



Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 33 891 952,40 euros
Siège social : rue de la Carrière de Bachasson – CS 70025 – Arteparc Bachasson
13590 Meyreuil
399 275 395 RCS Aix-en-Provence

Rapport financier annuel
Rapport de gestion et du groupe
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
(exercice clos le 31 décembre 2018)

Sommaire

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	8
I- RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
1. Situation et activité du Groupe et de la Société au cours de l'exercice	9
1.1 Résultat et analyse de l'activité du Groupe	9
1.2 Résultats sociaux d'Inside Secure	16
1.3 Situation de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires - Délais de paiement des clients et fournisseurs	17
2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées.....	18
3. Principaux risques et incertitudes – Utilisation des instruments financiers.....	18
4. Activité du Groupe en matière de recherche et développement	18
5. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe – Perspectives d'avenir.....	20
6. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social	20
6.1 Acquisition de la société Verimatrix	20
6.2 Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2019	21
7. Dépenses non déductibles fiscalement.....	23
8. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat.....	23
9. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	23
10. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice 2018.....	24
11. Etat des prises de participations et/ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France.....	25
12. Activités des filiales et sociétés contrôlées.....	27
13. Succursales.....	27
14. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société.....	27
15. Capital potentiel	31
15.1 Bons de souscription d'actions	31
15.2 Attributions gratuites d'actions	33
15.3 Options d'achat ou de souscription d'actions.....	35
15.4 OCEANE.....	37
16. Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.....	37
17. Autocontrôle	37
18. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital	38
19. Informations relatives à la répartition du capital et à l'autocontrôle - Programme de rachat d'actions- Risque lié à la volatilité de cours de l'action	39
20. Etat de la participation des salariés au capital social	40
21. Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions gratuites d'actions.....	40
22. Déclaration de performance extra-financière.....	41
22.1 Informations sociales.....	41
22.2 Informations sociétales	46
23. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices	48
24. Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé	48

II - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	49
1. Introduction et référentiel	49
2. Composition et fonctionnement des organes de direction – modalités d'exercice de la direction générale - Représentation équilibrée des femmes et des hommes	51
2.1 Composition	51
2.2 Missions du conseil d'administration	55
2.3 Examen de l'indépendance des membres et des éventuels conflits d'intérêt ..	55
2.4 Représentation équilibrée des femmes et des hommes	56
3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	56
3.1. Règlement intérieur	56
3.2. Information des membres du conseil.....	56
3.3. Évaluation de travaux du conseil.....	56
3.4. Réunion du conseil d'administration au cours de l'exercice.....	56
4. Comités spécialisés	57
4.1 Comité d'audit	57
4.2 Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance.....	59
5. Informations relatives aux mandataires sociaux : rémunérations et avantages de toute nature.	61
5.1 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.....	65
5.2 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux	65
6. Principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général au titre de l'exercice 2019.....	65
7. Conventions réglementées - Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale.....	68
8. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	68
9. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	69
10. Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé	71

ANNEXES

Annexe 1 - Tableaux des résultats des cinq derniers exercices du Groupe	73
Annexe 2 - Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé	75
Annexe 3 - États financiers consolidés du Groupe Inside Secure au 31 décembre 2018	79
Annexe 4 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	126
Annexe 5 - Comptes annuels de la société Inside Secure au 31 décembre 2018	131
Annexe 6 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	148
Annexe 7 - Facteurs de risques	153

Tables de concordance

Les tables de concordance ci-dessous permettent d'identifier dans le rapport financier annuel (établi conformément à l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier et article 222-4 du Règlement général de l'AMF) :

- les informations qui constituent le rapport de gestion annuel de la Société et du Groupe (articles L. 225-100 et suivants du code de commerce, articles L. 232-1 et L. 233-23 du code de commerce), et
- les informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du code de commerce).

Rapport de gestion	Rapport financier annuel
Informations économiques	
Exposé de la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé – Examen des comptes et résultats	section 1
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe	section 5
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	section 6
Activités en matière de recherche et de développement	section 4
Activité et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité	section 11
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires – Indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant non financière – Description des principaux risques et incertitudes – Indication sur l'utilisation des instruments financiers	sections 1 et 3
Mention des succursales existantes	section 12
Informations juridiques	
Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	section 16
Aliénations d'actions (participations réciproques)	N/A
Attributions d'actions gratuites	section 15
Attributions de stock-options	section 15
Autocontrôle	section 17
Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital	section 18

Avis du comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique	N/A
Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal	section 7
Détenteurs du capital ou des droits de vote	section 19
Proposition d'affectation du résultat - Dividendes	sections 8 et 9
Opérations de rachat d'actions	section 19
Opérations sur titres réalisées par les dirigeants	section 10
Participation des salariés au capital de la Société	section 20
Pratiques anticoncurrentielles	N/A
Prises de participation ou de contrôle	section 11
Procédure de contrôle internes et de gestion des risques mises en place par la Société relative à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	section 14
Tableau des résultats financiers de la Société et du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices	Annexe 1
Déclaration de performance extra-financière	Section 22
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	section 26
Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse	N/A
Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone	N/A
Informations diverses	
Délais de paiement clients et fournisseurs	section 14
Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du code monétaire et financier	N/A

Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Rapport financier annuel
Composition et fonctionnement des organes de direction - modalités d'exercice de la direction générale – Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	section 1
Code de gouvernement d'entreprise	section 1
Informations relatives aux mandataires sociaux : liste des mandats et fonctions – Rémunérations et avantages de toutes natures – Montant de jetons de présence	sections 2 et 5
Présentation des projets de résolutions sur les principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au président directeur général	section 6
Conventions réglementées - Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale	section 7
Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée	section 8
Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	section 9
Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé.	Annexe 2

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du groupe Inside Secure au 31 décembre 2018, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Meyreuil, le 30 avril 2019

Amedeo D'Angelo
Président directeur général

I - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Situation et activité du Groupe et de la Société au cours de l'exercice

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des contenus, des transactions et de l'identité numérique.

Historiquement, l'activité de la Société s'articulait autour de la conception et de la commercialisation de produits semi-conducteurs. A partir de 2012, la Société a élargi son périmètre à la sécurité logicielle avec l'acquisition, le 1^{er} décembre 2012, d'Embedded Security Solutions (« ESS »), spécialiste de la conception et du développement des technologies puis l'acquisition de Metaforic en 2014. La Société a ainsi constitué un portefeuille de droits de propriété intellectuelle et des logiciels de sécurité à base d'algorithmes d'encryption pour diverses industries.

En 2016, Inside Secure s'est désengagée de son activité historique de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs, notamment par une cession à la société WISeKey le 20 septembre 2016, pour se concentrer sur son activité de logiciels et de composants de propriété intellectuelle.

En 2017, Inside Secure a accéléré l'exécution de son plan stratégique avec l'acquisition de Meontrust et SypherMedia International (SMI) lui permettant, d'une part, d'enrichir son portefeuille de briques technologiques avec une solution d'authentification forte et d'autre part, de déployer une offre de services de sécurité logicielle de bout en bout, de la conception jusqu'à la gestion du cycle de vie du produit de la sécurité embarquée dans les puces électroniques. Ces acquisitions permettent également à la Société de créer des opportunités de ventes croisées sur des marchés clés tels que l'Automobile connectée, l'Internet des objets, le mobile et la banque.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la Société a réalisé l'acquisition de la société Verimatrix le 28 février 2019, permettant à Inside Secure d'enrichir significativement son offre logicielle, notamment avec des technologies dédiées aux serveurs et au Cloud, proposées aux clients en tant que licence, opérée sur les infrastructures des clients, et en tant que service (software-as-a-service).

1.1 Résultat et analyse de l'activité du Groupe

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues avec l'ensemble du présent rapport et, notamment, les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant en Annexe 3 du présent rapport.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les principales méthodes comptables sont présentées dans la note 2 de l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2018 et les estimations et jugements comptables déterminants sont exposés dans la note 4 de ladite annexe. Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes de la Société dont le rapport figure en Annexe 4 du présent rapport.

1.1.1 Remarques liminaires sur les informations financières et les résultats du Groupe

Devise de présentation des états financiers consolidés

Le Groupe a retenu le dollar comme devise de présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar est la devise fonctionnelle de la Société, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est

la monnaie principalement utilisée pour les transactions du Groupe et dans l'industrie dans laquelle le Groupe opère dans les relations entre clients et fournisseurs.

Les cours de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, pour les exercices 2017 et 2018 sont les suivants :

Dollar / euro	2018	2017
Taux de clôture	1,1450	1,1993
Taux moyens	1,1815	1,1293

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe est décrit dans la note 34 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe.

Mise en œuvre de la norme IFRS 15

Le chiffre d'affaires et les résultats de la Société des années 2017 et 2018 ont été préparés conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités tirés des contrats conclus avec des clients », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018. La Société avait choisi d'anticiper au 1er janvier 2017 la mise en œuvre de la norme, notamment pour pouvoir présenter une année 2018 directement comparable à 2017.

Indicateurs de performance non définis par les IFRS

Le Groupe intègre dans l'analyse de son activité des indicateurs de performance à caractère non strictement comptables définis ci-dessous. Ces indicateurs ne sont pas des agrégats définis par les normes IFRS, et ne constituent pas des éléments de mesure comptable de la performance financière du Groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire, non substituable à toute autre mesure de performance opérationnelle et financière à caractère strictement comptable, telle que présentée dans les états financiers consolidés du Groupe et leurs notes annexes. Le Groupe suit et entend continuer de suivre à l'avenir ces indicateurs car il estime qu'ils sont des mesures pertinentes de sa rentabilité opérationnelle courante et de la génération de ses flux de trésorerie opérationnels. Ces indicateurs peuvent ne pas être directement comparables à ceux d'autres sociétés qui pourraient avoir défini ou calculé de manière différente des indicateurs présentés sous la même dénomination.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts et produits non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions réalisées par le Groupe.

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

Des tableaux présentent la réconciliation entre le compte de résultat consolidé et les agrégats financiers ajustés, tels que définis ci-dessus, pour les exercices 2017 et 2018 figurent dans la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe figurant en annexe 6 du présent rapport.

1.1.2 Analyse des résultats consolidés du Groupe

	Activité stratégique Ajustée		Consolidé Ajusté		IFRS	
(en milliers de dollars)	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Chiffre d'affaires	40 274	38 816	42 080	38 816	42 080	38 816
Marge brute	38 946	37 624	39 717	37 048	39 649	35 554
En % du chiffre d'affaires	96,7%	96,9%	94,4%	95,4%	94,2%	91,6%
Charges opérationnelles	(34 055)	(29 334)	(34 130)	(29 334)	(38 419)	(33 909)
Résultat opérationnel	4 891	8 290	5 587	7 714	1 230	1 645
En % du chiffre d'affaires	12,1%	21,4%	13,3%	19,9%	2,9%	4,2%
Résultat net consolidé des activités poursuivies (i)	-	-	-	-	3 418	(798)
Résultat net consolidé des activités non poursuivies (ii)	-	-	-	-	-	(278)
Résultat net consolidé (i) + (ii)	-	-	-	-	3 418	(1 076)
EBITDA	5 313	8 773	6 585	8 773	-	-
En % du chiffre d'affaires	13,2%	22,6%	15,6%	22,6%	-	-

Chiffre d'affaires de l'exercice 2018

Chiffre d'affaires consolidé

En 2018, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 42,1 millions de dollars, en hausse de 8 % par rapport à 2017, compensant largement le déclin anticipé de la contribution d'un client américain historique du secteur de la défense. Il est utile de rappeler que ce client a apporté une contribution nulle au chiffre d'affaires du second semestre 2018 et la Société n'attend plus de revenu additionnel de ce client à l'avenir.

En excluant la contribution de ce client américain, la progression en rythme annuel du chiffre d'affaires a atteint 41 %, portée principalement par le dynamisme des activités stratégiques sur la période et, dans une moindre mesure, par le nouveau contrat pour le programme de licence de brevets NFC.

Chiffre d'affaires de l'activité stratégique

Le chiffre d'affaires de l'activité stratégique de logiciels de sécurité et de licences de technologie est ressorti à 40,3 millions de dollars en 2018, en hausse de 4 % en rythme annuel. En excluant la contribution du client américain historique, le chiffre d'affaires de l'activité stratégique s'est inscrit en hausse de 35%, porté par une forte traction commerciale et par de nouveaux contrats signés avec d'importants clients existants, notamment sur la ligne de produits Silicon IP et d'échanges sécurisés de données, conduisant à une reconnaissance accélérée du chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15.

En 2018, la Société a continué à renouveler les contrats et à développer les ventes croisées auprès de ses clients existants, en leur proposant de nouveaux produits et solutions, tout en parvenant à diversifier sa clientèle de base : les 10 premiers clients de la Société représentaient 43% du chiffre d'affaires de l'activité stratégique en 2018, contre 58% en 2017.

Sur la période, les revenus de licences ont connu une forte progression pour atteindre 13,5 millions de dollars, en augmentation de 39 % par rapport à 2017, la Société ayant tiré parti de l'activité commerciale soutenue qu'elle a menée tant auprès de ses clients existants qu'auprès de nouveaux clients sur l'ensemble des lignes de produits.

En 2018, la Société a signé des contrats importants pour intégrer les fonctions de sécurité dans les puces génériques utilisées notamment pour l'IoT, la connectivité dans le Cloud et l'automobile (au travers ses solutions Silicon IP) tout en continuant de gagner en traction dans la mise en œuvre d'échanges sécurisés de données et la protection des applications sur des marchés tels que les centres de données et le secteur financier (applications de paiement mobile). La Société a également signé de nouveaux contrats pour aider les opérateurs télécoms et les opérateurs de service vidéo à protéger le contenu vidéo OTT (« over-the-top »).

En 2018, le niveau des royalties s'est établi à 21,2 millions de dollars tandis que les revenus de contrats de maintenance et autres services ont atteint 5,6 millions de dollars, en ligne avec le périmètre d'activité de la Société.

Revenus des brevets NFC

En 2018, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 1,8 million de dollars sur son programme de licence de brevets NFC grâce à un nouveau contrat de licence signé au 2^e trimestre par France Brevets avec un grand équipementier chinois en téléphonie et systèmes de télécommunication, qui assure la gestion du programme (pour mémoire, ce programme n'avait pas généré de chiffre d'affaires en 2017).

Résultat opérationnel ajusté et EBITDA

Marge brute ajustée de l'activité stratégique > 95 %

En 2018, la marge brute ajustée de l'activité stratégique a atteint à 38,9 millions de dollars, contre 37,6 millions de dollars en 2017, soit une croissance en ligne avec celle du chiffre d'affaires, la marge brute étant restée stable en pourcentage du chiffre d'affaires, à 96,7%.

La marge brute consolidée a augmenté, passant de 35,6 millions de dollars en 2017 à 39,6 millions de dollars en 2018. En pourcentage du chiffre d'affaires, elle a progressé de 91,6% à 94,2%, l'année 2017 marquant la fin de l'amortissement des immobilisations incorporelles comptabilisées dans le cadre de l'acquisition de l'activité Embedded Security Solutions (« ESS ») en 2012 (charge d'amortissement de 1,5 million de dollars en 2017).

Bonne maîtrise des charges opérationnelles

Les charges opérationnelles ont augmenté de 29,4 millions de dollars en 2017 à 34,1 millions de dollars en 2018, la Société ayant amplifié ses efforts de R&D et consolidé les charges opérationnelles liées aux deux acquisitions réalisées en 2017 (2,8 millions de dollars). En 2018, la Société a mis à profit ses ressources pour réaliser des investissements, notamment en recherche & développement, afin d'étoffer son offre sur des marchés de croissance à fort potentiel, notamment l'IoT et l'automobile connectée.

Au total, les charges opérationnelles sont restées en deçà de la fourchette de 36 à 37 millions de dollars annoncée auparavant, ce qui résulte d'une bonne maîtrise des charges, de la redéfinition de l'ordre de priorité des projets, d'un crédit d'impôt meilleur que prévu sur la R&D en France (0,2 million de dollars) et au Royaume-Uni (0,2 million de dollars) et, dans une moindre mesure, d'un taux de change EUR/USD plus favorable au second semestre 2018.

Le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA reflètent le levier opérationnel

Comme anticipé, le résultat opérationnel ajusté de l'activité stratégique a diminué de 8,3 millions de dollars en 2017 à 4,9 millions de dollars en 2018, et l'EBITDA de 8,8 millions de dollars en 2017 à 6,6 millions de dollars en 2018 (un niveau qui dépasse cependant l'EBITDA attendu de 6,2 millions de dollars communiqué le 15 janvier 2019 en raison de charges opérationnelles plus faibles que celles estimées à cette date).

(en milliers de dollars)	2018	2017
EBITDA	6 585	8 773
Amortissements et dépréciations d'immobilisations (*)	(998)	(1 059)
Résultat opérationnel ajusté	5 587	7 714
Regroupements d'entreprise (**)	(1 886)	(2 426)
Autres coûts non récurrents (***)	(1 761)	(3 122)
Paiements fondés sur des actions	(710)	(521)
Résultat opérationnel	1 230	1 645
Produits / (charges) financiers, nets	3 180	(1 879)
Charges d'impôts sur le résultat	(992)	(564)
Résultat net des activités non poursuivies	-	(278)
Résultat net consolidé	3 418	(1 076)

(*) hors amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises. Eléments sans impact sur la trésorerie

(**) amortissement et dépréciation d'actifs reconnus lors d'acquisitions d'activités et/ou d'entreprises

(***) Coûts de restructuration et d'acquisitions

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

Résultat opérationnel (IFRS)

La Société a généré un résultat opérationnel de 1,2 million de dollars en 2018, impacté par des éléments sans incidence sur la trésorerie, contre 1,6 million de dollars en 2017.

Les principaux éléments ayant eu une incidence sur le résultat opérationnel sont les suivants :

- le résultat opérationnel ajusté de 5,6 millions de dollars ;
- les charges nettes non récurrentes liées aux acquisitions (en particulier le projet d'acquisition de la société Verimatrix) et à la restructuration antérieure à hauteur de 1,8 million de dollars ;
- des éléments sans incidence sur la trésorerie d'un montant de 2,6 millions de dollars, dont : une dotation aux amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions réalisées par la Société ces dernières années (Metaforic en 2014 et Meontrust et SypherMedia en 2017) de 1,9 million de dollars, ainsi que les charges liées aux paiements fondés sur les actions à hauteur de 0,7 million de dollars.

Produits / charges financiers, nets

Le résultat financier s'est élevé à 3,2 millions de dollars en 2018, les intérêts sur les obligations convertibles à échéance 2022 ayant été compensés par un produit financier, sans incidence sur la trésorerie, de 3,8 millions de dollars en raison de l'évolution de la juste valeur de l'option de conversion attachée aux obligations convertibles, et par les produits générés par les placements de trésorerie et par les gains de change.

Charges d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt nette de 992 milliers de dollars en 2018 est constituée essentiellement des retenues à la source prélevées lors de la signature de licences avec des clients de certains pays asiatiques.

Résultat net consolidé

En 2018, la Société a généré un résultat net consolidé de 3,4 millions de dollars, comparé à une perte de 1,1 million de dollars en 2017. Ce chiffre résulte d'un résultat opérationnel de 1,2 million de dollars, d'un résultat financier de 3,2 millions de dollars et d'une charge d'impôt de 1,0 million de dollars.

Pour mémoire, le résultat net consolidé de l'année 2017 ressortait en perte de 1,1 millions de dollars, provenant de l'activité poursuivie (0,8 million de dollars) et de l'activité abandonnée pour 0,3 million de dollars (charge non récurrente liée à la cession de l'activité semi-conducteurs en 2016).

1.1.3 Flux de trésorerie

Informations financières sélectionnées du tableau des flux de trésorerie consolidés :

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie à l'ouverture	45 874	27 081
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité	2 780	2 477
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(303)	(862)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(978)	17 222
Profits / (pertes) de change sur trésorerie ⁽¹⁾	8	(44)
Trésorerie à la clôture	47 381	45 874

(1) *Éléments sans impact sur la trésorerie provenant de la conversion en dollars des actifs et passifs libellés dans d'autres devises.*

Flux de trésorerie liés à l'activité

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net	3 418	(1 076)
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie de l'activité poursuivie	(150)	6 224
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie de l'activité non poursuivie	-	-
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement	3 268	5 148
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	185	(154)
Clients et comptes rattachés, nets des clients cédés	496	(2 250)
Fournisseurs et dettes rattachées	(135)	(1 312)
Autres créances/dettes nettes	(271)	(2 734)
Crédit d'impôt recherche et subventions	311	2 392
Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement des activités non poursuivies	-	2 500
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par le besoin en fonds de roulement	3 854	3 589
Autres éléments (intérêts reçus/payés, impôts payés)	(1 074)	(1 112)
Flux nets de trésorerie générés (absorbés) par l'activité	2 780	2 477

Année 2018

En 2018, les activités opérationnelles ont généré 2,8 millions de dollars de trésorerie (4,5 millions de dollars hors paiement des honoraires et autres charges liées au projet d'acquisition de la société Verimatrix finalisée le 28 février 2019).

Année 2017

En 2017, l'amélioration de la performance opérationnelle a permis à Inside Secure de générer un cash-flow pour l'activité poursuivie de 5 148 milliers de dollars. En excluant les charges de restructuration (2,6 millions de dollars) et les dépenses liées aux acquisitions (0,7 millions de dollars), Inside Secure a généré un cashflow opérationnel de 8,4 millions de dollars avant variation du besoin en fonds de roulement.

▪ Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encaissements liés à la cession de l'activité semi-conducteur	-	11 202
Acquisition d'activités, nette de la trésorerie acquise - Meontrust	-	(4 814)
Acquisition d'activités, nette de la trésorerie acquise - SMI	-	(7 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(303)	(250)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(303)	(862)

Année 2018

En 2018, les investissements immobilisés de l'activité poursuivie sont demeurés marginaux (303 milliers de dollars) et correspondent essentiellement à des acquisitions de matériel informatique, l'activité de la société ne nécessitant pas, par nature, d'investissements immobilisés.

Année 2017

En 2017, la Société a procédé à la conversion puis la cession sur le marché de 100% des actions WISeKey pour un montant de 11 202 milliers de dollars. Les actions avaient été obtenues en rémunération de l'activité semi-conducteurs de la Société en septembre 2016.

Durant le second semestre 2017, la Société a acquis Meontrust et SypherMedia International (SMI) en vue d'accélérer l'exécution de son plan stratégique en enrichissant son portefeuille de briques technologies et en créant des opportunités de ventes croisées sur des marchés clés tels que l'Automobile, l'Internet des objets, le mobile et la banque.

Le Groupe a décaissé 4 814 milliers de dollars pour acquérir la totalité des actions de la société Meontrust, et 7 000 milliers de dollars pour l'acquisition d'en substance tous les actifs de SypherMedia. Les deux acquisitions font par ailleurs l'objet d'une clause de complément de prix (earn-out) en cas d'atteinte de certains objectifs commerciaux (voir les notes 5.1 et 5.2 de l'annexe 5 aux états financiers consolidés du Groupe).

▪ Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

En milliers de dollars	Exercice clos le	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits des opérations sur le capital	-	212
Emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE)	-	17 260
Avances remboursables	-	(250)
Remboursement d'emprunt	(396)	-
Frais de transaction liés à la levée de dette ou aux opérations sur le capital	(582)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(978)	17 222

Année 2018

En 2018, les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont uniquement représentés par des remboursements d'emprunt (396 milliers de dollars) et des frais encourus en 2018 dans le cadre du projet d'acquisition de la société Verimatrix (diligences, conseils, frais liés à la levée de dette ou aux opérations sur le capital) pour 582 milliers de dollars.

Année 2017

En juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant global de 17 260 milliers de dollars (voir la note 19 de l'annexe aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant en annexe 3 du présent rapport).

1.2 Résultats sociaux d'Inside Secure

Les comptes annuels de la société Inside Secure au 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sont présentés respectivement en annexes 5 et 6 respectivement du présent rapport.

Inside Secure est la société mère du groupe Inside Secure et sa principale société opérationnelle ; elle détient la majeure partie des actifs du Groupe et concentre l'essentiel des flux opérationnels liés à son activité (dont pratiquement l'intégralité des achats stockés et de la facturation aux clients du Groupe). Bien que le dollar soit la devise fonctionnelle de la Société, les comptes annuels sont présentés en euros, conformément aux dispositions du Code de Commerce pour une société de droit français.

En 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 35 379 milliers d'euros contre 36 508 milliers d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 3%.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 37 104 milliers d'euros en 2018 contre 42 126 milliers d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de 12% cohérente avec l'évolution du chiffre d'affaires et du périmètre d'activité ; ils incluaient par ailleurs des reprises sur dépréciations et provisions de 2 953 milliers d'euros.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 39 542 milliers d'euros en 2018, contre 39 310 milliers d'euros l'exercice précédent ; elles comprennent les principaux postes suivants :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2	23
Variation de stocks	42	-25
Autres achats et charges externes	30 563	26 051
Impôts et taxes	661	685
Salaires, traitements et charges sociales	4 679	6 067
Dotations aux amortissements	2 127	1 554
Dotations aux provisions sur actifs circulants	37	76
Autres dotations aux provisions	166	2 032
Autres charges	1 265	2 847

En 2018, le résultat d'exploitation est déficitaire de 2 438 milliers d'euros contre un résultat bénéficiaire de 2 816 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à 7 817 milliers d'euros en 2018 et incluent des différences positives de change pour 4 444 milliers d'euros, des dividendes perçus de certaines filiales pour 1 797 milliers d'euros

et des intérêts et produits assimilés pour 764 milliers d'euros (produits de cessions d'actions, intérêts sur prêts inter groupe). Les charges financières se sont élevées à 8 336 milliers d'euros en 2018 ; elles incluent une provision pour dépréciation des titres de certaines filiales d'une filiale pour 4 000 milliers d'euros, des différences négatives de change pour 2 715 milliers d'euros et des intérêts et charges assimilés pour 1 037 milliers d'euros (principalement les intérêts sur les OCEANE 2017). Le résultat financier est déficitaire de 518 milliers d'euros en 2018 contre 3 558 milliers d'euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 90 milliers d'euros en 2018 ; il incluait principalement les produits et charges exceptionnelles sur opérations en capital.

Le résultat net de l'exercice est ressorti en perte à hauteur de 3 192 milliers d'euros contre une perte de 373 milliers d'euros pour l'exercice 2017.

1.3 Situation de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires - Délais de paiement des clients et fournisseurs

En milliers	Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice						Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 Jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 Jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées						188						111
Montant total des factures concernées (k€)	469	415	36	(0)	10	929	2 829	1 527	205	81	337	4 979
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	2,3%	2,0%	0,2%	0,0%	0,0%	4,5%	13,8%	7,4%	1,0%	0,4%	1,6%	24,2%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	1,3%	1,2%	0,1%	0,0%	0,0%	2,6%	8,0%	4,3%	0,6%	0,2%	1,0%	14,1%
Nombre de factures			1 434							752		

Note : les retards de paiement ci-dessus sont identifiés sur la base des délais de paiement contractuels

2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Se reporter aux sections 1 ci-dessus et 5 ci-dessous.

3. Principaux risques et incertitudes – Utilisation des instruments financiers

Les risques liés à l'activité de la Société et du Groupe, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe 7 du présent rapport financier annuel.

4. Activité du Groupe en matière de recherche et développement

Un élément clef du succès du Groupe

Inside Secure investit des moyens importants dans sa recherche et développement, facteur clef de son succès, afin de créer de nouveaux produits, d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, de développer et améliorer ses logiciels et ses composants de propriété intellectuelle, et ce tout en perfectionnant leur sécurité.

Au 31 décembre 2018, 98 de ses salariés (concepteurs de composants de propriété intellectuelle, développeurs de logiciels embarqués et d'applications, ingénieurs sécurité, ingénieurs d'intégration et de test, principalement) travaillent en recherche et développement, soit environ 60% de l'effectif total du Groupe répartis en Europe et aux Etats Unis. Ils sont basés principalement à Vught (Pays-Bas), Amsterdam (Pays-Bas), Glasgow (Ecosse), Helsinki (Finlande), Oulu (Finlande) et Westminster (Californie, Etats-Unis).

En 2018, la société a accéléré ses dépenses en matière de recherche et développement du Groupe (nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions) à 16,7 millions de dollars en 2018 (contre 12,8 millions de dollars en 2017). En 2018, ces dépenses (nettes du crédit d'impôt recherche et des subventions) ont représenté 40% de son chiffre d'affaires consolidé (contre 33% en 2017).

Les technologies du Groupe

Le cœur technologique d'Inside Secure est composé des principaux domaines suivants :

Le développement de composants de propriété intellectuelle (« silicon IP ») : la conception, la sécurité et la cryptographie pour des composants simples ou plus sophistiqués ayant vocation à devenir, à un stade ultérieur, des éléments complets de sécurité embarqués, et être intégrés au sein des systèmes sur puces (« SoC ») ou des circuits intégrés types ASIC de ses clients ; Il comprend également des technologies de traitement des semi-conducteurs pour la lutte contre la contrefaçon, en particulier la falsification, le vol de propriété intellectuelle, l'ingénierie inverse et le clonage ;

Le développement logiciel : le développement de couches logicielles et d'applications embarquées ; le développement d'outils pour la sécurisation de logiciels pour les plateformes mobiles et connectées, ainsi que de « boîtes à outils » (toolboxes) de protection de logiciels.

D'un point de vue fonctionnel, le cœur d'expertise du Groupe porte sur le domaine des composants de propriété intellectuelle sécurisés devant être intégrés au sein des puces SoC ou des circuits intégrés ASIC de ses clients, ainsi que sur celui des logiciels de sécurité permettant de sécuriser les transactions, les contenus, les applications et les communications de ses clients.

Inside Secure développe une large gamme de logiciels et d'outils logiciels fondés sur des standards pour la gestion des droits numériques (« DRM ») destinés, côté serveurs, aux opérateurs mobiles, fournisseurs de services et intégrateurs de plates-formes, et, côté clients, aux fabricants d'appareils grand public, fabricants de semi-conducteurs et de logiciels applicatifs et intégrateurs de plates-formes. Cela comprend également des outils logiciels de sécurité ainsi que de la propriété intellectuelle pour la conception de semi-conducteurs

et des processeurs de sécurité pour la sécurité sur les mobiles et les réseaux. Inside Secure est aussi spécialisée dans le développement de technologies de code logiciel impénétrable (« obfuscation ») et de logiciels de sécurité spécialisés dans le cryptage. A titre d'exemple, la ligne de produits destinée à la protection des applications offre un niveau de protection élevé des fonctions de paiement et a vocation à sécuriser l'échange de données en s'appuyant sur une infrastructure exclusivement logicielle. Ces solutions protègent les données statiques, en transit ou dynamiques, dotent les applications critiques de fonctions de confidentialité des communications, de protection par clé de cryptage et de sécurité des données, et sont de nature à répondre aux besoins croissants de sécurité des grandes sociétés.

Inside Secure détient et/ou a développé de nombreux droits de propriété intellectuelle et s'attache à les protéger activement auprès des offices ou juridictions des pays jugés clés par le Groupe. Le Groupe utilise également de façon marginale des droits de propriété intellectuelle de tiers, de même qu'il partage sa technologie avec des tiers par le biais de licences.

L'offre logicielle de la Société s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- les solutions logicielles embarquées
- les applications embarquées
- les outils de développement logiciel pour les plateformes mobiles et PC
- les outils de protection des logiciels

Les logiciels d'Inside Secure, et en particulier leur code source (l'ensemble des instructions écrites par un programmeur sous une forme intelligible pour ce dernier) sont protégés non seulement au titre du droit d'auteur, mais également via les dispositions relatives au secret des affaires, en sus de la protection, dans la mesure du possible et en fonction de considérations stratégiques, par des brevets.

La plupart des logiciels du Groupe sont développés en interne, par les salariés dans l'exercice de leurs fonctions ou suivant les instructions du Groupe, et appartiennent de ce fait, à ce dernier. Dès lors, Inside Secure est propriétaire de ces logiciels. De façon marginale, la Société peut externaliser certains travaux de développement à des spécialistes tiers, tout en conservant la propriété intellectuelle des logiciels développés.

D'autres logiciels ont pu faire l'objet d'acquisitions par Inside Secure, tels que des logiciels de sécurité (i) à base d'algorithmes d'encryption, lors du rachat de l'activité ESS en 2012 ou (ii) spécialisés dans l'authentification forte (lors de l'acquisition de la société Meontrust).

Lorsqu'ils sont commercialisés, les logiciels du Groupe sont distribués via des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels (par opposition à un droit de propriété). Ces contrats contiennent notamment des dispositions de nature à réserver la propriété du Groupe sur ses logiciels ainsi qu'à en protéger en particulier la confidentialité.

L'acquisition de la société Verimatrix le 28 février 2019, permet au Groupe d'enrichir significativement son offre logicielle, notamment avec des technologies dédiées aux serveurs et au Cloud, proposées aux clients en tant que licence, opérée sur les infrastructures des clients, et en tant que service (software-as-a-service).

5. Evolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe – Perspectives d’avenir

En 2019, la Société donnera la priorité à l'intégration de Verimatrix pour donner naissance à un leader des solutions logicielles de sécurité. Le groupe combiné bénéficiera dès cette année de sa nouvelle dimension et mettra à profit la résilience du chiffre d'affaires de Verimatrix et la combinaison de revenus à la fois récurrents et répétitifs des deux sociétés.

La Société s'attachera prioritairement à la mise en œuvre de premières synergies de coûts à hauteur de 4 millions de dollars (pour un objectif de 10 millions de dollars sur une base annuelle une fois les synergies mises en place) et à tirer parti des actifs clés (des technologies et un portefeuille de produits solides ainsi que des clientèles complémentaires) pour offrir à ses clients la meilleure proposition de valeur en matière de sécurité logicielle, dans l'industrie du Divertissement en premier lieu puis également vers l'Internet des objets et des voitures connectées.

En combinant Verimatrix à ses activités stratégiques, Inside Secure devrait générer en 2019 un EBITDA en forte augmentation, grâce principalement aux résultats additionnels apportés par Verimatrix et aux effets des premières synergies de coûts qui seront dégagées.

À plus long terme, Inside Secure maintient son objectif de chiffre d'affaires¹ de 150 millions de dollars et de marge d'EBITDA² de 25% du chiffre d'affaires pour 2021.

6. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

6.1 Acquisition de la société Verimatrix

Finalisation du projet d'acquisition

Le 28 février 2019, Inside Secure a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc., un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement et dont le siège social est à San Diego, Californie.

Avec plus de 300 personnes dans 20 pays, Verimatrix a réalisé un chiffre d'affaires de 82,1 millions de dollars (normes US GAAP) et 15,6 millions de dollars d'EBITDA sur la période des douze mois se terminant le 31 décembre 2018.

A la réalisation de l'opération, Inside Secure a versé un montant 138,1 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix. Par ailleurs, un montant additionnel de 9,8 millions de dollars a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix, estimé à 8 millions de dollars, dont le montant définitif sera connu au deuxième trimestre de 2019 après la finalisation de l'audit des résultats annuels de Verimatrix.

L'opération a été financée par la combinaison de l'utilisation d'une partie de la trésorerie disponible d'Inside Secure (pour un montant de 37 millions de dollars, hors les dépenses et honoraires liés à l'acquisition), la mise en place d'une dette privée auprès d'Apera Capital (d'un montant de 54 millions de dollars) et un renforcement des fonds propres réalisé en janvier 2019 composé d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut de 22,5 millions d'euros et de l'émission réservée au gestionnaire de fonds One Equity Partners d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros.

¹ À structure comparable en intégrant uniquement Verimatrix, exclusion faite de toute acquisition ou cession d'activités ou de filiales.

² En tenant compte en totalité de l'impact des synergies de coûts annuelles attendues de 10 millions de dollars liées à la fusion entre Inside Secure et Verimatrix. Les objectifs de chiffre d'affaires et de charges opérationnelles se fondent sur une parité dollar/euro de 1,17, qui correspond à la parité utilisée pour le budget opérationnel de l'exercice 2019.

En mars 2019, Inside Secure a reçu de la part d'OEP Inside B.V. (« OEP »), porteur des obligations remboursables en actions nouvelles d'un montant total de 30 millions d'euros émises par la Société le 23 janvier 2019 dans le cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix (les « ORA »), une demande de remboursement anticipé en actions nouvelles de l'intégralité de ces ORA.

En date du 18 avril 2019, OEP a ainsi reçu en remboursement des obligations 21 651 191 actions nouvelles d'Inside Secure, représentant 25,55% du capital de la Société à cette date (sur une base non-diluée) et est devenue un actionnaire de référence de la Société, en soutien de son développement futur et de sa stratégie. Dans le cadre de la souscription des ORA, OEP s'est engagé à conserver, jusqu'au 28 janvier 2020, la totalité des actions nouvelles émises par la Société pour le remboursement des ORA, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

OEP Inside BV est une société affiliée de One Equity Partners, une société de capital investissement dans les sociétés de taille moyenne, spécialisée sur les secteurs de la santé et des technologies en Amérique du Nord et en Europe. One Equity Partners œuvre à la création de sociétés leader sur leur marché en identifiant et en mettant en œuvre des opérations de build-up et de transformation des activités. One Equity Partners est un partenaire de confiance, doté d'un processus d'investissement différencié, d'une équipe senior diversifiée et d'un excellent bilan en termes de création de valeur à long terme pour ses partenaires. Depuis 2001, la société a finalisé plus de 170 transactions dans le monde. One Equity Partners, fondée en 2001, s'est séparée de JP Morgan en 2015. La société a ses bureaux à New York, à Chicago et à Francfort.

Mise en place d'une nouvelle organisation articulée en deux divisions

Après la mise en place d'un management intégré dès l'acquisition de Verimatrix, la Société a construit une organisation autour de deux divisions, effective depuis le 1er avril 2019 : (i) Logiciels et (ii) Silicon IP et Protocoles sécurisés, chacune étant dotée de ressources propres en matière de recherche et développement, de marketing produit et de force de vente ; les fonctions support étant partagées entre les deux divisions.

La division Logiciels regroupe les lignes de produits suivantes : (a) la ligne de produits Protection des contenus et des applications d'Inside Secure, (b) les solutions d'accès conditionnel de Verimatrix, déployées sous forme de licence pour l'utilisation sur site ou pour l'utilisation de logiciels en tant que service (SaaS), Verimatrix assurant dans certains cas la gestion du service hébergé, et (c) l'offre SaaS d'analyse de big data de Verimatrix.

La division Silicon IP et Protocoles sécurisés fournit des éléments de propriété intellectuelle semi-conducteurs (composants « IP »), des outils logiciels et des solutions de provisioning, permettant aux fabricants de semi-conducteurs, et aux sociétés sans usine, aux fabricants de terminaux mobiles et aux intégrateurs de logiciels de sécurité de répondre aux besoins critiques en matière d'authentification, de communication sécurisée, de protection de l'information et de la vie privée des utilisateurs pour l'Internet des objets et les marchés de la sécurité des réseaux.

6.2 Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2019

Le 17 avril 2019, Inside Secure a publié son chiffre d'affaires pour le 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2019.

(in millions de \$)	T1-2019	T1-2018	T1-2019 vs. T1-2018
Chiffre d'affaires consolidé (IFRS)	20,40	10,12	102%
Chiffre d'affaires pro forma ajusté (*)	27,50	26,70	3%

Chiffre d'affaires consolidé (IFRS)

Au premier trimestre 2019, le chiffre d'affaires consolidé est ressorti à 20,4 millions de dollars, en hausse de 102 % par rapport à 2018, principalement du fait de la consolidation de Verimatrix à partir du 1er mars

2019, dont la contribution s'est élevée à 7,2 millions de dollars (un mois de chiffre d'affaires). Au premier trimestre 2019, le chiffre d'affaires consolidé d'Inside Secure a atteint 13,2 millions de dollars à structure comparable, en progression de 30 % par rapport à l'année précédente.

Chiffre d'affaires d'Inside Secure à périmètre constant

(à périmètre constant, en millions de \$)	T1-2019	T1-2018	T1-2019 vs. T1-2018
Licences	4,58	2,85	61%
Royalties	3,72	6,00	-38%
Maintenance et autres	1,33	1,26	5%
Chiffre d'affaires de l'activité stratégique	9,63	10,12	-5%
Non alloué (1)	3,55		-
Chiffre d'affaires	13,17	10,12	30%

(1) Correspond à des revenus nets non récurrents de licences de brevets NFC de la société.

Les sommes peuvent différer des totaux en raison des arrondis.

A périmètre constant (i.e. hors Verimatrix), Inside Secure a généré un chiffre d'affaires de 13,2 millions de dollars au 1er trimestre, dont 3,5 millions de dollars proviennent du programme de licence de brevets NFC de la Société géré par France Brevets.

Si l'on exclut la contribution de ce programme, le chiffre d'affaires de l'activité stratégique de logiciels et de licences de technologies de sécurité s'est élevé à 9,6 millions de dollars pour le 1er trimestre 2019, en baisse de 5 % par rapport au 1er trimestre 2018, et en hausse de 12 % si l'on exclut la contribution du client historique de l'industrie de la défense aux États-Unis qui avait généré des royalties au 1er trimestre 2018.

Au 1er trimestre 2019, les revenus de licences sont ressortis à 4,6 millions de dollars, en progression de 61 % par rapport à l'année précédente tandis que le niveau des royalties s'établissait à 3,7 millions de dollars (une baisse de 38 % par rapport à l'année précédente essentiellement due à un effet de base défavorable lié à l'absence de royalties du client historique de la Société aux États-Unis). Les revenus de contrats de maintenance et autres services se sont élevés à 1,3 million de dollars, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente et en ligne avec l'activité de la Société et avec ses prévisions.

Au cours du trimestre, la Société a continué de tirer parti d'une activité commerciale soutenue, en signant de nouveaux projets auprès de ses clients existants tout en attirant de nouveaux clients, grâce à un portefeuille de produits qui leur permet de relever les nouveaux défis en matière de sécurité.

Dans l'industrie du Divertissement, Inside Secure a continué de tirer parti de sa solide position dans la protection de contenus et signé de nouveaux contrats de licence avec des clients existants pour les aider à protéger le contenu sur de nouvelles plateformes d'accès et de nouveaux systèmes d'exploitation comme, par exemple, iOS, Android, Amazon FireTV, tablettes, Apple TV.

Sur le marché de la voiture connectée, la Société a encore été très active, signant cinq nouveaux contrats sur ses différentes lignes de produits avec des clients aux États-Unis, en Asie et en Israël. Inside Secure s'est employé tout particulièrement à assurer la commercialisation et la mise en œuvre de son logiciel de protection de contenus pour les applications mobiles et embarquées, telles que les systèmes de divertissement pour voiture.

Sur le marché des équipements de réseaux et des centres de données, la Société a maintenu une bonne dynamique, grâce notamment à son portefeuille différencié et avancé de produits de Silicon IP, en signant notamment une nouvelle licence pour un moteur MACSec à un fabricant de puces de premier plan en Asie.

Chiffre d'affaires pro forma ajusté^(*)

Au premier trimestre 2019, le chiffre d'affaires pro forma ajusté de la Société (en incluant Verimatrix sur la totalité du trimestre) s'est élevé à 27,5 millions de dollars, en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente, avec la contribution d'Inside Secure de 13,2 millions de dollars (voir plus haut) et celle de Verimatrix de 14,3 millions de dollars.

L'activité de Verimatrix est très saisonnière, le premier trimestre constituant traditionnellement un point bas en termes de chiffre d'affaires et le quatrième trimestre un point haut, conformément à ce secteur d'activité.

Le chiffre d'affaires généré par les clients existants est resté soutenu au premier trimestre 2019, avec la commande de nouvelles licences par plusieurs grands clients pour accompagner la croissance de leur base d'abonnés, et le déploiement d'une mise à niveau intégrant l'Ultra 4K. Cependant, le chiffre d'affaires du trimestre a été, de façon temporaire et inhabituelle, relativement bas du fait notamment du processus de cession de l'entreprise qui a détourné l'attention et notamment entraîné un certain retard dans le déploiement des commandes. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires trimestriel de Verimatrix a diminué de 14 % par rapport à l'année précédente (mais seulement de 3 % sur une période glissante de douze mois). A la fin du premier trimestre 2019, les commandes s'inscrivent en forte hausse par rapport à l'année dernière et le carnet de commandes est robuste.

Plus précisément, le chiffre d'affaires de Verimatrix provient de revenus de licences générées lors de la mise en œuvre par les clients de sa solution logicielle d'accès conditionnel sur leurs têtes de réseau, et de licences client sur la base du nombre d'appareils des abonnés. Les clients commandent de nouvelles licences avec la progression de leur base d'abonnés et du nombre d'appareils utilisés par les abonnés. Verimatrix facture également ses activités de maintenance et de support, sur les services aux entreprises, et sur les missions d'intégration et de formation pour ses clients. Par ailleurs, Verimatrix perçoit des royalties des fabricants de décodeurs, généralement sur une base trimestrielle, sur l'utilisation de ses logiciels embarqués. La société propose également des solutions par abonnement dans le cadre de formules de logiciels en tant que service (« Software as a Service » ou SaaS), une offre qui comprend la maintenance et le support.

() Le chiffre d'affaire ajusté est défini comme le chiffre d'affaires avant les ajustements non récurrents du chiffre d'affaires liés aux acquisitions ; il permet la comparabilité des chiffres d'affaires avec ceux des exercices futurs. Pour le 1er trimestre 2019, les activités regroupées auraient généré un chiffre d'affaires pro forma ajusté de 27,5 millions de dollars et un chiffre d'affaires pro forma de 26,9 millions de dollars, compte tenu des produits constatés d'avance comptabilisés par Verimatrix et reconnus durant le 1er trimestre 2019, qui ont dû être ajustés à leur juste valeur en application des normes IFRS. Pour mémoire, pour l'année 2018, les activités regroupées auraient généré un chiffre d'affaires pro forma ajusté de 124 millions de dollars et un chiffre d'affaires pro forma de 122 millions de dollars, Verimatrix ayant enregistré des produits constatés d'avance pour 2 millions de dollars au 31 décembre 2017.*

7. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne font ressortir aucune dépense somptuaire et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code.

8. Résultat de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la Société s'élevant à 3 191 794 euros au compte de report à nouveau, dont le solde débiteur serait ainsi porté à 134 990 479 euros.

9. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

La Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

10. Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice 2018

Les opérations suivantes, qui figurent sur le site de l'AMF, ont été déclarées par les intéressés :

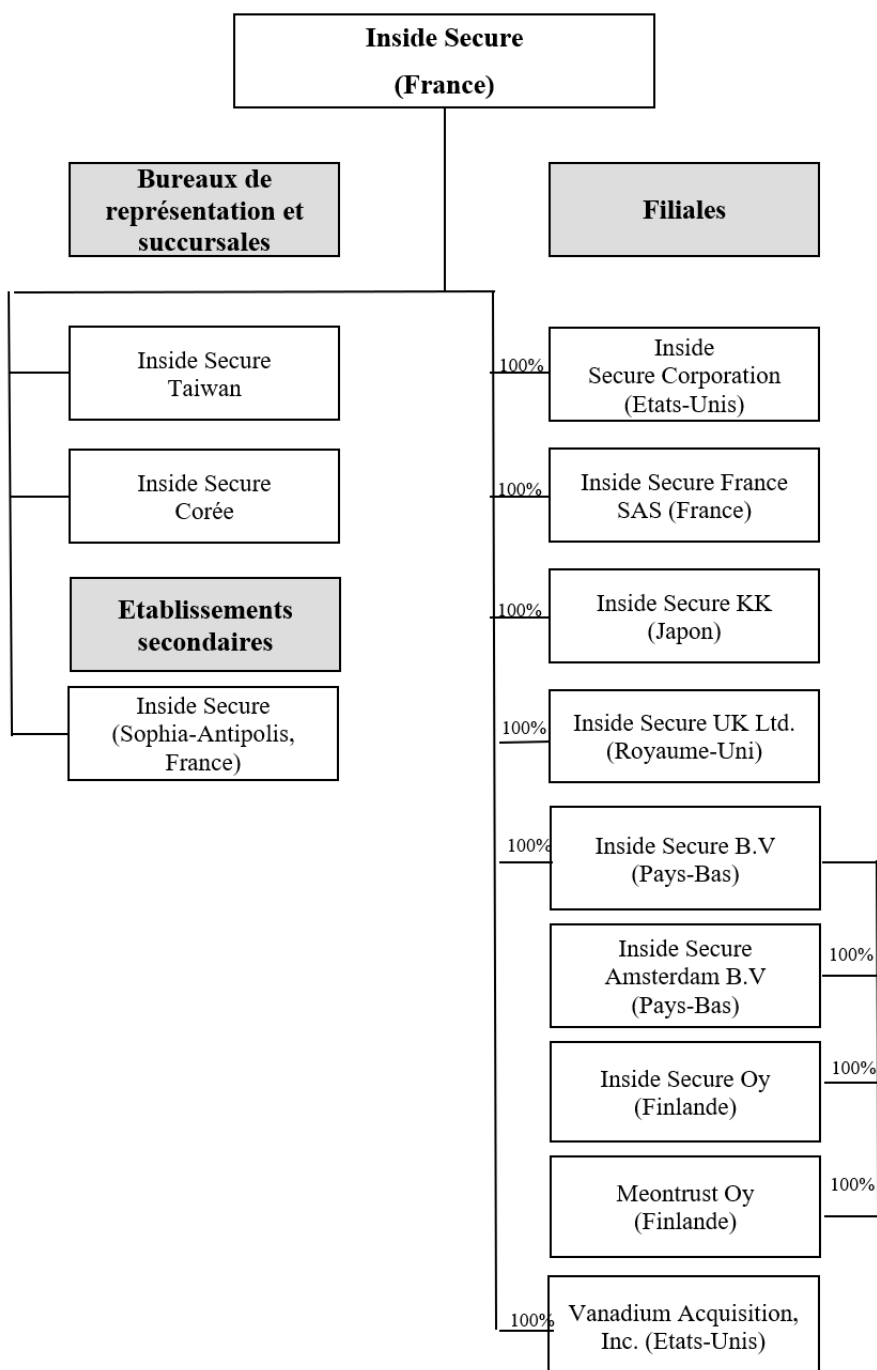
Déclarant	Instrument financier	Nature l'opération	Nombre d'opérations	Montant de l'opération (en euros)
Amedeo D'Angelo	OCEANE	Acquisition ⁽¹⁾	1	89 879,00
Richard Vacher Detournière	OCEANE	Acquisition ⁽¹⁾⁽²⁾	1	89 879,00

⁽¹⁾ Acquisition sur le marché d'OCEANE émises par la Société en septembre 2017

⁽²⁾ Via une société holding qu'il contrôle

11. Etat des prises de participations et/ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France

L'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



Inside Secure est la société mère du Groupe et sa principale société opérationnelle ; elle détient la majeure partie des actifs du Groupe (et notamment les brevets et technologies, les contrats clients, l'essentiel de la trésorerie) et concentre l'essentiel des flux opérationnels liés à son activité (dont pratiquement l'intégralité de la facturation aux clients du Groupe) ; ses filiales sont essentiellement des sociétés de support qui refacturent leurs services à la Société mère (ou, le cas échéant, à des sociétés sœurs).

Les principaux éléments patrimoniaux des sociétés du Groupe se résument ainsi (en milliers de dollars et selon les normes IFRS, données non auditées) :

Valeurs en consolidation au 31 décembre 2018	Inside Secure UK (anc. Vault IC UK)	Filiales "ESS" (*)	Autres filiales	Inside Secure	Vandium Acquisition Inc	Total consolidé
<i>(en milliers de dollars, non audité)</i>						
Actif immobilisé	79	49	153	6 801	-	7 081
Créances clients	10 610	15	-	-	-	10 625
Trésorerie au bilan	203	439	1 033	45 706	-	47 381
Stocks	-	-	-	34	-	34
Fournisseurs et dettes rattachées	466	1 492	1 941	5 104	-	9 003

(*) Inside Secure B.V., Inside Secure Amsterdam B.V. et Inside Secure Oy

Les activités du Groupe sont décrites au point 1 ci-dessus et les activités des sociétés du Groupe sont décrites ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait les filiales suivantes :

- Inside Secure Corporation (San Jose, Californie, Etats-Unis) est une filiale à 100% de la Société. Son activité principale est le développement commercial et le support technique. Cette filiale comptait 27 employés.
- Inside Secure UK Ltd. (Londres, Royaume-Uni, anciennement Vault-IC UK Ltd.) est une filiale à 100% de la Société. Ses activités principales, réalisées à partir de son site unique de Glasgow (Ecosse) sont la recherche et le développement de produits. Elle comptait 29 employés.
- Inside Secure B.V. (Vught, Pays-Bas) est une filiale à 100% de la Société. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de blocs de propriété intellectuelle destinés à la conception de processeurs de sécurité. Cette filiale a été acquise par la Société dans le cadre de l'acquisition de l'activité ESS le 1er décembre 2012. Cette filiale comptait 32 employés.
- Inside Secure Amsterdam B.V. (Amsterdam, Pays-Bas) est une filiale à 100% d'Inside Secure B.V. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de logiciels. Cette filiale comptait 10 employés.
- Inside Secure Oy (Helsinki, Finlande) est une filiale à 100% d'Inside Secure B.V. Ses activités principales sont la recherche et développement et le marketing de logiciels. Cette filiale comptait 2 employés.
- Inside Secure K.K (Tokyo, Japon) est une filiale à 100% de la Société. Cette filiale a été créée par la Société consécutivement à l'acquisition de l'activité ESS. Son activité principale est le développement commercial et le support technique. Cette filiale comptait 4 employés.
- Inside Secure France SAS (Aix-en-Provence, France) est une filiale à 100% de la Société. Cette filiale a été créée par la Société en décembre 2012 ; elle n'a pas d'activité commerciale à ce stade et ne comptait aucun employé.
- Meontrust Oy (Helsinki, Finlande) est une filiale à 100% d'Inside Secure B.V. Cette filiale a été acquise le 28 août 2017. Son activité principale est la recherche et le développement de logiciels. Cette filiale comptait 9 employés.
- Vanadium Acquisition Inc. (San Jose, Californie, Etats-Unis) est une filiale à 100% de la Société. Société holding, elle a été créée dans le cadre du projet d'acquisition de la société Verimatrix, Inc. ; elle ne comptait aucun employé.

Le Groupe opère également via des succursales et bureaux de représentation quand la taille des équipes et l'activité réalisée localement ne justifie pas la création d'une entité juridique dédiée.

- Inside Secure Taiwan (Taipei, Taiwan) est une succursale de la Société. Ses activités principales sont le développement commercial et le support technique.

- Inside Secure Korea (Séoul, Corée) est une succursale de la Société. Ses activités principales sont le développement commercial et le support technique.

En 2018, la Société ou ses filiales n'ont pas pris de participation ou le contrôle de nouvelles sociétés. En décembre 2018, dans le cadre du projet d'acquisition de la société Verimatrix Inc., la Société a créé la société de droit américain Vanadium Acquisition Inc., détenue à 100% par la Société, société holding destinée à se porter acquéreur de la société Verimatrix Inc. L'acquisition a été réalisée le 28 février 2019.

12. Activités des filiales et sociétés contrôlées

Nous vous invitons à vous reporter à section 11 du présent rapport.

13. Succursales

Nous vous invitons à vous reporter à section 11 du présent rapport.

14. Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société

a) Principes généraux de gestion des risques

A) Définition

La gestion des risques vise à identifier l'ensemble des principaux risques et facteurs de risque pouvant affecter les activités et processus de l'entreprise et à définir les moyens permettant de gérer ces risques et de les maintenir ou de les ramener à un niveau acceptable pour la Société, notamment en mettant en place des mesures préventives et des contrôles qui relèvent du dispositif de contrôle interne. Le contrôle interne n'est pas limité aux procédures permettant de fiabiliser les informations financières et comptables. Cette démarche a vocation à englober toutes les typologies de risques et à s'appliquer à toutes les activités de la Société et du Groupe.

B) Les objectifs de la gestion des risques

La Société a adopté la définition de la gestion des risques proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle la gestion des risques est un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques de la Société.

C) Composantes du dispositif de gestion des risques

La méthode de maîtrise des risques utilisée par la Société est fondée principalement sur une cartographie de ses risques qu'elle remet à jour chaque année et sur l'élaboration de plans d'actions visant à traiter ces risques.

La cartographie des risques fait l'objet d'une présentation au comité d'audit.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe sont décrits dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Référence.

D) Principaux plans d'actions en matière financière et comptable

Pour les principaux risques identifiés, des plans d'actions spécifiques sont mis en place afin d'apporter une réponse adaptée. Les risques à caractère financier et comptable et les contrôles en place sont régulièrement partagés avec les commissaires aux comptes et le comité d'audit afin d'adapter ces plans d'actions.

Compte tenu des incertitudes liées à la nature technologique de l'activité dans laquelle opère le Groupe, les plans d'actions en matière financière et comptable sont principalement les suivants :

Plan d'actions en matière financière :

- Suivi actif des marchés et établissement d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriels et d'un reporting mensuel ;
- Gestion prudente de la trésorerie et limitation de l'endettement externe ;
- Protection des technologies brevetées ; et
- Pilotage des projets de recherche et développement tout au long de leur vie.

Plans d'actions en matière comptable :

- Comptabilisation du chiffre d'affaires uniquement lorsque le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que les critères spécifiques à chacune des natures de revenus du Groupe sont remplis ;
- Pas de capitalisation des frais de développement internes dans la mesure où les critères d'activation sont difficiles à documenter ;
- Constatation des subventions en produit uniquement lorsque leur obtention définitive est avérée ;
- Suivi régulier des indices de perte de valeur pour les actifs immobilisés (projections de flux de trésorerie tenant compte notamment d'une durée de vie des produits variant entre 5 et 7 ans et incluant des taux d'actualisation intégrant une prime de risque) ; et
- Evaluation de la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs en fonction, notamment, des perspectives de bénéfices imposables futurs (cette évaluation tenant compte de la séquence historique des résultats imposables du Groupe).
- Application des nouvelles normes comptables – notamment IFRS 15 à partir du 1er janvier 2017 et IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018.

b) Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne vise à s'assurer que les plans d'actions spécifiques sont effectivement mis en place.

c) Principes généraux de contrôle interne

A) Définition

Inside Secure adopte la définition du contrôle interne proposée par l'Autorité des marchés financiers, selon laquelle le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par la Société qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la fiabilité des informations financières ;

et, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. La Société a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice d'un processus de contrôle interne destiné à « garantir en interne la pertinence et la fiabilité des informations utilisées et diffusées dans les activités de la Société ».

Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une assurance absolue que les objectifs de la Société seront atteints, ni que les risques d'erreurs ou de fraude soient totalement maîtrisés ou éliminés.

B) Les composantes du contrôle interne

Référentiels

Les procédures décrites ci-après sont celles de la Société et de ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. La Société se réfère par ailleurs au guide de mise en œuvre du cadre de référence relatif aux dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites publié par l'Autorité des marchés financiers le 18 novembre 2013.

Les différents acteurs du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur la direction générale de la Société, son conseil d'administration, son comité d'audit et son comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement sont décrits ci-dessus.

Pilotage et organisation comptable et financière

Le Groupe dispose d'un certain nombre de procédures relatives aux informations comptables et financières, principalement organisées autour d'un plan d'affaires à trois ans, d'un budget annuel, d'un prévisionnel de résultat et de trésorerie trimestriel et d'un reporting mensuel.

Identification de contrôles clés et suivi de leur application

Le Groupe a identifié les risques majeurs auxquels l'expose la nature de ses activités dans le cadre de sa cartographie de ses risques.

En liaison avec la cartographie des risques et les plans d'actions correspondants, le Groupe a identifié douze processus participant à l'élaboration de l'information financière :

gouvernance	trésorerie et instruments dérivés
reporting et procédures budgétaires	relations contractuelles et cadre juridique
activité de recherche et développement	environnement fiscal
reconnaissance du revenu et clients	crédit impôt recherche et subventions
procédures achats et fournisseurs	procédures de clôtures comptables intermédiaires et annuelles
paie et ressources humaines	systèmes d'information

Ces processus sont répertoriés dans une matrice de contrôle interne qui comportait 76 contrôles clés lors de sa dernière revue, en novembre 2018. Certains contrôles clés ont fait apparaître des faiblesses de contrôle interne qui, selon la Société, ne présentaient pas de risques susceptibles d'avoir une incidence significative sur la fiabilité de ses informations financières dans la mesure où des contrôles compensatoires ont été mis en place. Ils constituent des axes d'amélioration pour le Groupe. La matrice de contrôle interne est revue une fois par an par le comité d'audit.

Systèmes d'information comptables et financiers

Dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, le Groupe dispose principalement d'un outil de gestion ERP (SAP) dont l'objectif est de restituer de façon automatisée et sécurisée l'information financière. Cet outil a contribué à formaliser un plan de comptes, à améliorer la traçabilité de l'information et à créer des pistes d'audit.

Moyens affectés au contrôle interne

Compte tenu de sa taille, le Groupe n'a pas mis en place de direction de l'audit interne, le contrôle interne étant, à titre principal, du ressort de sa direction financière. Lors de leur visite sur les sites à l'étranger, ses

équipes revoient les analyses de comptes préparées par les comptables des filiales. En règle générale, pour les filiales étrangères, le Groupe s'appuie sur des cabinets d'expertise comptable extérieurs pour l'établissement des comptes et des déclarations fiscales annuelles, afin de maintenir un niveau adéquat de séparation des tâches et de veiller à la connaissance et la bonne application des dispositions juridiques et fiscales locales.

d) Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne décrites sont applicables à la Société ainsi qu'à ses filiales dont les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

e) Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

La direction générale de la Société assure l'identification et le traitement des enjeux essentiels et définit les objectifs stratégiques et opérationnels. Elle veille à l'exécution de la stratégie et examine les options permettant sa bonne réalisation, notamment dans le domaine de la technologie, de la sécurité, et des ressources humaines et financières.

Le référentiel de contrôle interne propre à la Société est centré autour de la fiabilisation des informations comptables, financières et au respect des lois et règlements, notamment dans le domaine de la production des informations comptables et financières.

La direction générale est responsable de la supervision du dispositif de contrôle interne de la Société. En l'absence d'une direction de l'audit interne, elle confie à la direction financière la charge d'identifier les risques, de mettre en place, de suivre et d'évaluer le contrôle interne.

Au sein de la direction financière, le directeur financier, le vice-président finance & achats et le département du contrôle de gestion font partie intégrante du dispositif et travaillent en étroite collaboration avec les différents services opérationnels pour garantir un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Enfin, sous la responsabilité des membres du conseil d'administration de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

f) Limites de la gestion des risques et du contrôle interne et pistes d'amélioration

La gestion des risques et du contrôle interne relève d'une démarche d'amélioration continue. En 2017, la Société a adapté son dispositif de contrôle interne suite à la forte évolution de son activité intervenue en 2016, afin notamment de l'adapter au périmètre d'activité recentré autour des logiciels et de la licence de propriété intellectuelle. En 2019, la Société entend adapter son dispositif de contrôle interne et de reporting dans le cadre de l'intégration de la société Verimatrix.

15. Capital potentiel

A la date du présent rapport, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital sont détaillés dans ci-après. L'exercice de la totalité de ces valeurs mobilières et instruments et l'acquisition de la totalité des actions gratuites résulterait en l'émission de 7 336 025 actions ordinaires de la Société supplémentaires :

Nature de la valeur mobilière	Référence dans le présent rapport	Nombre d'actions potentielles à la date du présent rapport ⁽¹⁾
Bons de souscription d'actions	Section 15.1	3 157
Attributions gratuites d'actions	Section 15.2	687 129
Options d'achat ou de souscription d'actions	Section 15.3	1 254 333
OCEANE	Section 15.4	5 391 406
Total		7 336 025

⁽¹⁾ Si seules des actions nouvelles étaient attribuées et non une combinaison d'actions nouvelles et existantes

Un actionnaire détenant 1% du capital d'Inside Secure verrait sa participation passer à 0,92 % en cas d'exercice ou d'acquisition de la totalité des bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions et actions gratuites.

15.1 Bons de souscription d'actions

Les principales caractéristiques des bons de souscription d'actions (les « BSA ») émis par la Société et en cours de validité figurent dans le tableau qui suit.

Les principales caractéristiques des bons de souscription d’actions (les « BSA ») émis par la Société et en cours de validité à la date du présent rapport figurent dans le tableau ci-dessous :

<u>Désignation des BSA⁽¹⁾</u>	<u>Date d’émission</u>	<u>Nombre total de BSA</u>	<u>Nombre maximum d’actions issues des BSA⁽²⁾</u>	<u>Prix unitaire de souscription des actions issues des BSA⁽²⁾</u>	<u>Calendrier d’exercice des BSA</u>	<u>Date limite d’exercice des BSA</u>
BSA 2007-4	18 décembre 2008	750	3 157	6,698 €	exerçables en totalité	4 mai 2019
		750	3 157			

(1) Seuls les BSA en cours de validité sont décrits dans le tableau.

(2) Afin de préserver les droits des titulaires de BSA à la suite à l’augmentation de capital d’avril 2016, la parité d’exercice des BSA et le prix unitaire de souscription des actions issues des BSA ont été ajustés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

A la date du présent rapport, les membres du conseil d’administration de la Société ne détiennent aucun BSA.

15.2 Attributions gratuites d'actions

A la date du présent rapport, le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) puis le conseil d'administration (à compter du 16 mai 2018) a attribué un total de 4 449 290 actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 30 juin 2008, 30 juin 2010, 20 janvier 2012, 29 juin 2012, 26 juin 2014, 2 février 2016, 16 décembre 2016 et 16 mai 2018. Compte tenu de leurs termes, 2 694 112 actions ont d'ores et déjà été définitivement acquises, 1 068 049 actions sont devenues caduques et 687 129 actions sont en cours d'acquisition.

Les principales caractéristiques de ces plans d'actions gratuites figurent dans le tableau qui suit.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES																		
	PLAN N°1	PLAN N°2	PLAN N°3	PLAN N°4	PLAN N°5	PLAN N°6	PLAN N°7	PLAN N°8	PLAN N°9	PLAN N°10	PLAN N°11	PLAN N°12	PLAN N°13	PLAN N°14	PLAN N°15	PLAN N°16	PLAN N°17	TOTAUX
Date d'assemblée ayant autorisé l'attribution	16/06/2005	16/06/2005	20/10/2005	20/10/2005	20/10/2005	30/06/2008	30/06/2010	20/01/2012	29/06/2012	29/06/2012	29/06/2012	26/06/2014	26/06/2014	2/02/2016	2/02/2016	16/12/2016	16/05/2018	
Date d'attribution par le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) puis le conseil d'administration (à compter du 16 mai 2018)	28/07/2005	28/07/2005	17/02/2006	17/02/2006	2/06/2006	3/11/2008	16/12/2010	6/04/2012	26/07/2012	17/10/2012	20/12/2012	23/03/2015	23/03/2015	2/02/2016	30/05/2016	16/12/2016	03/12/2018	
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	92 184 21 016	112 600 25 664	83 092	56 264 12 832	76 096	20 000	1 116 000 110 000	151 370 64 100	2 200 4 000 63 510	160 533	10 133	299 270	64 426	864 000	220 000	600 000	220 000	4 449 290
Les mandataires sociaux (1) Amedeo D'Angelo														864 000			220 000	
Date d'acquisition des actions	6/03/2012 28/07/2007	N/A 28/07/2007	17/02/2008 17/02/2009 17/02/2010	N/A 17/02/2008	2/06/2008 2/06/2009 2/06/2010	3/11/2010	16/12/2012 16/12/2014	N/A N/A	N/A N/A 26/07/2014	17/10/2014 17/10/2015 17/10/2016	20/12/2014 20/12/2015 20/12/2016	23/03/2018 (3)	23/03/2020 (4)	2/02/2018 (5)	2/02/2019 (6)	16/12/2019 (7)	04/12/2020 (8)	
Durée de période de conservation (2)	2 ans 2 ans	N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans	2 ans 2 ans	N/A N/A	N/A N/A 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans 2 ans 2 ans	2 ans	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Nombre d'actions acquises à la date du présent rapport	69 138 21 016	0 25 664	44 840 16 192 15 972	0 12 832	38 048 19 024 19 024	20 000	1 116 000 110 000	0 0	0 0 63 510	80 000 40 000 10 533	5 000 2 500	49 502	0	864 000	51 3170	0	0	2 694 112
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	23 046 0	112 600 0	6 088	56 264 0	0	0	0 0	151 370 64 100	2 200 4 000 0	30 000	2 633	249 768	39 297	0	168 683	158 000	0	1 068 049
Actions gratuites restantes en fin d'exercice	0 0	0	0	0 0	0	0	0 0	0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0	25 129	0	0	442 000	220 000	687 129

(1) Liste nominative des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs.

(2) La période de conservation débute à compter de la date d'acquisition des actions gratuites.

(3) Le plan d'actions gratuites du 23 mars 2015 faisait l'objet d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivantes la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Faisant usage d'une faculté prévue dans le plan, le directoire a décidé, dans l'intérêt de la société, le 22 mars 2018, après autorisation préalable du conseil de surveillance réuni en séance le 21 mars 2018, de relever certains attributaires de la condition de marché susvisée.

(4) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure à l'issue d'une période de cinq ans sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les cinq années suivant la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les vingt dernières séances de bourse précédant le 23 mars 2018 sera respectivement inférieure à 3,125 euros ou supérieure à 6 euros). Le conseil d'administration (compte-tenu du changement

de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.

- (5) L'attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure le 1er octobre 2018 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe à cette date et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 1er octobre 2018 sera respectivement inférieure à 1 euro ou supérieure à 3 euros), étant précisé que l'acquisition de ces actions pourrait être accélérée si la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant soixante séances de bourse consécutives avant le 1er octobre 2018 devait excéder 3 euros. Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (6) Chaque attributaire deviendra actionnaire d'Inside Secure le 16 décembre 2019 sous réserve d'une double condition (i) de présence dans le Groupe pendant les trois années suivant la date d'attribution, et (ii) de marché (le pourcentage d'actions acquises au titre de cette deuxième condition variant entre zéro et cent selon que la moyenne pondérée par les volumes des cours des actions de la Société pendant les soixante dernières séances de bourse précédant le 16 décembre 2019 sera respectivement inférieure à 2 euros ou supérieure à 3,50 euros). Le conseil d'administration (compte-tenu du changement de mode d'administration et de direction de la Société) pourra éventuellement et s'il l'estime dans l'intérêt de la société, relever un attributaire donné de l'une et/ou l'autre des conditions susvisées pour tout ou partie de ses actions. En cas de changement de contrôle de la Société, un pourcentage des actions non encore caduques calculé mutatis mutandis ainsi qu'indiqué ci-dessus, en remplaçant la moyenne pondérée susvisée par le prix du changement de contrôle, sera définitivement acquis.
- (7) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.
- (8) (i) l'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et (ii) l'acquisition du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie desdites conditions.

Les principales caractéristiques des actions gratuites attribuées au directeur général de la Société figurent dans le tableau qui suit ⁽²⁾ :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Mandat</u>	<u>Date du plan</u>	<u>Nombre d'actions attribuées</u>	<u>Nombre d'actions acquises</u>	<u>Nombre d'actions en cours d'acquisition</u>	<u>Date d'acquisition</u>	<u>Durée de période de conservation</u>	<u>Nombre d'actions à conserver pendant l'exercice du mandat</u>
Amedeo D'Angelo	Président directeur général	2 février 2016	864 000	864 000	0	2 février 2018	N/A	10%
		3 décembre 2018	220 000		220 000	4 décembre 2020 ⁽¹⁾	N/A	10%
			1 084 000	864 000	220 000			

(1) (i) l'acquisition de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence du bénéficiaire dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et (ii) l'acquisition du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société pourra relever le bénéficiaire de tout ou partie desdites conditions.

(2) Les nombres d'actions tiennent compte de l'ajustement des droits des titulaires d'actions gratuites effectué conformément aux dispositions légales et réglementaires à la suite de l'augmentation de capital du 26 avril 2016.

15.3 Options d'achat ou de souscription d'actions

A la date du présent rapport, le directoire de la Société (avant le 16 mai 2018) a attribué un total de 4 282 937 (depuis le commencement) et 2 786 823 options (après élimination des plans caduques), donnant chacune droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société, au bénéfice des salariés et dirigeants de son Groupe, dans le cadre d'autorisations consenties par les assemblées générales des actionnaires des 16 juin 2005, 20 octobre 2005, 2 juin 2006, 19 juin 2007, 30 juin 2008, 29 juin 2012, 19 juin 2013, 26 juin 2014, 16 décembre 2016 et 16 mai 2018.

A la date présent rapport, 111 161 options de souscription d'actions ont d'ores et déjà été levées par leurs titulaires, 1 421 329 options de souscription d'actions sont devenues caduques et 1 254 333 options de souscription d'actions sont en cours de validité.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options de souscription d'actions figurent dans le tableau qui suit :

Désignation du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées ⁽³⁾	Nombre d'options caduques ⁽³⁾	Nombre d'options levées ⁽³⁾	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites ⁽³⁾	Prix unitaire de souscription des actions ⁽³⁾	Calendrier d'exercice des options	Date d'expiration de la période d'indisponibilité ⁽¹⁾	Date limite d'exercice des options
Options juillet 2012	26 juillet 2012	2 277	0	0	2 277	2,9146 €	exerçables en totalité	26 juillet 2016	26 juillet 2022
Options juillet 2012	26 juillet 2012	12 989	0	0	12 989	2,9146 €	exerçables en totalité	26 juillet 2016	26 janvier 2022
Options février 2013	20 février 2013	195 872	122 135	31 601	42 136	2,7438 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	N/A	20 février 2023
Options février 2013	20 février 2013	41 869	26 068	10 534	5 267	2,7438 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	N/A	20 août 2022
Options février 2013	3 mai 2013	100 000	75 000	25 000	0	2,54 €		N/A	3 mai 2023
Options juin 2013	20 juin 2013	20 000	20 000	0	0	2,85 €		N/A	22 décembre 2022
Options juin 2013	27 août 2013	108 479	57 151	17 932	33 396	2,326 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	N/A	27 août 2023
Options juin 2013	27 août 2013	36 603	24 381	6 954	5 268	2,326 €	exerçables en totalité ⁽²⁾	N/A	27 février 2023
Options janvier 2014	17 janvier 2014	100 000	100 000	0	0	2,11 €		N/A	17 janvier 2024
Options janvier 2014	23 avril 2014	15 800	15 800	0	0	3,4748 €		N/A	23 avril 2024
Options juin 2014	22 juillet 2014	242 264	242 264	0	0	4,3103 €		N/A	22 janvier 2024
Options juin 2014	22 juillet 2014	73 736	42 136	0	31 600	4,3103 €	21 067 exerçables ⁽²⁾ 10 533 le 22 juillet 2018 ⁽²⁾	N/A	22 juillet 2024
Options juin 2014	28 août 2014	82 934	35 534	0	47 400	3,997 €	31 286 exerçables ⁽²⁾ 16 114 le 28 août 2017 ⁽²⁾	N/A	28 août 2024
Options décembre 2016 NR	16 décembre 2016	394 000	84 860	19 140	290 000	1,91 €	96 666 exerçables ⁽²⁾ 96 666 exerçables ⁽²⁾ 96 667 le 16 décembre 2019 ⁽²⁾	N/A	16 décembre 2026
Options décembre 2016 US	16 décembre 2016	761 000	531 000		230 000	2,22 €	76 666 exerçables ⁽²⁾ 76 666 exerçables ⁽²⁾ 76 668 le 16 décembre 2019 ⁽²⁾	N/A	16 juin 2026

<u>Désignation du plan</u>	<u>Date d'attribution</u>	<u>Nombre d'options attribuées⁽³⁾</u>	<u>Nombre d'options caduques⁽³⁾</u>	<u>Nombre d'options levées⁽³⁾</u>	<u>Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites⁽³⁾</u>	<u>Prix unitaire de souscription des actions⁽³⁾</u>	<u>Calendrier d'exercice des options</u>	<u>Date d'expiration de la période d'indisponibilité⁽¹⁾</u>	<u>Date limite d'exercice des options</u>
Options décembre 2016 US	24 avril 2017	45 000	45 000	0	0	3,04 €		N/A	24 avril 2027
Options décembre 2016 US	19 octobre 2017	250 000	0	0	250 000	2,99 €	83 333 exerçables ⁽²⁾ 83 333 le 19 octobre 2019 ⁽²⁾ 83 334 le 19 octobre 2020 ⁽²⁾	N/A	19 octobre 2027
Options décembre 2016 NR	19 octobre 2017	250 000	0	0	250 000	2,99 €	83 333 exerçables ⁽²⁾ 83 333 le 19 octobre 2019 ⁽²⁾ 83 334 le 19 octobre 2020 ⁽²⁾	N/A	19 octobre 2027
Options avril 2018 NL	16 avril 2018	14 000	0	0	14 000	2,45 €	4 666 exerçables ⁽²⁾ 4 666 le 16 avril 2020 ⁽²⁾ 4 668 le 16 avril 2021 ⁽²⁾	N/A	16 avril 2028
Options décembre 2018 US	21 décembre 2018	40 000			40 000	1,59 €	13 333 le 20 août 2019 ⁽²⁾ 13 333 le 20 août 2020 ⁽²⁾ 13 334 le 20 août 2021 ⁽²⁾		20 août 2028
		2 786 823	1 421 329	111 161	1 254 333				

(1) Pour les résidents fiscaux français

(2) La levée des options est subordonnée, selon le cas, à la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société à la date de la levée

(3)

Aucun membre du conseil d'administration de la Société n'a bénéficié d'une attribution option d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

15.4 OCEANE

La Société a procédé à l'émission, dans le cadre d'un placement privé, les 29 juin et 5 septembre 2017 de 4 313 125 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») pour un montant total de 16 087 956,25 euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action Inside Secure. L'émission du 29 juin 2017 a été réalisée au prix de 3,73 euros par obligation et l'émission complémentaire du 5 septembre 2017 au prix de 3,90 euros par obligation. Les OCEANE ont été émises aux mêmes conditions, à l'exception du prix d'émission, et les OCEANE émises le 5 septembre 2017 sont fongibles et assimilables en une seule ligne avec les OCEANE d'origine. Les OCEANE sont négociables sur Euronext Access (le marché libre d'Euronext à Paris) sous le code ISIN FR0013265527.

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi-annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année, à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure, à raison de 1,25 action pour 1 OCEANE (conformément à l'ajustement de parité effectué en date du 29 décembre 2018 conformément aux stipulations prévues par la condition 15.6 (b) 13 des modalités (Terms & Conditions) des OCEANE). Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions. Les OCEANE viendront à échéance 29 juin 2022.

La conversion de la totalité des OCEANE pourrait entraîner la création d'un nombre maximum de 5 391 406 actions nouvelles si la Société décidait de n'attribuer que des actions nouvelles.

16. Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

Les différentes augmentations de capital réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ont donné lieu aux mesures d'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions et actions gratuites) dans les conditions légales et réglementaires.

17. Autocontrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, figure ci-après l'identité des actionnaires détenant, à la date du 31 décembre 2018, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

	Situation au 31 décembre 2018		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Bpifrance Participations	2 423 991	5,49%	5,50%
Jolt Capital	2 447 297	5,55%	5,55%
Palladio Holdings	2 213 626	5,02%	5,02%

18. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) – post opération
Actions composant le capital social au début de l'exercice	43 181 253	0,40	17 272 501,20
Actions émises au cours de l'exercice : 31 janvier 2018 : augmentation de capital résultant de l'exercice de 19 140 options de souscription d'actions ayant donné lieu à l'émission de 19 140 actions, émises au prix de 1,51 euro, représentant une souscription d'un montant de total, prime d'émission incluse de 36 557,40 euros	43 200 393	0,40	17 280 157,20
Actions émises au cours de l'exercice : 13 février 2018 : augmentation de capital résultant de l'exercice de 5 267 options de souscription d'actions ayant donné lieu à l'émission de 5 267 actions, émises au prix de 2,74 euros, représentant une souscription d'un montant de total, prime d'émission incluse de 14 431,58 euros et résultant de l'acquisition définitive de 864 000 actions gratuites ayant donné lieu à l'émission de 864 000 actions représentant une augmentation de capital de 345 600 euros	44 069 660	0,40	17 627 864
Actions émises au cours de l'exercice : 23 mars 2018 : augmentation de capital résultant de l'acquisition définitive de 49 502 actions gratuites ayant donné lieu à l'émission de 49 502 actions, représentant une augmentation de capital de 19 800,80 euros	44 119 162	0,40	17 647 664,80
Actions composant le capital social au 31 décembre 2018	44 119 162	0,40	17 647 664,80

19. Informations relatives à la répartition du capital et à l'autocontrôle - Programme de rachat d'actions- Risque lié à la volatilité de cours de l'action

Répartition du capital

	Situation au 31 décembre 2018		Situation à la date du rapport de gestion	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Membres du conseil d'administration	1 179 234	2,67%	1 929 060	2,28%
<i>Amedeo D'Angelo</i>	1 173 000	2,66%	1 890 819	2,23%
<i>Jean Schmitt</i>	2 034	0,00%	2 904	0,00%
<i>Muriel Barnéoud</i>		0,00%	5 713	0,01%
<i>Catherine Blanchet</i>	4 200	0,01%	29 624	0,03%
<i>OEP VII IS, LLC</i>	-	-	-	-
OEP Inside B.V.	-	-	21 651 191	25,55%
Jolt Capital	2 447 297	5,55%	3 145 070	3,71%
Bpifrance Participations	2 423 991	5,49%	3 600 461	4,25%
Autres actionnaires	38 068 640	86,29%	54 404 099	64,21%
Total	44 119 162	100,00%	84 729 881	100,00%

Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 16 mai 2018 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers. Cette autorisation a remplacé l'autorisation ayant le même objet consentie le 14 juin 2017, les conditions définies par cette dernière étant identiques à celles consenties le 16 mai 2018.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;
- objectifs des rachats d'actions :
- assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- honorer des obligations liées à des programmes d'options d'acquisition d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;

- prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 10 euros avec un plafond global de 33 000 000 euros.

A cet égard, la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2018

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2018 :

- 685 493 actions ont été achetées au cours moyen de 2,46685 euros, et
- 576 396 actions ont été vendues au cours moyen de 2,52970 euros.

La Société a n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 mars 2019

Compte tenu des achats et ventes effectués depuis le début de l'année 2019, le solde du contrat de liquidité était de 92 000 actions au 31 mars 2019. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 322 354,31 euros, sur la base du cours de clôture au 29 mars 2019, soit 1,78 euros.

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions d'autocontrôle.

Risques liés à la volatilité du cours de l'action de la Société

Nous vous invitons à vous reporter à la section 5 « Risques financiers » figurant en annexe 7 « Facteurs de risques » du présent rapport financier annuel.

20. Etat de la participation des salariés au capital social

A la date d'établissement du présent rapport, il n'existe pas d'accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société. Il est toutefois rappelé que la Société a procédé dans le passé à plusieurs attributions d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions dont certains des salariés du Groupe ont bénéficié.

Au 31 décembre 2018, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce (c'est-à-dire les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 et suivants du code du travail et celles détenues en application de l'article L. 225-197 du code de commerce, c'est-à-dire les actions gratuites attribuées après la publication de la loi dite Macron) était de 0. Il est précisé que les actions gratuites attribuées après la publication de la loi Macron sont en cours d'acquisition à la date du présent rapport.

21. Informations relatives aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et aux attributions gratuites d'actions

Nous vous invitons à vous reporter à la section 15 ci-dessus ainsi qu'aux tableaux 1, 2, 4, 5, 6, 7,8 et 9 de la section II du présent rapport « rapport sur le gouvernement d'entreprise ».

22. Déclaration de performance extra-financière

22.1 Informations sociales

22.1.1 Emploi

Au 31 décembre 2018, les effectifs du Groupe s'élevaient à 163 salariés (dont 10 CDD), à comparer à 165 salariés au 31 décembre 2017 et 158 salariés au 31 décembre 2016.

A la clôture des périodes considérées, l'effectif du Groupe a évolué comme suit :

Par fonction	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2018
Direction et fonctions support	29	26	27
Recherche & développement	87	95	98
Ventes & marketing	42	44	38
Total	158	165	163

Par pays (*)	31 décembre 2016	31 décembre 2017	31 décembre 2018
France	37	25	21
Ecosse	31	32	29
Pays-Bas	37	37	42
Finlande	28	34	33
Corée du Sud	2	2	2
Taiwan	6	5	5
Japon	4	5	4
Etats-Unis	13	25	27

(*) dans ce tableau, les salariés sont répartis entre les différents pays en fonction de leur entité de rattachement. Il est à noter qu'une employée rattachée à la filiale finlandaise de la Société exerce essentiellement son activité depuis la Norvège et qu'un employé exerçant son activité en Suède est rattaché à la Hollande.

Répartition hommes-femmes

		31 décembre 2018
Femmes	France	11
	Hors France	21
Hommes	France	10
	Hors France	121
Total		163

Pour un effectif de 163 employés au 31 décembre 2018, le pourcentage de femmes est égal à 19,63%. Cette répartition des genres s'explique principalement par la nature des métiers représentés au sein du Groupe, historiquement exécutés par une population masculine.

Répartition par tranche d'âge

	< 30 ans	Entre 30 et 40 ans	Entre 40 et 50 ans	> 50 ans
France	2	7	6	6
Hors France	9	33	68	32
Total	11	40	74	38

L'âge moyen des employés du Groupe est de 44,85 ans.

Afin de renforcer ses équipes sur certains projets, le Groupe fait par ailleurs appel ponctuellement à des sociétés de service qui mettent à sa disposition du personnel en régie. Les effectifs correspondants

représentaient, 5 personnes au 31 décembre 2016 et 5 personnes au 31 décembre 2017 et 4 personnes au 31 décembre 2018.

Embauches, licenciements, transferts

La Société intègre majoritairement des profils dits « experts », donc expérimentés, pour répondre aux défis technologiques inhérents aux marchés sur lesquels elle est positionnée. La Société s'inscrit toutefois dans une recherche de profils mixtes avec une place plus large laissée aux profils plus « juniors » sur des postes plus polyvalents ou généralistes. L'apprentissage et les stages de longue durée de fin de cursus d'écoles d'ingénieurs sont également une voie de recrutement privilégiée par la Société.

Le Groupe a embauché 26 personnes en 2018, dont 5 sur le périmètre France. Sur la totalité des salariés qui ont rejoint le Groupe en 2018, 69% des recrutements ont été réalisés sous la forme de CDI. 8 salariés ont été embauchés en CDD.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2018, 28 personnes ont quitté le Groupe, principalement du fait de démission (17 employés) et dans une moindre mesure d'un licenciement individuel (8 salariés). 3 ruptures conventionnelles ont également été conclues en France.

Rémunérations

La masse salariale (charges incluses) pour le Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est élevée à 25 563 milliers de dollars.

Intéressement

En France, un accord d'intéressement a été signé avec les représentants des salariés de la société Inside Secure, société mère du Groupe. Cet accord a pour objectif d'associer chaque salarié aux résultats du Groupe tout en renforçant sa compréhension des intérêts communs.

Les accords en vigueur au cours de l'exercice 2018 étaient basés sur la réalisation d'un taux de marge opérationnelle cible pour l'année 2018 et sur l'atteinte de cinq objectifs liés à la sortie de nouveaux produits logiciels. Un intéressement a été versé aux salariés de la Société en 2018.

Régime de santé, prévoyance et autres avantages sociaux

Les collaborateurs d'Inside Secure en France bénéficient également de différents avantages sociaux :

- en matière de protection sociale, la Société garantit à ses collaborateurs un régime complémentaire de santé au régime général de sécurité sociale. En 2012, le système de protection sociale complémentaire a été redéfini. Dans ce cadre, la direction du Groupe a pris en charge une part plus importante des cotisations salariales ;
- en matière de prévoyance, le régime de protection ouvert aux salariés a pour l'objectif de les protéger contre certains aléas de la vie : l'arrêt de travail, l'invalidité et le décès. Ce régime garantit aux salariés le versement à leur bénéfice de primes importantes en cas d'invalidité ou d'incapacité. En cas de décès, ce régime ouvre droit au versement d'un capital au conjoint et d'une rente éducation pour chaque enfant à charge ;
- pour favoriser l'accès au logement des collaborateurs, la Société a adhéré à l'organisme en charge de la gestion du 1 % patronal. Cette adhésion permet à l'ensemble des salariés un accès privilégié à un parc immobilier. Ils bénéficient, également, de divers autres avantages permettant de les accompagner dans leurs démarches pour la location ou l'acquisition de leur logement.

22.1.2 Organisation du travail

Au sein d'Inside Secure, l'ensemble des salariés cadres et non cadres travaillent 39 heures par semaine. Ils cumulent 0,62 jours de bonification d'heures supplémentaires par mois, soit un total de 6,82 jours par an.

Au 31 décembre 2018, 10,43% des employés du Groupe travaillaient à temps partiel.

Gestion des compétences

Dès 2011, le Groupe a souhaité se doter d'une nouvelle classification interne afin de pouvoir gérer de façon plus homogène les emplois et les compétences sur l'ensemble de sa population et de fédérer des groupes d'origine différente autour d'une même approche des contributions professionnelles et de leur développement.

La classification déployée en décembre 2013, a permis de positionner chaque emploi et chaque niveau de contribution dans l'organisation. Elle rend visible les chemins de carrière par filières et inter-filières, horizontaux et verticaux, entre l'expertise et le management. L'approche couvre tous les salariés du Groupe, hors mandataires sociaux. Elle est commune à tous les emplois dans tous les pays. Elle s'applique aux cadres et aux non cadres. La classification compte 11 groupes. Les emplois sont répartis en quatre grandes filières métier (Technique, Commerciale, Support, Management).

Enfin, cette classification a permis d'harmoniser et de mettre en cohérence la politique salariale globale (salaires fixes et parts variables individuelles) au sein du Groupe, en associant à chaque groupe de la classification des bandes de salaires, qui reposent sur les salaires réels, la gestion de l'équité et la compétitivité marché. Évolutive, accompagnant le développement de l'entreprise, elle donne les lignes directrices pour la politique de rémunération et les avantages sociaux du Groupe.

Absentéisme

L'absentéisme dans l'entreprise est relativement faible et en dessous des moyennes nationales constatées dans le secteur d'activité du Groupe (source : 10ème baromètre Alma Consulting Group sur l'absentéisme en France publié en septembre 2018 – Taux d'absentéisme de 4,72% en France en 2017).

En 2018, le taux d'absentéisme global en Europe (y compris maladie et accidents du travail et de trajet) s'est élevé à 2,45%. En France, il est de 3,84%. Il correspond au nombre total de jours d'absence pour maladie, accident du travail ou de trajet ou maladie professionnelle divisé par le nombre de jours ouvrés théoriques dans l'année.

22.1.3 Relations sociales

Le Groupe accorde une place importante au dialogue social, notamment dans le cadre des négociations avec les instances représentatives du personnel.

Inside Secure dispose d'une délégation unique du personnel avec 4 postes de titulaires et 4 postes de suppléant. Les dernières élections ont eu lieu en septembre 2015 et des élections partielles ont eu lieu en janvier 2017 et février 2018 afin de pourvoir aux sièges vacants. L'ensemble des membres élus du comité d'entreprise appartiennent au syndicat FO.

Bilan des accords collectifs

Au cours de l'exercice 2018, un nouvel accord collectif a été signé avec les instances représentatives du personnel d'Inside Secure :

- *Accord d'intéressement du 18 juin 2018 (cet accord a pour objet de déterminer les modalités de calcul de l'intéressement pour l'année 2018).*

Œuvres sociales

La Société cotise aux œuvres sociales des instances représentatives du personnel en France dans le cadre des dispositions légales prévues à cet effet. Des budgets au profit des œuvres sociales des structures étrangères sont également en place. Ces œuvres sociales couvrent, pour tout ou partie, la participation des salariés à des activités sportives, culturelles, événementielles et musicales, principalement.

22.1.4 Santé et sécurité

La Société travaille au quotidien avec les membres du CHSCT pour respecter et garantir de bonnes conditions de travail à ses collaborateurs. La Société se conforme aux dispositions légales dans ce domaine. Il n'existe pas d'accord collectif en matière de santé et sécurité.

(données pour l'Europe)	Europe		Dont France	
	2017	2018	2017	2018
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	0	0	0	0
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	0	0	0	0
Nombre d'accidents de trajet	0	0	0	0
Nombre de cas de maladies professionnelles	0	0	0	0
Taux de fréquence	0	0	0	0
Taux de gravité	0	0	0	0

Le calcul du nombre d'heures théoriques travaillées ayant servi à établir les taux de fréquence et de gravité est fondé sur un format théorique de 39 heures par semaine pour tous les types de contrats.

22.1.5 Formation

La formation professionnelle au sein du Groupe

Le plan de formation annuel vise à assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et à proposer des formations qui participent au développement des compétences métier.

Les formations organisées par le Groupe sont le plus souvent techniques et touchent aux compétences métier. Ces actions sont essentielles pour acquérir les compétences à la pointe des évolutions techniques et technologiques nécessaires pour répondre aux spécificités des marchés sur lesquels la Société se positionne. Elles répondent également à l'accompagnement de l'introduction de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de travail. C'est pourquoi ces actions doivent être réalisées dans les meilleurs délais avec les meilleurs experts / formateurs du domaine.

D'autres formations visent à développer des compétences transversales. Parmi celles-ci, on peut citer : (i) apprendre à travailler de façon transverse dans un environnement international multi-sites où le challenge ainsi que la satisfaction des clients sont au premier plan, ou (ii) poursuivre le développement des compétences en langues notamment en anglais, nécessaires à l'environnement international de la Société.

L'objectif du Groupe demeure que l'ensemble de ses salariés puissent bénéficier d'au moins une action de formation par an.

Les partenariats de formation

Le Groupe a régulièrement recours à des actions externes de formation organisées avec des écoles et organismes conventionnés sélectionnés dans le cadre d'appels d'offres. Ils deviennent alors de véritables partenaires avec lesquels le Groupe travaille pour apporter les réponses aux besoins d'acquisition de connaissances et de développement de compétences. Le recours aux formations in situ avec un programme spécifique et ciblé sur les attentes opérationnelles est privilégié.

Le partage des connaissances

La formation au sein du Groupe passe également par le partage d'expérience formalisé par l'organisation de formations internes. Ces formations internes occupent une place importante et la Société reconnaît ce transfert de savoir en formant ses formateurs internes sur les aspects pédagogiques. La professionnalisation des formateurs internes compte parmi les priorités.

L'évaluation de la formation

La formation constituant un investissement important pour le Groupe, la mesure de son efficacité est indispensable. L'évaluation reste le plus souvent encore celle du participant sur l'action de formation suivie. Cette évaluation est certes essentielle, mais non suffisante. C'est pourquoi le Groupe souhaite mettre en place progressivement une évaluation de l'acquisition des connaissances des stagiaires par les formateurs.

Nombre d'heures de formation

Au cours de l'exercice 2018, la Société a mis en œuvre en Europe 409 heures de formation externes.

Suite au plan de sauvegarde de l'emploi mise en œuvre en France en 2016, la Société a également validé des formations pour les salariés licenciés qui représente un volume de 3 464 heures de formation externe sur la période 2016 à 2018.

22.1.6 Egalité de traitement

Egalité entre femmes et hommes

Le Groupe a pour objectif de rester vigilant sur l'égalité de traitement des salaires entre les hommes et les femmes à compétences et expériences équivalentes. Pour cela, il s'assure de l'égalité de rémunération à l'embauche et contrôle les enveloppes salariales pour s'assurer que les augmentations de salaires bénéficient dans les mêmes proportions aux hommes et aux femmes.

En 2015, le Groupe est même allé au-delà en initiant des négociations avec ses représentants syndicaux qui ont abouti à la signature le 8 décembre 2015 d'un accord collectif portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet accord vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise au travers de quatre thèmes : conditions de travail, embauche, rémunération effective, articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité parentale.

Salaire de base annuel moyen en France au 31 décembre 2018 (hors primes d'ancienneté) :

Femmes		Hommes	
Cadres	ETAM	Cadres	ETAM
73 664	37 609	102 811	30 951

*hors rémunération du président du conseil d'administration (mandataire social non salarié)

L'écart de salaire pour les cadres résulte principalement de la difficulté pour l'entreprise de recruter du personnel féminin pour les postes de management dans son secteur d'activité.

Politique de lutte contre les discriminations

La Société lutte contre toute forme de discrimination liée à des considérations d'ordre personnel. Pour ce faire elle a mis notamment en œuvre en France les mesures suivantes :

- Mention sur les annonces de recrutement de l'accessibilité du poste aux salariés handicapés
- Suivi mensuel de l'égalité d'accès à la formation aux femmes et aux hommes
- Incitation des managers à veiller lors de l'élaboration du plan de formation de leur équipe à un accès pour tous à la formation

L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe ouvre l'ensemble de ses postes à tout salarié sans aucune discrimination. En France, le quota de travailleurs handicapés est atteint et la Société ne paye ainsi plus de taxe Agefiph depuis 2 ans.

22.1.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Comme le précise le code d'éthique qui a été diffusé par courrier électronique à l'ensemble des salariés du Groupe et qui est remis à chaque nouveau salarié embauché, le Groupe respecte scrupuleusement les législations nationales et internationales, et s'engage notamment à respecter les normes de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la prohibition du travail des enfants ou au travail forcé. Le Groupe veille notamment à ce que ses partenaires commerciaux souscrivent aux mêmes engagements.

De même, Inside Secure respecte le droit des salariés de s'engager, à titre personnel, dans des activités politiques, de soutenir les causes de leur choix ou d'adhérer à l'organisation syndicale de leur choix.

22.2 Informations sociétales

Protection de la biodiversité

Les différents sites du Groupe n'ont pas une activité pouvant porter atteinte directement à l'équilibre biologique des milieux naturels ou à des espèces animales et végétales protégées.

Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En France, l'activité du Groupe l'amène à faire appel à un certain nombre de sous-traitants pour lui fournir divers produits et services (telles que prestations intellectuelles diverses (notamment aide au développement de produits), agents d'accueil, de sécurité et de nettoyage, et, jusqu'à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016, conception d'outils et équipements pour son laboratoire. Ces sous-traitants se trouvent essentiellement dans un environnement proche du siège social du Groupe à Meyreuil. Le Groupe contribue ainsi au développement d'emplois indirects locaux qui supportent son activité.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

En région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Groupe entretient des liens réguliers avec divers établissements d'enseignement supérieur auprès desquels il recrute stagiaires et employés. Il est également en relation avec certains laboratoires de recherche régionaux dont les travaux sont en lien avec son activité. Dans le contexte de son activité recentrée depuis 2016 sur le développement de logiciels, le Groupe n'a pas d'impact territorial, économique et social décisif sur les populations riveraines ou locales.

Sous-traitance et fournisseurs

Dans un souci de performance et pour faire face à la concurrence, le Groupe doit faire preuve d'une grande réactivité et flexibilité. Aussi, pour dépasser les limites de son organisation et renforcer ces deux critères, le Groupe peut faire appel à de l'assistance technique externe. Le Groupe comptait ainsi au 31 décembre 2018 quatre prestataires externes émanant de sociétés de service retenues au travers d'appels d'offres. Cette assistance technique est exercée en France par des sociétés localisées pour la plupart dans la région du siège social de la Société. Durant le temps de leur mission, les ingénieurs correspondants sont intégrés aux équipes de développement et travaillent sous la supervision des responsables de ces équipes.

Loyauté des pratiques

Le Groupe entend conduire son activité dans le respect des règles d'intégrité. Il a mis en place en novembre 2012 un code d'éthique et de conduite des affaires qui définit les principes et les valeurs qui constituent les normes fondamentales de comportement attendues de la part de ses employés principalement dans les domaines suivants :

- Lutte contre toutes formes de discrimination ;
- Prohibition des comportements anti-concurrentiels ;
- Interdiction du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants ;
- Liberté d'association des employés et de la négociation collective ;
- Confidentialité des informations ;
- Protection de la propriété intellectuelle du Groupe et d'autrui ;
- Prévention des conflits d'intérêt ;
- Prévention de la fraude et de la corruption ;
- Prévention du blanchiment d'argent ;
- Prohibition des actes de corruption et de trafic d'influence ;
- Relations avec les actionnaires et les marchés financiers.

Le code d'éthique et de conduite des affaires a été diffusé en langues française et anglaise à l'ensemble des employés du Groupe. Il est par ailleurs donné à chaque nouveau salarié rejoignant Inside Secure.

Le Groupe a également distribué en avril 2012, à l'occasion de son introduction en bourse, à l'ensemble de ses employés un code de déontologie boursière. Il est également remis à tout nouvel employé. Le code de déontologie boursière a pour objet de sensibiliser tous les collaborateurs du Groupe ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont en relation sur leurs obligations en matière de transactions boursières et de prévenir toute utilisation ou communication induite d'informations privilégiées.

Ces deux codes ont fait l'objet d'une actualisation en mars 2017.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe estime que la santé et de la sécurité des consommateurs ne sont pas susceptibles d'être impactées par son activité de développement logiciel. Néanmoins, si cela s'avérait nécessaire, le Groupe veillerait au respect des différentes réglementations environnementales par ses fournisseurs et sous-traitants dans le monde entier, comme il le faisait tant qu'il opérait, en mode *fabless*, une activité de conception et de commercialisation de produits semi-conducteurs.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme

En accord avec la démarche collective initiée par l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et the Global e-Sustainability Initiative (GeSI), la Société veille au fait que l'approvisionnement en minerais (or, tungstène, tantale et étain) de ses sous-traitants se fait bien hors des zones de conflits de la

République Démocratique du Congo ou pays associés, où les revenus issus de ces minerais servent notamment à financer ces conflits locaux.

Pour ce faire, le Groupe demande aux différents sous-traitants concernés de lui fournir un document écrit attestant que les minerais qu'ils utilisent pour la fabrication de leurs produits ne proviennent pas de ces zones de conflits.

23. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

Les tableaux des résultats des cinq derniers exercices du Groupe et de la Société figurent en Annexe 1 au présent rapport.

24. Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé

Le tableau récapitulatif des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital de capital figure en Annexe 2 du présent rapport.

II - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La présente section est établie en application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du code de commerce.

1. Introduction et référentiel

Inside Secure (ou la « Société ») est une société anonyme constituée le 30 novembre 1994.

A la suite du changement de mode d'administration de la Société par adoption de la forme de société anonyme à conseil d'administration décidé par les actionnaires le 16 mai 2018, le conseil d'administration (ou le « Conseil »), lors de sa séance du 16 mai 2018¹, s'est doté d'un règlement intérieur qui précise notamment, les règles de fonctionnement du conseil, les principes de conduite et les obligations des membres du Conseil de la Société et les modalités de fonctionnement du conseil et des comités. Les principales dispositions du règlement intérieur du conseil sont reproduites ci-après.

Chaque membre du Conseil s'engage à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement et d'action et à participer activement aux travaux du conseil. Il informe le conseil des situations de conflit d'intérêts auxquelles il pourrait se trouver confronté. En outre, chaque membre du Conseil doit veiller à respecter la réglementation relative à la diffusion et à l'utilisation d'informations privilégiées en vigueur et doit s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société lorsqu'il dispose d'informations privilégiées. Chaque membre du Conseil est tenu de déclarer à la Société et à l'AMF les opérations sur les titres de la Société qu'il effectue directement ou indirectement.

La Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF dont la dernière version révisée a été publiée le 21 juin 2018 et validé en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise par l'AMF (le « Code AFEP-MEDEF »), ce code étant disponible notamment sur le site du MEDEF (www.medef.com).

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

A ce titre, la Société procède régulièrement à une revue de sa gouvernance par rapport aux recommandations de ce code.

Mise en œuvre de la règle “appliquer ou expliquer”

La Société respecte les recommandations du Code AFEP-MEDEF à l'exception de celles décrites ci-dessous :

Recommandation du Code AFEP-MEDEF	Explications
<u>L'évaluation du conseil d'administration est effectuée selon les modalités suivantes :</u> - une fois par an, le conseil débat de son fonctionnement ; - une évaluation formalisée est réalisée tous les trois ans au moins (voir section 9.3 du Code AFEP-MEDEF).	Le conseil d'administration apprécie chaque année son fonctionnement, mais, à ce jour, aucune démarche formelle d'évaluation n'a pas été mise en place. Le changement de mode d'administration de la Société et l'évolution de la composition du conseil d'administration étant désormais achevés depuis le 16 mai 2018, la Société entend à l'avenir procéder à des évaluations formalisées.

¹ Avant cette date, la Société était organisée sous forme de directoire et conseil de surveillance ; le conseil de surveillance s'était doté de deux comités dont les missions ont été reprises lors de la constitution du conseil d'administration.

<u>Rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs (voir section 24.3.3 du Code AFEP-MEDEF).</u> Le conseil doit veiller à procéder à des attributions aux mêmes périodes calendaires, par exemple après la publication des comptes de l'exercice précédent et de préférence chaque année. S'agissant des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, il convient : • de veiller à ce que les options d'actions et les actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés représentent un pourcentage proportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions qui leur sont attribuées. Les conseils doivent fixer le pourcentage de rémunération que ne doivent pas dépasser ces attributions ; • d'éviter qu'ils bénéficient d'une trop forte concentration de l'attribution. Il appartiendra aux conseils, en fonction de la situation de chaque société (taille de la société, secteur d'activité, champ d'attribution plus ou moins large, nombre de dirigeants...), de définir le pourcentage maximum d'options et d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires. La résolution d'autorisation du plan d'attribution proposée au vote de l'assemblée générale doit mentionner ce pourcentage maximum sous forme d'un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux ; • d'être cohérent avec les pratiques antérieures de l'entreprise pour la valorisation des options et des actions de performance attribuées. Ces plans, dont l'attribution doit être proportionnée à la partie fixe et variable annuelle, doivent prévoir des conditions de performance exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. Ces conditions peuvent être des conditions de performance internes à l'entreprise ou relatives, c'est-à-dire liées à la performance d'autres entreprises, d'un secteur de référence... S'il est retenu, le cours de bourse peut être apprécié de manière relative (comparaison avec des pairs ou des indices). Lorsque cela est possible et pertinent, ces conditions de performance internes et relatives sont combinées.	Il n'existe pas à ce jour de politique générale de distribution d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance. Les différentes attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions qui ont eu lieu au cours des exercices passés n'ont de surcroît pas été effectuées à périodes calendaires fixes comme le recommande le Code AFEP-MEDEF. Ces attributions ont eu comme objectif de motiver des salariés et dirigeants rejoignant le Groupe, principalement à la suite d'acquisition de sociétés par le Groupe, et, plus récemment, à motiver et fidéliser les cadres et dirigeants dans le cadre de la transformation stratégique et opérationnelle du Groupe. Le conseil d'administration n'a pas défini de pourcentage maximum d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires car la Société souhaite pouvoir librement motiver des dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de cette transformation stratégique et opérationnelle du Groupe. Au cas spécifique des mandataires sociaux exécutifs, s'agissant des actions attribuées gratuitement à M. Amedeo D'Angelo le 3 décembre 2018, l'acquisition définitive de 100 000 actions gratuites est liée à une condition de présence de M. Amedeo D'Angelo dans le groupe comme mandataire social ou salarié au cours des deux prochaines années et l'acquisition définitive du solde, soit 120 000 actions gratuites, à la réalisation du projet d'acquisition de Verimatrix, étant précisé que le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance de la Société, pourra relever M. Amedeo D'Angelo de tout ou partie desdites conditions. Le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a considéré que ces seuls critères constituent des conditions de performance exigeantes et permettent le mieux d'assurer un juste équilibre entre des performances internes et externes à l'entreprise. Les efforts déployés par Amedeo D'Angelo en interne notamment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la Société devront se refléter sur la valorisation de l'entreprise en bourse. En outre, M. Amedeo D'Angelo est le seul bénéficiaire de l'attribution d'actions gratuites décidées le 3 décembre 2018.
--	---

2. Composition et fonctionnement des organes de direction – modalités d'exercice de la direction générale - Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Direction générale de la Société

Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts, disponibles sur le site de la Société : www.insidsecure.com.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 16 mai 2018 a décidé que Monsieur Amedeo D'Angelo cumulerait ses fonctions de président du conseil d'administration avec celles de directeur général.

Le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions car il lui paraît adapté à la situation de la Société et notamment à sa taille. Toutefois, pour répondre aux enjeux de gouvernance relatifs aux responsabilités de contrôle et d'exécution et de prévention des risques de conflit d'intérêts, le conseil a nommé un vice-président qui a pour mission principale d'apporter au conseil d'administration une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance (dont les comités du conseil) et une mission permanente de communication avec les actionnaires sur les sujets de gouvernement d'entreprise. Conformément aux recommandations des agences de conseil en politique de vote en la matière, il dispose en outre du pouvoir statutaire d'exiger du président, le cas échéant, la convocation d'un conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pouvoirs du directeur général

Les pouvoirs du directeur général sont décrits à l'article 14 des statuts de la Société. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

2.1 Composition

En vertu des dispositions légales, le Conseil est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans et rééligibles au terme de leur mandat. En cas de vacance, les membres du Conseil peuvent être cooptés dans les conditions prévues par la loi et les règlements applicables.

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de compter en son sein une majorité au moins de membres indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF. Sont réputés avoir la qualité de membres indépendants les membres du conseil qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

A la suite du changement de mode d'administration de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d'administration, en lieu et place de la structure dualiste qui prévalait jusqu'à cette date.

A la date du présent rapport ⁽¹⁾, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

<u>Nom et adresse professionnelle</u>	<u>Fonction au sein de la Société</u>	<u>Principales fonctions exercées en dehors de la Société</u>	<u>Dates de début et de fin de mandat</u>
Amedeo D'Angelo	Président du conseil d'administration Directeur général	Inside Secure Corp. (Etats-Unis) - président du conseil d'administration	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 <u>Nomination en qualité de président directeur général</u> : conseil d'administration du 16 mai 2018
Jean Schmitt	Membre indépendant du conseil d'administration Membre du comité d'audit Membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance	Président de la Compagnie Financière de Haute Joux Président de Jolt Capital	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Muriel Barnéoud	Vice-présidente et membre indépendant du conseil d'administration Présidente du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance	Directeur de l'engagement sociétal du groupe La Poste	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Catherine Blanchet	Membre indépendant du conseil d'administration Présidente du comité d'audit, membre du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance	Président de Catherine Blanchet Conseil	<u>Date de 1^{ère} nomination en qualité d'administrateur</u> : 16 mai 2018 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

OEP VII IS, LLC Représenté par Joerg Zirener	Membre du conseil d'administration, membre du comité d'audit	Senior Managing Director chez One Equity Partners	<u>Date de première nomination en qualité d'administrateur</u> : 21 janvier 2019 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Philipp Von Meurers	Censeur	Directeur chez One Equity Partners	<u>Date de première nomination en qualité d'administrateur</u> : 21 janvier 2019 <u>Date d'échéance</u> : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

⁽¹⁾ Note :

Monsieur Patrick Jones a quitté le conseil d'administration le 16 mai 2018, atteint par la limite d'âge.

Monsieur Alain Blancquart a démissionné du conseil d'administration 14 février 2019, il a été remplacé par OEP VII IS, LLC.

Les informations les concernant figurent dans le document de référence de l'année 2017.

Autres mandats des membres du conseil d'administration

Noms	Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe
Amedeo D'Angelo	Linxens (France) – président du comité de surveillance Lutech (Italie) – administrateur Veriphone (Etats-Unis) - administrateur	Intelcav (Brésil) – administrateur Intelicard (Italie) – administrateur Tactilis (Singapour) – président du conseil d'administration Bloompix (Italie) – administrateur Diadema (Italie) – administrateur
Jean Schmitt	Fogale Nanotech (France) – administrateur Softonic (France) – administrateur Greentropism (France) – administrateur Blackwood Seven (Danemark) - administrateur Interel (Singapour) – administrateur Jolt Capital (France) - président Compagnie Financière de Haute Joux (France) - président NILT (Danemark) - administrateur	

Noms	Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe
Muriel Barnéoud	Sofrepost (France) – administrateur Fondation CNAM Abbé Grégoire (France) – administrateur La Banque Postale Assurances IARD – administrateur Akka Technologie	La Poste Global Mail (France), administrateur Proveance (ex SFDOC.4) (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président La Vosgienne Industrielle de Mailings (France) – représentant permanent de Docapost qui en est le président Orsid (France) – président Mediapost Holding (France) – administrateur Viapost (France) – administrateur Syntec Numérique (France) – administrateur Docapost IoT (France) – président SFDOC. B (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration SFDOC.C (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration Maileva (France) – représentant légal de Docapost, président Docapost BPO (France) – président Docapost BPO IS (France) – président du conseil d’administration CER – Docapost (France) – président Docapost Conseil (France) – président du conseil de surveillance Seres (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration Xange Capital (France) – représentant permanent de Docapost au conseil de surveillance Sefas Innovation (France) – représentant permanent de Docapost au conseil d’administration Bretagne Routage (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d’administration Docapost CSP (France) – représentant permanent de Docapost, président du conseil d’administration Docapost DPS (France) – président du conseil d’administration
Catherine Blanchet	Catherine Blanchet Conseil - président Coheris (*) (France) – administrateur	Néant
OEP VII IS, LLC ⁽¹⁾ Représenté par Joerg Zirener	One Equity Partners (Etats-Unis, Allemagne) - Senior Managing Director DWK Life Sciences Group (Allemagne) – administrateur	Constantina Flexibles (Autriche) – administrateur Duropack (Autriche) – administrateur Engineering (Italie) (*) – administrateur

Noms	Mandats actuellement en cours (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe	Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour (exercés par la personne morale mandataire le cas échéant) en dehors du Groupe
	Smartrac (Pays-Bas) – administrateur Lutech (Italie) Neology (Etats-Unis) – administrateur Bibliotheca (Suisse) – administrateur	

Les sociétés marquées d'un astérisque (*) sont des sociétés cotées.

(1) OEP VII IS, LLC est affilié à One Equity Partners et ne détient aucun autre mandat social que celui dans la Société.

2.2 Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration est soumis aux dispositions du code de commerce, des articles 11 à 13 des statuts de la Société et du règlement intérieur qu'il a adopté. Le conseil notamment :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il contrôle la gestion de la Société, Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent,
- choisit le mode d'organisation de sa gouvernance (dissociation ou unicité des fonctions de président et de directeur général),
- nomme et révoque le président du conseil, le vice-président, le directeur général et les directeurs généraux délégués et fixe leur rémunération,
- autorise les décisions et engagements énumérés dans le règlement intérieur du conseil,
- autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du code de commerce, et
- établit les projets de résolutions soumises au vote des assemblées générales ainsi que les rapports y afférents.

Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

2.3 Examen de l'indépendance des membres et des éventuels conflits d'intérêt

Le conseil d'administration a procédé à un examen de l'indépendance de ses membres, notamment lors de sa séance du 14 février 2019 à l'occasion de la nomination de OEP VII IS, LLC au conseil d'administration, et a estimé que trois parmi ses cinq membres actuels sont indépendants. Mesdames Muriel Barnéoud et Catherine Blanchet et Monsieur Jean Schmitt remplissent en effet les critères d'indépendance définis dans le Code AFEP- MEDEF, dans la mesure où aucun d'entre eux :

- n'est pas, ni a été au cours des cinq dernières années,
- salarié ou mandataire de la Société ou d'une société du Groupe,
- mandataire d'une autre société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat ;
- n'est pas (directement ou indirectement) client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité; étant à cet égard rappelé que le conseil d'administration, après examen du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a estimé que la mission confiée à la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet et la rémunération y afférente, ne faisaient pas obstacle à l'indépendance de Madame Catherine Blanchet, compte tenu notamment du caractère non significatif de la relation entretenue avec la Société pour la société Catherine Blanchet Conseil ;

- n'a de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'a été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- n'est membre du conseil d'administration de la Société depuis plus de douze ans ;
- n'est actionnaire de référence de la Société.

2.4 Représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil (loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle) est par ailleurs respecté par la Société, ledit conseil étant composé depuis le 16 décembre 2016 de deux femmes et trois hommes.

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.1. Règlement intérieur

Le conseil d'administration dispose d'un règlement intérieur fixant notamment ses règles de fonctionnement ainsi que celles de ses comités. Le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site www.insidesecond.com.

3.2. Information des membres du conseil

Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil, la Société communique aux administrateurs dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président ou, le cas échéant, auprès de tout autre dirigeant de la Société (directeur général ou directeur général délégué).

Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président et le directeur général.

Le conseil est régulièrement informé par le directeur général de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activités.

3.3. Évaluation des travaux du conseil

Une fois par an, le conseil fait le point sur les modalités de son fonctionnement et, au moins tous les trois ans, il procède à une évaluation formalisée avec l'aide le cas échéant d'un consultant extérieur. Cette évaluation a, en outre, pour objet de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et de mesurer la contribution de chaque membre aux travaux du Conseil eu égard, notamment, à sa compétence et à son implication.

3.4. Réunion du conseil d'administration au cours de l'exercice

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins une fois par trimestre. Au plus tard lors de la dernière réunion de l'exercice, le conseil arrête la date de ses réunions trimestrielles à tenir au cours de l'exercice suivant. Les membres du conseil sont convoqués par lettre, télécopie ou courriel huit (8) jours au moins avant chaque réunion. Le Conseil peut également être convoqué par tout moyen, même verbalement, si tous les membres du Conseil en fonction sont présents ou représentés à la réunion.

Sont adressés, remis ou mis à disposition des membres du conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes questions qui sont soumises à l'examen du conseil.

En outre, le conseil est informé, à l'occasion de ses réunions, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société.

Les membres du conseil peuvent participer à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet : (i) la nomination, la révocation, la fixation de la rémunération des membres du directoire, et (ii) la vérification et le contrôle des comptes de l'exercice, y compris les comptes consolidés, et l'examen du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation de membres du conseil par les moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Au cours de l'exercice écoulé et depuis sa création le 16 mai 2018, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à 5 reprises. Le président du conseil a présidé ces réunions, le taux de participation moyen sur l'exercice de l'ensemble des membres étant de 100%.

4. Comités spécialisés

La Société a institué deux comités spécialisés au sein du conseil d'administration : un comité d'audit et un comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance.

4.1 Comité d'audit

Le comité d'audit a été mis en place par le conseil d'administration le 16 mai 2018. Le conseil d'administration a adopté le même jour un règlement intérieur dudit comité.

La mission du comité d'audit est, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du conseil d'administration de la Société et en vue de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et, à cet effet, notamment :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière : y compris examen, préalablement à leur présentation au conseil d'administration, des comptes sociaux et consolidés, annuels ou semestriels et les présentations financières trimestrielles et de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces comptes et/ou présentations. Le comité d'audit se penchera sur les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts et examinera toute situation de conflits d'intérêts pouvant affecter un membre du conseil d'administration et proposera des mesures pour y remédier ; d'une façon générale, le comité d'audit veille à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques d'assurer le suivi de l'information financière et comptable : à ce titre, le comité d'audit doit être informé par le conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués et/ou les commissaires aux comptes :
- de tout évènement exposant le groupe à un risque significatif,
- des principaux risques environnementaux, sociaux et sociétaux du groupe,
- de toute défaillance ou faiblesse significatives en matière de contrôle interne et de toute fraude importante ;

- de revoir le rapport annuel sur la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques pour la partie sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- s'assurer de l'existence de dispositif anti-fraude et anti-corruption ;
- s'assurer du suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et de revoir les conditions de leur rémunération ;
- d'assurer le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- de prendre connaissance périodiquement de l'état des contentieux importants ;
- d'examiner les procédures de la Société en matière de réception, conservation et traitement des réclamations ayant trait à la comptabilité et aux contrôles comptables effectués en interne, aux questions relevant du contrôle des comptes ainsi qu'aux documents transmis par des employés sur une base anonyme et confidentielle et qui mettraient en cause des pratiques en matière comptable ou de contrôle des comptes ; et
- de manière générale, apporter tout conseil et formuler toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Le comité d'audit est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Au moins deux tiers des membres du comité d'audit sont des membres indépendants selon les critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société.

Dans le choix des membres du comité d'audit, le conseil d'administration veille à leur indépendance, à ce qu'un membre indépendant au moins du comité d'audit présente des compétences particulières en matière financière ou comptable et à ce que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable. Aucun membre du conseil d'administration exerçant des fonctions de direction au sein de la Société et des sociétés de son groupe ne peut être membre du comité d'audit.

Les membres du comité d'audit sont :

- Madame Catherine Blanchet (expert financier, président du comité d'audit, membre indépendant du conseil d'administration),
- Monsieur Jean Schmitt (expert financier, membre indépendant du conseil d'administration), et
- Monsieur Joerg Zirener (expert financier)¹.

Ces trois personnes ont été choisies pour leurs compétences en matière comptable et financière, étant précisé que deux d'entre elles (Madame Catherine Blanchet et Monsieur Jean Schmitt) remplissent de surcroît les critères d'indépendance retenus par la Société et rappelés dans le règlement intérieur du conseil.

Avec 2/3 de ses membres indépendants, le comité d'audit se conforme aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lesquelles le comité d'audit doit être composé d'un minimum de 2/3 de membres indépendants.

Le comité d'audit peut entendre tout membre de la direction générale de la Société et procéder à la visite ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Il en informe préalablement le président du conseil d'administration et le directeur général de la Société. En particulier, le comité d'audit a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (directeur administratif et financier et principaux responsables de la direction financière).

Le comité d'audit procède à l'audition des commissaires aux comptes.

¹ Monsieur Joerg Zirener a remplacé Monsieur Alain Blancquart le 14 février 2019.

Au cours de l'exercice écoulé et depuis sa création le 16 mai 2018, le comité d'audit s'est réuni 3 fois avec un taux de présence de 100%.

4.2 Comité des Nominations, des Rémunérations et de Gouvernance

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance a été mis en place par le conseil d'administration le 16 mai 2018. Le conseil d'administration a adopté le même jour un règlement intérieur dudit comité.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance a pour objectifs principaux :

- de recommander au conseil d'administration les personnes qui devraient être nommées à la direction générale, membres du conseil d'administration ou de l'un de ses comités selon le cas ;
- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le groupe Inside Secure, de proposer la rémunération des membres de la direction générale et, le cas échéant, des membres du conseil d'administration et de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance exerce, notamment, les missions suivantes :

- en matière de nominations, il est chargé :
- de présenter au conseil d'administration des recommandations motivées sur la composition du conseil d'administration et de ses comités, guidées par l'intérêt des actionnaires et de la Société. Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance doit s'efforcer de refléter une diversité d'expériences et de points de vue, tout en assurant un niveau élevé de compétence, de crédibilité interne et externe et de stabilité des organes sociaux de la Société ;
- d'établir un plan de succession des dirigeants de la Société et d'assister le conseil d'administration dans le choix et l'évaluation des membres du conseil d'administration ;
- de préparer la liste des personnes dont la désignation comme membre du conseil d'administration peut être recommandée, en prenant en compte les critères suivants : (i) l'équilibre souhaitable de la composition du conseil d'administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, (ii) le nombre souhaitable de membres indépendants, (iii) la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation en vigueur, (iv) l'opportunité de renouvellement des mandats et (v) l'intégrité, la compétence, l'expérience et l'indépendant de chaque candidat. ; et
- de préparer la liste des membres du conseil d'administration dont la désignation comme membre d'un comité du conseil peut être recommandée
- de préparer annuellement la liste des dirigeants clés (i.e. directeur général, directeurs généraux délégués, directeur financier...);
- en matière de rémunérations, il est chargé :
- d'examiner les principaux objectifs proposés par la direction en matière de rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'examiner la rémunération des dirigeants non mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, y compris les plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions, les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- d'examiner les principaux objectifs de tout plan d'actions gratuites dont la mise en place serait envisagée au bénéfice des salariés de la Société et, le cas échéant, de ses filiales ;
- de formuler, auprès du conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
- la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature, les autres droits pécuniaires (versement de primes exceptionnelles) y compris en cas de cessation d'activité (indemnité liée à la prise ou à la cessation des fonctions, indemnités compensatrices d'une clause de non concurrence, etc.) des mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, de ses filiales. Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance propose des montants et des structures de rémunération et, notamment, des règles de fixation de la part variable prenant en

compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société et, le cas échéant, de ses filiales ainsi que les pratiques du marché, et

- les plans d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions et tout autre mécanisme similaire d'intéressement et, en particulier, les attributions nominatives aux mandataires sociaux éligibles à ce type de mécanisme,
- de s'assurer de la cohérence entre la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et celle des autres cadres dirigeants non mandataires sociaux ;
- de veiller au respect par la Société de ses obligations de transparence en matière de rémunération. Dans le cadre de l'élaboration de ses propositions et travaux, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance prend en compte les pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise.
- d'examiner le montant total des jetons de présence et leur système de répartition entre les administrateurs, en tenant notamment compte de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris, le cas échéant, au sein de comités mis en place par le conseil d'administration, ainsi que les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les membres du conseil d'administration ;
- de préparer et de présenter les rapports, le cas échéant, prévus par le règlement intérieur du conseil d'administration ; et
- de préparer toute autre recommandation qui pourrait lui être demandée par le conseil d'administration en matière de rémunération.
- en matière de gouvernance, il est chargé :
- de proposer, de revoir et de s'assurer périodiquement de la mise en œuvre par le Groupe des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise,
- d'organiser la revue annuelle du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités,
- de superviser l'intégration et la formation des membres du conseil nouvellement nommés,
- d'examiner les questions d'indépendance (notamment de proposer annuellement au conseil d'administration la liste de ses membres pouvant être qualifiés de « membre indépendant » au regard des critères définis par le Code de gouvernement des entreprises cotées AFEP-MEDEF, auquel se réfère la Société) et les situations de conflits d'intérêts potentielles des membres du conseil d'administration et des dirigeants principaux du Groupe, et
- de revoir et de s'assurer de la mise à jour des codes de conduite et de déontologie boursière de la Société.

De manière générale, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance apportera tout conseil et formulera toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus.

Les membres du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance sont :

- Madame Muriel Barnéoud (vice-président du conseil d'administration, président du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, membre indépendant du conseil d'administration),
- Monsieur Jean Schmitt (membre indépendant du conseil d'administration), et
- Madame Catherine Blanchet (membre indépendant du conseil d'administration).

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance est composé d'au moins trois membres du conseil d'administration désignés par le conseil d'administration. Les membres indépendants représentent la majorité de ses membres.

Le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance peut demander au président du conseil d'administration à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Le président du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance ou le président de séance attire l'attention de toute personne participant aux débats sur les obligations de confidentialité qui lui incombent.

Au cours de l'exercice écoulé et depuis sa création le 16 mai 2018, le comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance s'est réuni 2 fois avec un taux de présence de 100%.

5. Informations relatives aux mandataires sociaux : rémunérations et avantages de toute nature

L'information ci-après est établie en se référant au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF dont la dernière version révisée a été publiée le 21 juin 2018.

Tableaux n° 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2017	Exercice 2018
Amedeo D'Angelo – président directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	560 004 €	581 004 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	Néant	410 960 €
Total	560 004 €	991 964 €

Le conseil d'administration a fixé à 10% la quantité des actions, issues de la levée d'options ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, que les dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions. En outre, à la date du présent rapport, aucun instrument de couverture des options de souscription d'actions et actions attribuées gratuitement n'a été mis en place par les membres le président directeur général.

Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2018 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

	Exercice 2017		Exercice 2018	
	Montants dûs ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dûs ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Amedeo D'Angelo – président directeur général				
Rémunération fixe	350 004€	350 004 €	350 004 €	350 004 €
Rémunération variable annuelle	210 000€	225 000€	231 000€	210 000 €
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	560 004 €	575 004€	581 004 €	560 004 €

Les parts variables des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont subordonnées à la réalisation d'objectifs précis et préétablis. La part variable de la rémunération du directeur général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, a été déterminée par le conseil d'administration de la Société sur proposition du comité des rémunérations selon les critères suivants :

Dirigeants mandataires sociaux	Objectifs
Amedeo D'Angelo	Un objectif de profitabilité opérationnelle (EBITDA) du Groupe sur l'exercice 2018 à hauteur de 50% et de chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 50%.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs fixés au directeur général pour sa rémunération variable a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. L'objectif de profitabilité opérationnelle fixé pour l'exercice 2018 ayant été dépassé, la rémunération variable annuelle globale, plafonnée, ressort à 110% du montant cible.

Rémunération des membres du conseil d'administration

L'assemblée générale du 19 juin 2013 a décidé de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance (puis du conseil d'administration à compter du 16 mai 2018), à 265 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi qu'au titre de chaque exercice ultérieur, et ce jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration en date du 17 avril 2019, a actualisé la politique de versement des jetons de présence au titre de l'année 2019. Les jetons de présence s'élèvent à 5 000 euros par trimestre et par personne (sous réserve d'assiduité), les jetons de présence étant en outre réservés aux seuls membres indépendants non rémunérés par ailleurs par une société de gestion de portefeuille. Le président du conseil d'administration percevra 40 000 euros de jetons de présence pour l'année au titre de cette fonction. Le vice-président du conseil d'administration percevra 1 000 euros par trimestre au titre de cette fonction. Les présidents des deux comités percevront 2 000 euros par trimestre au titre de ces fonctions. Le montant global estimé des jetons de présence au titre de 2019 reste dans l'enveloppe votée historiquement par les actionnaires.

Les jetons de présence et autres rémunérations versés aux mandataires sociaux non dirigeants au cours des exercices 2017 et 2018 sont répartis de la façon décrite dans le tableau n° 3 ci-dessous.

Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2017	Montants versés au titre de l'exercice 2018
Patrick Jones (1)		
Jetons de présence	22 000 €	14 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean Schmitt		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Muriel Barnéoud		
Jetons de présence	21 000 €	24 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
Catherine Blanchet		
Jetons de présence	20 000 €	22 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain Blancquart (2)		
Jetons de présence	14 389 €	23 000€
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	77 389 €	83 000€

Patrick Jones a quitté le conseil d'administration le 16 mai 2018, atteint par la limite d'âge
Alain Blancquart a démissionné du conseil d'administration 14 février 2019

Tableau n° 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant

Tableau n° 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucun dirigeant mandataire social de la Société n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute autre société de son Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Tableau n°6 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Voir le tableau n° 9 « Historique des attributions gratuites d'actions » ci-dessous.

Tableau n°7 : Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

864 000 actions gratuites ont été attribuées définitivement à M. Amedeo D'Angelo le 2 février 2018 et sont devenues disponibles à cette date.

Tableau n° 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux

Néant.

Tableau n° 9 : Historique des attributions gratuites d’actions

Information sur les actions de performance ^{(1) (2)}		
Date d’assemblée	2 février 2016	16 mai 2018
Date du directoire (ou du conseil d’administration)	2 février 2016	3 décembre 2018
Nombre total d’actions attribuées, dont le nombre attribué à :	864 000	220 000
Amedeo D’Angelo	864 000	220 000
Date d’acquisition des actions	2 février 2018	3 décembre 2020
Date de fin de période de conservation	pas de période de conservation	pas de période de conservation
Conditions de performance	-	(3)
Nombre d’actions acquises à la date de dépôt du présent rapport	864 000	-
Nombre cumulé d’actions annulées ou caduques	-	-
Actions de performance restantes en fin d’exercice	-	220 000

(1) Seules les attributions toujours valables sont décrites.

(2) A la suite du changement de mode d’administration de la Société décidée par l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 16 mai 2018, la Société est gérée par un conseil d’administration. Ce tableau résume les attributions d’actions de performance au bénéfice de dirigeants mandataires sociaux exécutifs et non exécutifs en fonction à la date de dépôt du présent rapport.

(3) Ces conditions de présence et de performance sont décrites en section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence 2017, telle que modifiée par la section 13.1.4 de l’actualisation dudit document de référence en date du 21 décembre 2018.

Tableau n° 10 : Récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Aucun dirigeant mandataire social de la Société ne bénéficie au jour du présent rapport de plan de rémunération variable pluriannuelle.

Tableau n° 11

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d’être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Amedeo D’Angelo, président directeur général		X		X		X		X
Date début mandat :	16 mai 2018							
Date fin mandat :								
	A l’issue de l’assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2020							

5.1 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

A l'exception des provisions pour indemnités légales de départ à la retraite, la Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux.

La Société n'a pas versé de primes d'arrivée ou de départ aux mandataires sociaux susvisés.

5.2 Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous présente, à la date du présent rapport, une synthèse de l'ensemble des titres ou droits donnant accès au capital en cours de validité, quelle que soit leur nature, émis par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

Actions attribuées gratuitement, bons de souscription d'actions et options de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux ⁽²⁾		
	Actions gratuites en période d'acquisition ⁽¹⁾	Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits
Amedeo D'Angelo	220 000	220 000
Alain Blancquart		-
Jean Schmitt		-
Muriel Barnéoud		-
Catherine Blanchet		-
Nombre d'actions susceptibles d'être émises au résultat de ces droits	220 000	220 000

(1) Une description détaillée des conditions de présence et de performance conditionnant l'acquisition définitive desdites actions gratuites figure à la section 21.1.4 « Capital potentiel » du Document de Référence 2017, telle que modifiée par la section 13.1.4 de l'actualisation dudit document de référence en date du 21 décembre 2019.

(2) Seules les attributions toujours valables sont décrites, étant précisé que les actions gratuites définitivement acquises ne sont pas mentionnées.

6. Principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général au titre de l'exercice 2019

En application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du code de commerce, le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général à raison de son mandat pour l'exercice 2019 et constituant la politique de rémunération le concernant.

Dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, a pris en compte les principes suivants, conformément aux recommandations du §24-1 du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées :

- exhaustivité : la détermination d'une rémunération doit être exhaustive. L'ensemble des éléments de la rémunération doit être retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ;

- équilibre entre les éléments de la rémunération : chaque élément de la rémunération doit être clairement motivé et correspondre à l'intérêt social de l'entreprise ;
- comparabilité : cette rémunération doit être appréciée dans le contexte d'un métier et du marché de référence. Si le marché est une référence, il ne peut être la seule car la rémunération d'un dirigeant mandataire social est fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle peut aussi dépendre de la nature des missions qui lui sont confiées ou des situations particulières (par exemple redressement d'une entreprise en difficulté) ;
- cohérence : la rémunération du dirigeant mandataire social doit être déterminée en cohérence avec celle des autres dirigeants et des salariés de l'entreprise ;
- intelligibilité des règles : les règles doivent être simples, stables et transparentes. Les critères de performance utilisés doivent correspondre aux objectifs de l'entreprise, être exigeants, explicites et autant que possible pérennes ;
- mesure : la détermination des éléments de la rémunération doit réaliser un juste équilibre et prendre en compte à la fois l'intérêt social de la société, les pratiques du marché, les performances des dirigeants et les autres parties prenantes de l'entreprise.

Ces principes et critères, arrêtés par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance, sont présentés ci-après :

Monsieur Amedeo D'Angelo, président directeur général :

Eléments de rémunération	Principes	Critères de détermination
Rémunération fixe	Rémunération au titre du mandat de directeur général déterminée par le conseil d'administration	Le montant annuel brut de la rémunération fixe a été fixé à 350 004 euros au titre de l'exercice 2019, inchangée par rapport à l'exercice 2018.
Rémunération variable annuelle	Le directeur général perçoit une rémunération variable annuelle reposant sur l'atteinte d'objectifs budgétaires définis par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de gouvernance. Pour 2019, le montant cible est de 350 004 euros en cas d'atteinte à 100% des objectifs ; il est plafonné à 150%.	Le niveau de réalisation attendu pour la rémunération variable est établi chaque année en fonction d'objectifs budgétaires du Groupe, qui ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité. Pour 2019, la rémunération variable est basée sur un objectif de rentabilité opérationnelle du Groupe (EBITDA) ; cet objectif inclut notamment la réalisation des premières synergies attendues de l'acquisition de Verimatrix.
Jetons de présence	Rémunération au titre du mandat de président du conseil d'administration	Le montant annuel des jetons de présence a été fixé à 40 000 euros au titre de l'exercice 2019, versés pour moitié à l'issue de l'assemblée générale annuelle, pour 1/4 à la fin du 3 ^e trimestre et pour 1/4 à la fin du 4 ^e trimestre.
Rémunération exceptionnelle	Le directeur général pourrait se voir attribuer une rémunération exceptionnelle.	Cette rémunération exceptionnelle viserait à rémunérer une performance

particulière sur un ou plusieurs projets ayant un impact majeur sur le développement de la Société tels qu'acquisitions, fusions, changement de contrôle.

Avantages en nature

Mise à disposition, si besoin, d'un appartement meublé loué par la Société situé proche du siège social.

Cette faculté n'est pas utilisée à ce jour par le bénéficiaire.

Régime de retraite complémentaire

Monsieur Amedeo D'Angelo ne bénéficie pas de régime de retraite complémentaire.

Le président peut se voir attribuer des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou des actions gratuites sous condition de présence et/ou de performance (voir tableaux 4 et 9 du rapport sur le gouvernement d'entreprise).

Enfin, il est précisé que Monsieur Amedeo D'Angelo ne bénéficie pas d'un mécanisme de rémunération pluri-annuelle de long terme (au sens du code AFEP-MEDEF), autre que, au cas par cas, l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites sous condition de présence et/ou de performance.

En application de l'article L. 225-100 du code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre des principes et critères décrits ci-dessus seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, le versement des rémunérations variables étant conditionné à l'approbation par ladite assemblée générale.

Nous vous proposons d'approuver les principes et critères tels que présentés ci-dessus ainsi que les résolutions y afférentes reproduites ci-après qui seront soumises à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

« Résolution

Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Monsieur Amedeo D'Angelo, en raison de son mandat de président directeur général, au titre de l'exercice 2019

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du code de commerce,

approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport établi précité et attribuables au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Amedeo D'Angelo en raison de son mandat de président directeur général, tels que figurant dans le rapport susvisé. »

Membres du conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence dont le montant est décidé par le Conseil (dans la limite de l'enveloppe votée en assemblée générale) et des principes arrêtés par le Conseil, en fonction

de leur assiduité et du temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris, le cas échéant, au sein du ou des comités mis en place par le Conseil.

Les administrateurs pourraient également percevoir une rémunération au titre de missions particulières qui pourraient leur être confiées par le Conseil et qui feraient l'objet de conventions réglementées qui seraient soumises au vote de l'assemblée des actionnaires.

7. Conventions réglementées - Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale

Au cours de l'exercice écoulé, lors de sa séance du 3 décembre 2018, le conseil d'administration a décidé l'attribution de 220 000 action gratuite à Monsieur Amedeo D'Angelo.

Par ailleurs, le conseil d'administration, lors de sa séance du 18 octobre 2018, a autorisé le renouvellement pour une durée d'une année de la convention conclue en 2017 avec la société Catherine Blanchet Conseil, autorisée préalablement par le conseil de surveillance en 2017, dans les termes décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes qui sera mis à la disposition des actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Cette convention permet à la Société de bénéficier d'une expertise dont elle ne dispose pas en son sein.

En outre, lors de sa séance du 22 mars 2018, le conseil de surveillance a décidé de lever à titre exceptionnel la condition de marché (les autres conditions demeurantes inchangées) relative à des actions gratuites détenues par Monsieur Richard Vacher Detourniere, alors membre du directoire de la Société, avant sa transformation en société à conseil d'administration, (différents attributaires encore présents dans la Société ont bénéficié de cette levée à titre exceptionnelle).

Enfin, aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice 2018, entre un dirigeant de la Société ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de celle-ci.

8. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Des assemblées générales, soit ordinaires ou extraordinaires, selon l'objet des résolutions proposées, peuvent être réunies à toute époque de l'année.

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions de forme et délais fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer aux assemblées générales, personnellement ou par mandataire en donnant procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé, à toute autre personne physique ou morale de son choix ou à la Société sans indication de mandat ou en votant par correspondance, selon les modalités légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations.

Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent respectivement.

9. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique.

A la date de présent rapport, les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux. L'article 7 de la loi 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle ayant instauré un droit de vote double de plein droit, sauf clause contraire des statuts, pour toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 juin 2014 a été convoquée à l'effet de se prononcer notamment sur une modification des statuts pour ne pas instituer un tel droit de vote double. Cette résolution ayant été adoptée par l'assemblée générale, tout mécanisme conférant de plein droit un droit de vote double aux actions pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire est désormais expressément écarté par les statuts de la Société.

Par ailleurs, la Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société. C'est notamment le cas de certains accords conclus par la Société dans le secteur bancaire mais dont le nom des cocontractants ne saurait être divulgué sans porter atteinte au secret des affaires. La Société estime qu'en cas de changement de contrôle, dans les conditions actuelles, la résiliation ou la modification de ces contrats, pris individuellement, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité.

Enfin, les détenteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Inside Secure nouvelles ou existantes (OCEANE) émises en juin et septembre 2017 disposent d'un droit de rachat en cas de changement de contrôle de la Société selon les dispositions prévues aux termes et conditions desdites obligations convertibles.

Structure du capital de la Société

Voir section « Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions » ci-dessus.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Voir section « Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions » ci-dessus.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lors que les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 16 mai 2018 a autorisé le conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, dans les conditions et en vue des objectifs décrits à la section 13 du présent rapport.

A cet égard, il est rappelé que la Société a conclu, le 8 mars 2012, avec Natixis un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 500 000 euros. L'activité du contrat de liquidité durant l'année 2018 est décrite à la section I-19 du présent rapport.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

La Société peut être amenée à conclure des accords contenant des clauses pouvant entraîner, sous certaines conditions, leur résiliation anticipée ou leur modification en cas de changement de contrôle de la Société. C'est notamment le cas de certains accords conclus par la Société dans le secteur bancaire mais dont le nom des cocontractants ne saurait être divulgué sans porter atteinte au secret des affaires. La Société estime qu'en cas de changement de contrôle, dans les conditions actuelles, la résiliation ou la modification de ces contrats, pris individuellement, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur l'activité.

Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux dirigeants ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Le président directeur général ne bénéficie pas d'indemnité en cas de démissions ou de cessation de ses fonctions.

L'indemnité de départ dont bénéficie Monsieur Richard Vacher Detournière, directeur financier de la Société, n'est pas de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique.

10. Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé

Voir l'annexe 2 du rapport financier annuel.

ANNEXES

Annexe 1 - Tableaux des résultats des cinq derniers exercices du Groupe

NATURE DES INDICATIONS	2014 (dollars)	2015 (*) (dollars)	2016 (*) (dollars)	2017 (dollars)	2018 (dollars)
<i>I. Situation financière en fin d'exercice :</i>					
a) Capital social	18.020.000	18.218.000	22.023.200	22.055.200	22.023.089
b) Nombre des actions émises	34.328.848	34.771.348	43.126.999	43.200.393	43.129.999
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<i>II. Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	125.362.000	26.919.500	49.944.000	38.816.000	42.079.922
b) Bénéfice (perte) avant impôt, amortissements et provisions	8.908.000	(8.068.791)	6.514.556	3.027.175	5.669.260
c) (Impôt sur les bénéfices), crédit d'impôt recherche	(1.229.000)	1.187.000	361.000	564.000	992.290
d) Bénéfices (perte) après impôts, amortissement et provisions	(5.022.000)	(19.650.000)	(265.000)	(798.000)	3.413.926
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<i>III. Résultat des opérations réduit à une seule action :</i>					
a) Bénéfice (perte) après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,22	(0,23)	0,11	0,06	0.11
b) Bénéfice (perte) après impôt, amortissements et provisions	(0,15)	(0,57)	(0,01)	(0,02)	0.08
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
<i>IV. Personnel :</i>					
a) Nombre de salariés	346	291	158	165	163
b) Montant de la masse salariale	36.185.000	13.884.962	16.694.000	15.803.000	19.327.000
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	14.437.000	4.582.000	4.660.000	4.451.000	4.735.000

(*) Conformément à la décision d'Inside Secure en mai 2016 de se désengager de l'activité semi-conducteurs et conformément à la norme IFRS 5, les produits et charges liés à cette activité sont directement comptabilisés en « résultat net consolidé des activités non poursuivies » et sont donc exclus du chiffre d'affaires, de la marge brute ajustée, du résultat opérationnel ajusté et de l'EBITDA de l'année 2016. Dans ce contexte, les résultats des activités poursuivies se composent de ceux de l'activité de logiciels et de licence d'éléments propriété intellectuelle, du programme de licence de brevets NFC et des dépenses *corporate* qui n'ont pas vocation à être transférées ou arrêtées à l'occasion de la cession de l'activité semi-conducteurs (majoritairement des frais généraux et administratifs et de façon plus marginale des dépenses commerciales et marketing et de recherche et développement). Les résultats de 2015 ont été retraités afin de permettre leur comparaison avec ceux de l'année 2016. Les résultats antérieurs n'ont en revanche pas été retraités.

(Suite) Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2014 (euros)	2015 (euros)	2016 (euros)	2017 (euros)	2018 (euros)
<i>I. Situation financière en fin d'exercice :</i>					
a) Capital social	13.731.539	13.908.539	17.250.799	17.280.157	17.647.665
b) Nombre des actions émises	34.328.848	34.771.348	43.126.999	43.200.393	44.119.162
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	
<i>II. Résultat global des opérations effectives</i>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	94.457.536	60.560.504	74.602.569	36.507.973	35.378.508
b) Bénéfice (perte) avant impôt, amortissements et provisions	7.176.000	(- 15.584.818)	32.080.928	3.712.674	2.181.000
c) (Impôt sur les bénéfices), crédit d'impôt recherche	2.628.833	3.055.105	375.408	53.698	145.703
d) Bénéfices (perte) après impôts, amortissement et provisions	(2.102.000)	(33.871.023)	21.072.848	(372.829)	(3.191.794)
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<i>III. Résultat des opérations réduit à une seule action :</i>					
a) Bénéfice (perte) après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,21	(0,45)	0,74	0,09	0,04
b) Bénéfice (perte) après impôt, amortissements et provisions	(0,06)	(0,97)	0,49	(0,01)	(0,07)
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	
<i>IV. Personnel :</i>					
a) Nombre de salariés	118	101	37	25	21
b) Montant de la masse salariale	9.896.927	8.610.799	7.590.596	4.538.776	3.483.174
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4.649.909	4.062.921	3.202.025	1.527.633	1.195.975

Annexe 2

Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoirs en cours de validité consenties par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations eu cours de l'exercice écoulé

	<u>Durée de validité</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le directoire/conseil d'administration</u>
Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 14 juin 2017		
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (<i>23^{ème} résolution</i>)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public (<i>24^{ème} résolution</i>)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (<i>25^{ème} résolution</i>)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres (<i>26^{ème} résolution</i>)	18 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Autorisation au directoire, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale (27 ^{ème} résolution)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence au directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (28 ^{ème} résolution)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au directoire au directoire à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (29 ^{ème} résolution)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (30 ^{ème} résolution)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (32 ^{ème} résolution)	26 mois Une nouvelle délégation ayant le même objet a été consentie le 16 mai 2018	Le directoire n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégations et autorisations consenties par l'assemblée générale du 16 mai 2018		
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (23 ^{ème} résolution)	26 mois 16 juillet 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public et avec délai de priorité obligatoire (24 ^{ème} résolution)	26 mois 16 juillet 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (25 ^{ème} résolution)	26 mois 16 juillet 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (26 ^{ème} résolution)	26 mois 16 juillet 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale (27 ^{ème} résolution)	26 mois 16 juillet 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence à consentir en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres</u> (28 ^{ème} résolution)	18 mois 16 novembre 2019	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la Société (29 ^{ème} résolution)	26 mois 16 juillet 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange (30 ^{ème} résolution)	26 mois 16 juillet 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	26 mois 16 juillet 2020	Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice écoulé.

Annexe 3
États financiers consolidés du Groupe Inside Secure au 31 décembre 2018

Compte de résultat consolidé

En milliers de dollars	Note	Exercice clos le 31 décembre 2018	2017
Chiffre d'affaires	7	42 080	38 816
Coût des ventes		(2 431)	(3 262)
Marge brute		39 649	35 554
Frais de recherche et développement	23	(16 660)	(12 674)
Frais commerciaux et de marketing		(13 821)	(12 608)
Frais généraux et administratifs		(7 275)	(7 270)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	24	(663)	(1 357)
Résultat opérationnel		1 230	1 645
Coût de l'endettement financier net	27	(1 217)	(975)
Autres produits et charges financiers	27	4 397	(904)
Résultat avant impôts		4 410	(234)
Produit / (charge) d'impôts sur le résultat	28	(992)	(564)
Résultat net des activités poursuivies		3 418	(798)
Résultat net des activités non poursuivies		-	(278)
Résultat net consolidé		3 418	(1 076)
Résultat revenant aux :			
Actionnaires de la Société		3 418	(1 076)
Intérêts non contrôlés		-	-
Résultat par action :	29		
Résultat net par action		0,08	(0,02)
Résultat net dilué par action		0,03	(0,02)
Résultat net des activités poursuivies par action		n.a.	(0,02)
Résultat net dilué des activités poursuivies par action		n.a.	(0,02)
Résultat net des activités non poursuivies par action		n.a.	(0,01)
Résultat net dilué des activités non poursuivies par action		n.a.	(0,01)

Etat du résultat global consolidé

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Résultat net	3 418	(1 076)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	13	(6)
Éléments du résultat global non recyclables au compte de résultat	13	(6)
Couverture des flux de trésorerie	(293)	315
Différences de conversion	(40)	(165)
Éléments du résultat global recyclables au compte de résultat	(333)	150
Autres éléments du résultat global	(320)	145
Total du résultat global	3 098	(931)
Résultat global revenant aux		
Actionnaires de la Société	3 098	(931)
Intérêts non contrôlant	-	-
Total du résultat global	3 098	(931)

Bilan Consolidé – Actif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Goodwill	8	29 530	29 563
Immobilisations incorporelles	9	5 896	8 478
Immobilisations corporelles		1 185	1 269
Autres actifs non courants	13	5 668	1 676
Total des actifs non courants		42 279	40 986
Stocks		34	219
Clients et comptes rattachés	12	10 496	15 531
Autres actifs courants	13	4 303	3 390
Instruments financiers dérivés actifs	11	28	215
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	47 381	45 874
Total des actifs courants		62 242	65 230
Total de l'actif		104 521	106 216

Bilan Consolidé – Passif

En milliers de dollars	Note	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital	15	22 504	22 056
Primes d'émission	15	227 760	228 209
Autres réserves	17	13 581	13 385
Report à nouveau	17	(196 814)	(195 738)
Résultat	17	3 418	(1 076)
Capitaux propres part du Groupe		70 449	66 836
Intérêts non contrôlants		-	-
Total des capitaux propres		70 449	66 836
Instruments dérivés	11	790	4 759
Obligations convertibles	19	14 208	13 970
Dettes financières	19	399	575
Autres dettes	5	2 000	3 000
Provisions pour autres passifs	21	166	284
Total des passifs non courants		17 563	22 589
Instruments dérivés passifs	11	14	-
Fournisseurs et dettes rattachées	18	9 003	8 779
Dettes financières	19	154	382
Provisions pour autres passifs	21	3 602	4 084
Produits constatés d'avance	22	3 737	3 547
Total des passifs courants		16 510	16 791
Total du passif		34 073	39 380
Total du passif et des capitaux propres		104 521	106 216

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dollars

	Part du Groupe				Total	Intérêts non contrôlant	Total des capitaux propres
	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau et résultat			
Au 1er janvier 2017	22 023	228 029	12 493	(198 875)	63 670	-	63 670
Première application de IFRS 15 (voir note 2.1.2)	-	-	-	3 137	3 137	-	3 137
Résultat de l'exercice	-	-	-	(1 076)	(1 076)	-	(1 076)
Autres éléments du résultat global	-	-	145	-	145	-	145
Paielements fondés sur des actions	-	-	520	-	520	-	520
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	32	180	-	-	212	-	212
Actions propres	-	-	227	-	227	-	227
Au 31 décembre 2017	22 055	228 209	13 385	(196 814)	66 835	-	66 835
Au 1er janvier 2018	22 055	228 209	13 385	(196 814)	66 835	-	66 835
Résultat de l'exercice	-	-	-	3 418	3 418	-	3 418
Autres éléments du résultat global	-	-	(320)	-	(320)	-	(320)
Paielements fondés sur des actions	-	-	710	-	710	-	710
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions	449	(449)	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(195)	-	(195)	-	(195)
Au 31 décembre 2018	22 504	227 760	13 581	(193 396)	70 449	-	70 449

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers de dollars	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017
Résultat net consolidé		3 418	(1 076)
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :			
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	9	2 542	3 292
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		342	194
(Reprises) / Dotations aux provisions pour clients douteux, nettes	12	(91)	78
Résultat financier		(3 180)	1 879
Résultat sur cessions d'actifs		38	-
Charges liées aux paiements fondés sur des actions		710	520
Variations de la provision pour engagements de retraite		23	(172)
Charge d'impôts sur le résultat		992	564
Reprise de provision relative au complément de prix SMI	5, 2	(1 000)	-
Variations des provisions pour risques	21	(527)	(131)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement		3 268	5 148
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks		185	(154)
Clients et comptes rattachés	12	496	(2 251)
Autres créances	13	594	(648)
Crédit d'impôt recherche et subventions	13	311	2 392
Fournisseurs et dettes rattachées	18	(135)	(1 312)
Autres dettes		(865)	(2 086)
Flux nets générés par les opérations non poursuivies		-	2 500
Flux nets de trésorerie absorbés par le besoin en fonds de roulement		586	(1 559)
Flux de trésorerie générés par l'activité		3 854	3 589
Intérêts reçus / (payés)		(292)	(579)
Impôts sur le résultat payés		(782)	(533)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		2 780	2 477
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Encaissements liés à la cession de l'activité semi-conducteur		-	11 202
Acquisition d'activités, nette de la trésorerie acquise - Meontrust	5	-	(4 814)
Acquisition d'activités, nette de la trésorerie acquise - SMI	5	-	(7 000)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(303)	(250)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	9	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(303)	(862)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Produits des opérations sur le capital	16	-	212
Remboursement d'emprunt	19	(396)	-
Emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE)	19	-	17 260
Avances remboursables	19	-	(250)
Frais de transaction liés à la levée de dette ou aux opérations sur le capital	1	(582)	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(978)	17 222
Variation de trésorerie nette		1 499	18 837
Trésorerie disponible à l'ouverture		45 874	27 081
Effet des variations des cours de change		8	(44)
Trésorerie disponible à la clôture		47 381	45 874

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et événements significatifs de la période

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des contenus, des transactions et de l'identité numérique.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. Son siège social se situe à l'Arteparc Bachasson, rue de la carrière de Bachasson à Meyreuil (13590), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 5 mars 2019.

Acquisition de Verimatrix après la clôture en février 2019

Le 28 février 2019, Inside Secure a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Verimatrix qui emploie plus de 300 personnes dans 20 pays et dont le siège social est à San Diego, Californie, est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement.

Verimatrix a réalisé un chiffre d'affaires de 82,1 millions de dollars et 15,6 millions de dollars d'EBITDA sur la période des douze mois se terminant le 31 décembre 2018.

A la réalisation de l'opération, Inside Secure a versé un montant 138,1 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix. Par ailleurs, un montant additionnel de 9,8 millions de dollars a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix, estimé à 8 millions de dollars, dont le montant définitif sera connu au deuxième trimestre de 2019 après la finalisation de l'audit des résultats annuels de Verimatrix.

L'opération a été financée par la combinaison de l'utilisation d'une partie de la trésorerie disponible d'Inside Secure (pour un montant de 37 millions de dollars, hors les dépenses et honoraires liés à l'acquisition), la mise en place d'une dette privée auprès d'Apera Capital (d'un montant de 54 millions de dollars) et un renforcement des fonds propres réalisé en janvier 2019 composé d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut de 22,5 millions d'euros et de l'émission réservée au fonds One Equity Partners (« OEP ») d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros.

Obligations convertibles en actions Inside Secure émises en 2017

Afin de renforcer sa capacité à financer des projets d'acquisition, la Société avait émis le 29 juin et le 5 septembre 2017 des obligations convertibles en actions Inside Secure nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 17,5 millions de dollars nets de frais (voir note 19).

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (contrats à terme et options) et des obligations remboursables en actions détenues qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

2.1.1 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu le dollar américain (ci-après « dollar US » ou « dollar » ou « \$ ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe.

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après le dollar, sur les exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

Dollar / euro	2018	2017
Taux de clôture	1,1450	1,1993
Taux moyens	1,1815	1,1293

2.1.2 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017, à l'exception des éléments ci-dessous.

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018

- IFRS 9, Instruments financiers – Classification des actifs et passifs financiers

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que les différentes interprétations existantes et introduit de nouvelles dispositions quant à la classification, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers ainsi que de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture.

Elle introduit notamment :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers :
 - les actifs et passifs financiers du Groupe, hors créances commerciales, ne sont pas impactés par les changements apportés par IFRS 9 en matière de classification et d'évaluation.
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées :
 - la nouvelle méthode de dépréciation des actifs financiers, y compris créances commerciales, entraîne un impact au 1^{er} janvier 2018 qui n'a pas été comptabilisé par le Groupe dans les capitaux propres d'ouverture en raison de son caractère non-significatif.
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture privilégiant une analyse « économique » des couvertures mises en place visant ainsi à mettre en concordance la comptabilité et la politique de gestion des risques menée par le Groupe :
 - Ce dernier volet est optionnel. Le Groupe a décidé de l'appliquer au 1^{er} janvier 2018. Toutefois, la nouvelle méthode de comptabilité de couverture est sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

Les incidences des principaux changements de méthodes comptables résultant de l'application d'IFRS 9 sont par conséquent non significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Pour mémoire, et comme présenté dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2017, le Groupe avait choisi d'appliquer par anticipation la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2017 selon la méthode rétrospective. L'impact de la première application sur le bilan au 1^{er} janvier 2017 avait été présenté dans les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2017.

Aucune des mesures de simplification proposées par la norme et relatives à la transition n'avait été retenue par la Société.

- IFRS 16, Contrats de location – Application obligatoire au 1^{er} janvier 2019

L'analyse des impacts liés à la norme IFRS 16 n'a pas encore été menée par le Groupe. Pour rappel, au 31 décembre 2018, le montant des engagements liés aux contrats de locations était de 2 421 millions de dollars (3 765 millions de dollars au 31 décembre 2017).

2.2 Consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) que le Groupe contrôle. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits à des rendements variables de cette autre entité ;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'acquisition, y compris la juste valeur des ajustements éventuels de prix. Les ajustements éventuels de prix ultérieurs au délai d'affectation de 12 mois après la date d'acquisition sont évalués à leur juste valeur à chaque date de clôture en contrepartie du compte de résultat. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont enregistrés en charges de la période sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a pas d'intérêts minoritaires ni de participations significatives dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

2.3 Information sectorielle

Le Groupe n'a qu'une seule activité cœur de métier. Par conséquent, la performance du Groupe est analysée par les décideurs opérationnels au niveau consolidé en considérant un seul secteur opérationnel. Les décideurs opérationnels sont les membres du Direction Générale, en charge de l'élaboration des décisions stratégiques. La Direction Générale est composée de cadres dirigeants du Groupe.

2.4 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars US, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnels dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en dollar US au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros sont comptabilisés en résultat financier.

(c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne "Différences de conversion".

2.5 Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs non financiers à l'exception de certaines immobilisations incorporelles dédiées à des produits spécifiques (voir note 2.8), sont regroupés dans une unité génératrice de trésorerie unique qui représente le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

(a) Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale associée à la date d'acquisition. Le goodwill comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill attaché à l'entité cédée.

Les goodwill sont affectés à l'unité génératrice de trésorerie unique aux fins de réaliser le test de dépréciation.

(b) Redevances de licences de propriété intellectuelle

Les redevances de licences de propriété intellectuelle immobilisées correspondent aux licences qui ont été transférées au Groupe dans le cadre d'acquisitions et représentent les redevances à percevoir au titre de technologies développées et licenciées antérieurement à la date du transfert. Le portefeuille de redevances de licences de propriété intellectuelle à percevoir est reconnu comme un actif incorporel dans la mesure où l'effort commercial et technologique a été réalisé par l'entité acquise avant le regroupement. Cet actif incorporel est amorti au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes » ou « Recherche et développement » selon l'existence ou non d'une activité commerciale à la date d'acquisition.

(c) Technologies brevetées acquises

Les technologies brevetées acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Chaque technologie dédiée à un produit spécifique est individuellement soumise à un test de dépréciation basé sur les ventes projetées du produit correspondant lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de sa valeur comptable est mise en doute. Lorsqu'une technologie ne peut être associée à un produit spécifique, l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour les tests de dépréciation est le secteur d'activité utilisant cette technologie. Lorsqu'une technologie brevetée acquise n'est plus utilisée, la valeur brute correspondante et l'amortissement cumulé sont sortis de l'actif.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes » ou « Recherche et développement » selon l'existence ou non d'une activité commerciale à la date d'acquisition.

(d) Relations commerciales

Les relations commerciales ont été acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (voir note 5). Elles sont reconnues à leur juste valeur à la date d'acquisition et sont amorties ultérieurement de façon linéaire en fonction du calendrier des flux de trésorerie projetés des contrats sur leur durée d'utilité estimée.

(e) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

(f) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées - sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe.
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

2.7 Immobilisations corporelles

Le Groupe occupe des locaux en France, en Europe, en Asie et aux Etats-Unis dans le cadre de contrats de location simple.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

Installations et agencements	5 à 15 ans
Matériels informatiques	1 à 3 ans
Matériels de laboratoire et R&D	1 à 5 ans
Mobilier et matériels administratifs	3 à 8 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".

2.8 Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le Groupe est organisé autour d'une seule division opérationnelle, (voir note 6) et a déterminé que cette division représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

Indices de perte de valeur

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de l'activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnelles, nets ».

A l'exception des goodwill, une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

2.9 Actifs financiers

2.9.1 Classification et évolution

Le Groupe distingue ses actifs financiers en deux catégories :

- les instruments de dettes : un actif financier qui peut être de la trésorerie, un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, ou un droit contractuel d'échanger des actifs ou passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement favorables ;
- les instruments de capitaux propres : un actif financier qui est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs

Instruments de dettes

A partir du 1^{er} janvier 2018, le Groupe classe les actifs financiers relatifs à des instruments de dettes selon les catégories suivantes :

- ceux qui sont évalués à la juste valeur en contrepartie soit des autres éléments du résultat global (OCI) soit du résultat ;
- ceux qui sont évalués au coût amorti.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction des modalités de gestion (business model) définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels sur la base du modèle du « prêt basique ». Cette approche de classification s'applique à tous ces actifs financiers, hors instruments de capitaux propres, y compris ceux comprenant des dérivés incorporés.

Le reclassement d'une catégorie d'actifs financiers à une autre ne sera réalisé par le Groupe que dans le cas de changement de « business model ».

Le tableau de classification des actifs financiers est présenté en note 10.

Instruments de capitaux propres

Les actifs financiers relatifs à des instruments de capitaux propres détenus (actions...) sont toujours évalués à la juste valeur par résultat, sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Dans ce dernier cas, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JVOCI), sans possibilité de recyclage par résultat.

Les actifs classés dans cette dernière catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation.

2.9.2 Dépréciation

Le modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers, notamment des créances commerciales, est basé sur le modèle des pertes de crédit attendues. Ce nouveau modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers suivant le modèle du « prêt basique » évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe utilise la méthode de calcul simplifiée pour les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Les estimations et jugements réalisés par le Groupe pour déterminer ces pertes de crédit attendues sont basés sur l'historique de défaut connu par le Groupe, les indicateurs de marché existants ainsi que les anticipations macro-économiques disponibles à chaque fin de période. L'effet du risque du crédit au sein du Groupe n'est pas jugé significatif.

2.10 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférente dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées en note 11. Les variations du poste "Couvertures de flux de trésorerie" dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée en "Autres éléments du résultat global". Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat (par exemple lorsqu'une vente prévue faisant l'objet d'une couverture se réalise).

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat.

Lorsqu'il n'est pas prévu que la transaction se réalise, le profit ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en "Produits / (charges) financiers, nets".

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés comme actifs ou passifs à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en “Produits / (charges) financiers, nets”.

Estimation de la juste valeur

Le tableau ci-dessous décompose les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- L'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1).
- L'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2).
- Au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2018 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	28	-	28
Total actifs	-	28	-	28
Passifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	790	-	790
Dérivés de couverture	-	14	-	14
Total passifs	-	804	-	804

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2017 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	215	-	215
Obligations remboursables en actions	-	-	-	-
Total actifs	-	215	-	215
Passifs				
Dérivés de trading	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	4 759	-	4 759
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Total passifs	-	4 759	-	4 759

La juste valeur des instruments financiers échangés sur les marchés actifs repose sur le cours de l'instrument à la date de clôture. Un marché est considéré comme actif si les prix sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une place d'échange, un opérateur, un courtier, un groupe d'industrie ou une agence de régulation ou de cotation et si ces prix représentent des transactions régulières de gré

à gré. Le prix coté sur le marché pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours d'achat actuel. Ces instruments sont inclus dans le niveau 1. Aucun instrument financier dérivé n'entre dans cette catégorie.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation privilégient l'utilisation de données de marché observables et s'appuient aussi peu que possible sur des paramètres internes au Groupe. Si les paramètres de valorisation les plus significatifs sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2. Cette catégorie inclut les contrats à terme et l'obligation remboursable en actions.

Si un ou plusieurs des paramètres de valorisation significatifs ne repose pas sur des données observables, l'instrument est inclus dans le niveau 3.

2.11 Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en "Frais commerciaux et de marketing". Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de provision. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing".

2.12 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan, en "Dettes financières – Part court terme".

2.13 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

2.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.15 Dettes financières

Les dettes financières comprennent des découverts bancaires classés en passifs courants ainsi que les obligations convertibles en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») émises par la Société en juin et septembre 2017 pour un montant total de 16,1 millions d'euros. La valeur nominale unitaire des OCEANE a été fixée sur la base d'une prime d'émission de 30% par rapport au cours de référence de l'action Inside Secure.

L'émission représente une dilution potentielle maximale de 12% du capital d'Inside Secure au 31 décembre 2018.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions Inside Secure nouvelles et/ou existantes, à raison de 1,25 action pour une OCEANE. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE ont été émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif du bilan :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier).

La quote-part des frais d'émission revenant au prorata aux composantes dérivé passif a été enregistrée en charges financières immédiatement pour 259 milliers de dollars au 31 décembre 2017.

- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur de cette composante est déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE, soit 13 700 milliers de dollars en date d'émission brut de frais d'émission. Cette composante dette est enregistrée selon les dispositions d'IAS 39, au coût amorti, avec calcul d'un taux d'intérêt effectif (TIE).

La valeur au bilan de la composante dette est ainsi progressivement augmentée afin de reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement.

2.16 Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés.

L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur les différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

2.17 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en diminution des "Frais de recherche et développement" au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en "Autres actifs" courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des "Frais de recherche et développement" (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

2.18 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées.

La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en "Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite".

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

2.19 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

- y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ;
- à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifiée). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles d'être acquis. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les options sont exercées, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.20 Provisions

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture.

2.21 Reconnaissance du revenu

Le Groupe commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services.

(a) Reconnaissance du revenu

Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développements spécifiques

Le Groupe commercialise des licences « statiques » (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits, plateformes semi-conducteurs et/ou logiciels. Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

Vente de licences d'utilisation de logiciels avec développements spécifiques (moins de 5% du chiffre d'affaires)

Le Groupe analyse chacun des contrats concernés pour déterminer s'il y a une seule obligation de performance (vente d'un logiciel personnalisé pour répondre spécifiquement aux demandes et besoins du client) ou deux obligations séparées (vente d'un logiciel standard et réalisation de prestations simples assistance). Le revenu est reconnu à l'avancement lorsque certains critères sont remplis dont le fait que le Groupe réalise un développement spécifique pour un client donné et qu'il bénéficie à tout moment du contrat d'un droit à paiement pour les prestations réalisées à date. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probables et dans la mesure où elles peuvent être estimées de manière fiable. Si les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas remplis, le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle qui a lieu à la date d'acceptation par le client du logiciel personnalisé.

Redevances

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients du Groupe. Les redevances peuvent être fixes et / ou variables.

Les redevances fixes sont reconnues lorsque l'obligation de performance est réalisée lors du transfert du contrôle qui intervient lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Conformément à la norme, pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

Prestations de maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

(b) Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

(c) Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période.

(d) Coûts des contrats

La Société a retenu la mesure de simplification proposée par la norme IFRS 15 et constate les coûts d'obtention des contrats en charge immédiatement lorsqu'ils sont encourus dans la mesure où leur durée d'amortissement aurait été inférieure à 12 mois, ce qui est généralement le cas. Aux 31 décembre 2018 et 2017, il n'y avait pas de coûts capitalisés à l'actif du bilan.

2.22 Coûts des ventes

Le coût des ventes est principalement composé de redevances de technologie payées à des tiers, des coûts de revient des services vendus, des commissions d'agent relatives à la commercialisation des brevets de la Société, et, marginalement, d'autres coûts directs attribuables.

2.23 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajusté des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présenté en note 29.

2.24 Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.

3. Gestion du risque financier

3.1 Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

(a) Risque de change

Comme indiqué dans la note 2.1.1., la monnaie de présentation du Groupe est le dollar US. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle d'Inside Secure, ainsi que la devise dans laquelle est libellée la majorité des transactions du Groupe. Cependant, le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change et notamment à la parité dollar US / euro.

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat en dollars US tel qu'il ressort du compte de résultat consolidé établi suivant les normes IFRS, ainsi que ce même compte de résultat en dollars US en supposant un taux de conversion dollar / euro moyen, de 1,0634 dollar US / euro au lieu du taux effectif moyen de 2018 qui était de 1,1815 dollar US / euro (une hypothèse où le dollar s'est apprécié de 10% par rapport à l'euro).

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre 2018		
	au taux moyen 2018	au taux moyen 2018 -10%*	Variance relative au taux de change
Chiffre d'affaires	42 080	41 779	(301)
Marge brute	39 649	39 348	(301)
Frais de recherche et développement	(16 660)	(15 502)	1 158
Frais commerciaux et de marketing	(13 821)	(13 064)	757
Frais généraux et administratifs	(7 275)	(6 639)	636
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(663)	(693)	(30)
Résultat opérationnel	1 230	3 450	2 220

* Pour la partité EUR/USD seulement

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de 2 220 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel ajusté de 2 220 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle, à l'exception de l'emprunt obligataire convertible émis en euros. L'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à reconnaître une perte de change de 1 499 milliers de dollars US.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

(c) Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement du Groupe. Selon les conditions de marché, le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

Le Groupe avait procédé en mai 2017 à la cession-escompte de créances de Crédit d'Impôt Recherche. Ces cessions ont permis le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances au cessionnaire, le risque de redressement fiscal, conservé par le Groupe, étant considéré comme marginal.

Postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a contracté un emprunt dans le cadre du financement de la société Verimatrix, Inc. (voir Note 1) ; cet emprunt exposera la Société au risque de liquidité plus significativement que par le passé.

(d) Risque sur obligations

L'option de conversion des obligations convertibles en action (OCEANE) a été analysée, du point de vue comptable, comme un dérivé passif dont la juste valeur varie par résultat en fonction, notamment, du cours de bourse de la Société.

3.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation et d'utiliser sa trésorerie d'exploitation pour financer son développement à court et moyen terme.

Le Groupe n'envisage pas de distribuer de dividendes à ses actionnaires dans un avenir proche.

4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

(a) Reconnaissance du revenu

Le Groupe tire principalement ses revenus de licences et de redevances. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients et de la nature des livrables et obligations. S'agissant des redevances variables fonction des ventes des clients, le Groupe estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale (voir note 2.21).

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition ou à des investissements dans les technologies brevetées, à la reconnaissance des redevances de licences de propriété intellectuelle et à la reconnaissance de relations commerciales. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe réévalue la juste valeur de ces immobilisations incorporelles pouvant conduire à constater une provision pour dépréciation ou un amortissement accéléré.

(c) Dépréciations des actifs non courants et des goodwill

Comme mentionné en note 2.8, les actifs non courants sont regroupés selon l'UGT définie ci-dessus et testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe.

La valeur recouvrable a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur le plan d'affaires sur une période de trois ans. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs testés sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions est de 10% en 2018 (10,5% en 2017). Les flux de trésorerie au-delà de trois ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance de 1,9%. Au 31 décembre 2018, sur la base ces hypothèses, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable excédait la valeur comptable.

L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable. En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés pour l'UGT. Le Groupe a également procédé à des analyses de sensibilité sur les hypothèses opérationnelles afin de déterminer si une diminution du chiffre d'affaires sur la durée du plan conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2018. Ces analyses n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation pour l'UGT.

(d) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Monte Carlo ou Black and Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

(e) Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif, tels que les obligations convertibles en actions et les dérivés de gré à gré, est déterminée en utilisant des techniques

d'évaluation. Le Groupe utilise son jugement afin de sélectionner les méthodes appropriées et définit des hypothèses principalement fondées sur des conditions de marché existantes à chaque clôture.

(f) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, la règle généralement appliquée consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a un historique de profits taxables suffisant. En application de ce principe au 31 décembre 2018 aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu.

La charge d'impôt sur le résultat inclut toutes les taxes locales et étrangères basées sur le revenu taxable. Par conséquent, sont incluses également les retenues à la source que le Groupe peut être amené à payer sur les revenus de redevances ou assimilés générés à l'étranger.

5. Regroupement d'entreprises

5.1 Acquisition de la société Meontrust

Le 28 août 2017, Inside Secure avait acquis 100% des actions de la société Meontrust en numéraire pour un montant de 4 056 milliers d'euros (4 837 milliers de dollars). Le prix d'acquisition pouvait être majoré d'un éventuel complément de prix pour un montant maximal de 1 000 milliers d'euros payé en cas d'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour la période entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2018 et pour l'exercice 2019. Au 31 décembre 2018, aucun complément de prix n'est dû au titre de la première période. Au regard du plan d'affaires actuel, la direction de la Société estime à la date d'arrêté des comptes consolidés, qu'aucun paiement additionnel ne sera dû.

La comptabilité d'acquisition est présentée ci-dessous :

	En milliers de dollars
Trésorerie versée au vendeur	2 807
Complément de prix éventuel lié à la réalisation de performances commerciales	-
Passifs assumés	2 030
Coût d'acquisition (i)	4 837
	Juste valeur de l'actif net
Immobilisations incorporelles (1)	1 825
Immobilisations corporelles	9
Autres actifs	18
Trésorerie et équivalent de trésorerie	23
Autres passifs	(912)
Produits constatés d'avance	(28)
Actif net acquis (ii)	935
Goodwill (i) - (ii)	3 902

(1) Ce montant a été évalué en utilisant la méthode des flux de trésorerie des redevances actualisés, basés sur une durée d'utilité de 5 ans et un taux de redevances de 8%. L'actif est amorti de façon linéaire sur une durée correspondant à la durée d'utilité estimé de l'actif. L'impact de l'amortissement sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 365 milliers de dollars (119 milliers de dollars sur l'exercice clos le 31 décembre 2017), enregistré dans les coûts de R&D.

Le goodwill est principalement inhérent aux synergies d'exploitation et au regroupement des effectifs.

5.2 Acquisition de l'activité SMI

Le 6 novembre 2017 la Société a réalisé l'acquisition des actifs de la société californienne SypherMedia International, Inc. (SMI) et la reprise des salariés de la société, pour un prix de 7 000 milliers de dollars, entièrement réglé en numéraire.

La comptabilité d'acquisition est présentée ci-dessous :

	En milliers de dollars
Trésorerie versée au vendeur	7 000
Complément de prix éventuel lié à la réalisation de performances commerciales	3 000
Coût d'acquisition (i)	10 000
	Juste valeur de l'actif net
Immobilisations incorporelles (1)	2 211
Relations commerciales (2)	1 224
Immobilisations corporelles	46
Autres actifs	273
Actif net acquis (ii)	3 754
Goodwill (i) - (ii)	6 246

Le prix d'acquisition pouvait être majoré d'un complément de prix pouvant aller jusqu'à 3 000 milliers de dollars en fonction de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour les années 2018, 2019 et 2020 (un million de dollars par an). A la date d'acquisition et sur la base du plan d'affaires de l'activité reprise, le management de la Société, estimait que l'intégralité du complément de prix serait dû (l'impact de la valeur actualisée de ce montant n'avait pas été considéré comme significative). Cependant, l'objectif de chiffre d'affaires pour l'année 2018 n'a pas été atteint et aucun complément de prix n'est dû pour cet exercice. La Société a repris la provision correspondante sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels, nets ». Selon le management de la Société il est toujours probable que les 2 000 milliers de dollars restant seront dus et ce décalage ne remet pas en cause la valeur des actifs incorporels acquis.

(1) Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement aux technologies acquises et la propriété intellectuelle. Ce montant a été évalué en utilisant la méthode des flux de trésorerie des redevances actualisés, basés sur une durée d'utilité de 5 ans et un taux de redevances de 10%. L'actif est amorti linéairement sur sa durée d'utilité et l'amortissement correspondant s'élève à 440 milliers de dollars au 31 décembre 2018 (68 milliers de dollars sur l'exercice clos le 31 décembre 2017), enregistré dans les coûts de R&D.

(2) Les relations commerciales ont été évaluées en utilisant la méthode des surprofits basée sur les futures ventes attendues avec les clients existant sur une durée de 7 ans et en prenant en compte un taux d'attrition de 10% pour l'année 2018, qui augmente chaque année pour atteindre un taux de 95% en 2024. L'amortissement de cet actif incorporel s'élève à 245 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (38 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017).

Le goodwill est principalement inhérent aux synergies d'exploitation et au regroupement des effectifs.

Les frais relatifs à ces deux acquisitions s'étaient élevés à 595 milliers de dollars et avaient été comptabilisés sur la ligne « Autres produits / (charges) » au sein du résultat opérationnel.

6. Informations sectorielles

Le Groupe n'opère que sur un seul secteur d'activité qui regroupe l'offre du Groupe dans toutes les problématiques de communication mobile et fournit une gamme complète de solutions de sécurité embarquées pour les terminaux mobiles et les outils connectés. Cette offre comprend la propriété intellectuelle ainsi que des solutions logicielles capables de répondre aux besoins croissants de solutions

de sécurité sur toute plateforme mobile, sécurisant ainsi les paiements mobiles, le contenu, les transferts et le stockage de données.

En milliers de dollars

Exercice clos le 31 décembre 2018	Activité stratégique (*)	Non alloué (**)	Total
Chiffre d'affaires	40 274	1 806	42 080
Marge brute ajustée	38 946	771	39 717
Résultat opérationnel ajusté	4 891	696	5 587
EBITDA	5 313	1 272	6 585

En milliers de dollars

Exercice clos le 31 décembre 2017	Activité stratégique (*)	Non alloué (**)	Total
Chiffre d'affaires	38 816	-	38 816
Marge brute ajustée	37 624	(576)	37 048
Résultat opérationnel ajusté	8 290	(576)	7 714
EBITDA	8 773	-	8 773

(*) Logiciels de sécurité et licence de technologie

(**) La part non-allouée correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents (voir note 7).

Les informations financières présentées dans les rapports internes fournis à la Direction Générale en charge de l'élaboration des décisions stratégiques et communiquées aux investisseurs incluent des mesures ajustées relatives aux activités poursuivies : la marge brute ajustée, résultat opérationnel ajusté et EBITDA. Ces mesures ne sont pas des mesures de performance ou de liquidité définies par les normes IFRS.

La marge brute ajustée est définie comme la marge brute avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant (i) l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, (ii) les éventuelles dépréciations des écarts d'acquisition, (iii) la charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions et (iv) les coûts non récurrents liés aux restructurations et aux acquisitions et cessions conduites par le Groupe, y compris l'amortissement accéléré des intérêts précomptés du financement du Crédit impôt Recherche (CIR).

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel ajusté avant les amortissements et dépréciations non liés aux regroupements d'entreprises.

La marge brute ajustée, le résultat opérationnel ajusté et l'EBITDA ajusté tels que présentés peuvent ne pas être strictement comparables aux indicateurs similaires que pourraient présenter d'autres sociétés.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2018	2017
Marge brute IFRS	39 649	35 554
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	68	1 494
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	-	-
Marge brute ajustée	39 717	37 048

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2018	2017
Résultat opérationnel IFRS	1 230	1 645
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	1 886	2 426
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	710	521
Amortissements accélérés des intérêts précomptés du financement du CIR	-	169
Coûts non récurrents liés aux restructurations	299	2 137
Reprise de provision liée au complément de prix SMI (note 5.2)	(1 000)	-
Coûts non récurrents liés aux acquisitions (note 1)	2 462	816
Résultat opérationnel ajusté	5 587	7 714

Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles non liées aux regroupements d'entreprises	998	1 059
EBITDA ajusté	6 585	8 773

Le chiffre d'affaires par secteur géographique pour les exercices 2018 et 2017 est le suivant :

(en milliers de dollars)	Amérique du Nord	Asie	Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique Latine	Total
2018	18 942	12 143	10 995	42 080
2017	23 006	6 531	9 279	38 816

Au cours de l'exercice 2018, le chiffre d'affaires réalisé aux Etats Unis s'élève à 21 352 milliers de dollars soit 50,7% du chiffre d'affaires (21 697 milliers de dollars en 2017 soit 55,9% du chiffre d'affaires). Le chiffre d'affaires réalisé en France s'élève à 2 147 milliers de dollars en 2018 soit 5,1% du chiffre d'affaires (contre 945 milliers de dollars en 2017 soit 2,4% du chiffre d'affaires).

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 43% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2018 et 56% de son chiffre d'affaires pour l'année 2017.

Les clients représentant individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars)	Chiffre d'affaires	% du chiffre d'affaires du Groupe
Client A	4 488	11%
Au 31 décembre 2017 (en milliers de dollars)	Chiffre d'affaires	% du chiffre d'affaires du Groupe
Client B	10 146	26%

7. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par nature des exercices 2018 et 2017 se détaille de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Licences	13 538	9 748
Royalties	21 170	24 184
Maintenance et autres	5 566	4 884
Revenus de l'activité selon le reporting de gestion	40 274	38 816
Non alloué (*)	1 806	-
Total chiffre d'affaires consolidé	42 080	38 816

(*) La part non-allouée correspond au programme de licence des brevets NFC historiques de la Société, générant des revenus de licence non récurrents. Ce programme est géré par France Brevets. Une licence a été signée par France Brevets en 2018 (aucune licence n'avait été signée en 2017).

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le Groupe n'a pas d'obligation de performance résultant de contrats signés avec les clients et restant à exécuter, à l'exception des revenus correspondant aux accords de développement pour lesquels les critères de reconnaissance à l'avancement ne sont pas satisfaits. Le chiffre d'affaires total au titre de ces contrats s'élèvera à 384 milliers de dollars et sera comptabilisé intégralement en 2019 (au 31 décembre 2017 le montant s'élevait à 965 milliers de dollars). Par ailleurs, les prestations facturées mais restant à effectuer au titre des contrats en cours sont présentées en note 22.

Les informations relatives aux soldes à l'ouverture et à la clôture des créances, actifs de contrat et passifs de contrats sont présentées en notes 12 et 22 respectivement.

8. Goodwill

Le goodwill se détaille de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Goodwill au 1er janvier	29 563	18 773
Acquisition SMI	-	6 246
Acquisition Meontrust	-	3 902
Ecart de conversion	(33)	641
Goodwill au 31 décembre	29 530	29 563

Test de dépréciation annuel du goodwill

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle sont rattachés les goodwill a été estimée sur la base de sa valeur d'utilité comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants ».

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Technologies brevetées	Logiciels	Relations commerciales	Total
Au 31 décembre 2017				
Valeur brute	14 172	4 626	1 224	20 022
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 971)	(4 536)	(37)	(11 544)
Valeur nette	7 201	90	1 187	8 478
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Montant à l'ouverture	7 201	90	1 187	8 478
Acquisitions	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	(2)	-	(2)
Cessions (valeur nette)	-	(38)	-	(38)
Amortissements	(2 253)	(44)	(245)	(2 542)
Montant net à la clôture	4 948	6	942	5 896
Au 31 décembre 2018				
Valeur brute	14 172	4 470	1 224	19 866
Amortissements et dépréciations cumulés	(9 224)	(4 464)	(282)	(13 970)
Valeur nette	4 948	6	942	5 896

Les dotations aux amortissements de 2 542 milliers de dollars pour l'exercice 2018 (3 292 milliers de dollars en 2017) ont été imputées dans les lignes "Frais de recherche et développement", "Frais commerciaux et de marketing", et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

10. Instruments financiers par catégorie

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous:

Au 31 décembre 2018	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Total
Actifs				
Instruments financiers dérivés	-	-	28	28
Clients et comptes rattachés et autres actifs	20 466	-	-	20 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 381	-	-	47 381
Total	67 847	-	28	67 875

	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs				
Instruments dérivés	790	14	-	804
Obligations convertibles	-	-	14 208	14 208
Dettes financières	-	-	553	553
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	9 003	9 003
Total	790	14	23 764	24 568

Au 31 décembre 2017	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Total
Actifs				
Instruments financiers dérivés	-	-	215	215
Clients et comptes rattachés et autres actifs	20 597	-	-	20 597
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 874	-	-	45 874
Total	66 471	-	215	66 687

	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés de couverture	Autres passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Passifs				
Instruments dérivés	4 759	-	-	4 759
Obligations convertibles	-	-	13 971	13 971
Dettes financières	-	-	957	957
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	8 799	8 799
Total	4 759	-	23 727	28 486

11. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Achats à terme de devises - Couverture de flux de trésorerie	-	14	215	-
Options d'achat ou de vente de devises - Couverture de flux de trésorerie	28	-	-	-
Dérivé passif	-	790	-	4 759
Total	28	804	215	4 759

Les justes valeurs des instruments dérivés de couverture sont classées en actifs ou passifs courants. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actifs ou passifs non courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en actifs ou passifs courants si elle est inférieure à 12 mois.

(a) Contrats à terme de change

Au 31 décembre 2018, le montant notionnel des contrats de change à terme en euros en cours s'élevait à 750 milliers d'euros (9 700 milliers d'euros en 2017). Au 31 décembre 2018, le montant notionnel des contrats de change à terme en livres sterling en cours s'élevait à 900 milliers de livre sterling.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en euros devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des contrats à terme de change seront comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

(b) Options d'achat ou de vente de devises

Au 31 décembre 2018, le montant notionnel des options sur devises en cours s'élevait à 20 000 milliers d'euros (nul au 31 décembre 2017). Il s'agit d'une couverture de change relative à l'augmentation de capital et l'émission d'obligations remboursables en actions émis en euros, contribuant au financement de l'acquisition de Verimatrix, réalisée en dollars.

Les transactions couvertes hautement probables libellées en devises étrangères devraient être réalisées à différentes dates au cours des douze prochains mois. Aux 31 décembre 2018 et 2017, les gains et les pertes comptabilisés en couverture de flux de trésorerie au sein des capitaux propres au titre des options d'achat ou de vente de devises seront enregistrés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle la transaction couverte affectera le résultat.

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture correspond à la juste valeur des instruments dérivés inscrits à l'actif du bilan.

12. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients et comptes rattachés	10 625	15 751
Moins : provision pour clients douteux	(129)	(220)
Clients et comptes rattachés, nets	10 496	15 531

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients - créances à moins d'un an	5 806	10 575
Clients - factures à établir à moins d'un an	4 819	5 176
Créances clients et comptes rattachés à moins d'un an	10 625	15 751
Clients - factures à établir à plus d'un an	4 625	-
Clients et comptes rattachés	15 250	15 751

Les factures à établir comprennent pour 2 956 milliers de dollars de redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients au cours du dernier trimestre 2018. Ces redevances ont été comptabilisées sur la base de rapports de consommation reçus à la date d'arrêté des comptes à hauteur de 1 360 milliers de dollars et sur la base d'estimation pour le complément. Ces factures seront établies au cours du premier trimestre 2019.

Les créances à plus d'un an correspondent à des ventes de licences qui sont facturées et payées par les clients sur une durée supérieure à un an. Le montant reconnu correspond à l'estimation du montant hautement probable de ce qui sera facturé aux clients au titre de ces ventes de licences.

Au 31 décembre 2018, 2 552 milliers de dollars de créances étaient échues mais non provisionnées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement. La majeure partie de ces créances ont été encaissées début 2019.

Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Plus de 120 jours
2017	10 575	8 196	336	1 322	301	31	388
2018	5 806	3 254	1 748	235	93	344	131

Les variations de la provision pour dépréciation des créances clients ne sont pas significatives.

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing" au compte de résultat.

Au 31 décembre 2018, 88% de la valeur nette comptable des clients et comptes rattachés est libellée en dollars (94% au 31 décembre 2017).

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le Groupe ne détient aucune garantie sur ces créances.

13. Autres créances

Les autres créances se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépôts et garanties	380	576
Crédit d'impôt recherche	663	1 050
Créances clients à plus d'un an	4 625	-
Autres créances	-	50
Autres actifs - Part non courante	5 668	1 676
Crédit d'impôt recherche	608	660
Charges constatées d'avance	833	959
Créances fiscales et de TVA	806	807
Coûts d'émissions d'emprunts, d'obligations et d'augmentation de capital (note 1)	1 974	-
Prêts et dépôts	82	964
Autres actifs - Part courante	4 303	3 390
Total autres actifs	9 971	5 065

Le Groupe a procédé en décembre 2016 et en mai 2017 à la cession-escompte de créances de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces cessions ont permis le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances au cessionnaire, le risque de redressement fiscal, conservé par le groupe, étant considéré comme marginal. Les créances cédées avaient en conséquence été décomptabilisées. La créance vis-à-vis de l'établissement de crédit cessionnaire correspondant en substance à une retenue de garantie, qui, compte tenu de son dimensionnement et des modalités de restitution au groupe, ne remet pas en cause le transfert au cessionnaire de la quasi-totalité des risques et avantages des créances cédées, s'élève à 530 milliers de dollars. Les créances de CIR au titre des exercices 2017 et 2018 ont été conservées et s'élèvent à 509 milliers de dollars.

Conformément aux principes comptables généralement admis, la créance relative au CIR ne fait pas l'objet d'une actualisation.

14. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Liquidités en banques	47 381	45 762
Valeurs mobilières de placement	-	112
Trésorerie et équivalent de trésorerie	47 381	45 874

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains s'élève à environ 95% et 96% respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque

de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

15. Capital

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
Au 1er janvier 2017	43 126 999	22 023	228 029	250 052
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	73 394	32	180	212
Au 31 décembre 2017	43 200 393	22 055	228 209	250 264
Exercice de stocks options et/ou attribution définitive d'actions gratuites	918 769	449	(449)	-
Au 31 décembre 2018	44 119 162	22 504	227 760	250 264

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 141 571 actions propres (32 474 actions propres au 31 décembre 2017).

Exercice 2018

Au cours de cet exercice, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre d'acquisition définitive d'actions et de l'exercice de stocks options.

Exercice 2017

Au cours de l'exercice 2017, la Société a procédé à des augmentations de capital dans le cadre de l'exercice de stocks options pour un montant de 32 milliers de dollars.

16. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options sur actions, des actions gratuites et, le cas échéant, des bons de souscription d'actions, à certains dirigeants, salariés et tiers (fournisseurs de services).

Au 31 décembre 2018, les paiements en actions en cours sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Plan	Date d'allocation	Prix d'exercice en	Vesting / Conditions	Nombre d'instruments	Date d'expiration
BSA 8	02/10/2008	10,93	3 ans - acquisition graduelle	3 200	24/03/2019
SO	26/07/2012	3,34	10 ans - acquisition graduelle	15 266	26/02/2022
SO	20/02/2013	3,14	10 ans - acquisition graduelle	42 136	20/02/2022
SO	20/02/2013	3,14	10 ans - acquisition graduelle	5 267	20/02/2023
SO	27/08/2013	2,66	10 ans - acquisition graduelle	33 396	27/08/2023
SO	27/08/2013	2,66	10 ans - acquisition graduelle	5 268	27/02/2023
SO	22/07/2014	4,94	4 ans - acquisition graduelle	31 600	22/01/2024
SO	28/08/2014	4,58	3 ans - acquisition graduelle	47 400	28/08/2024
SO - Résidents US	16/12/2016	2,54	3 ans - acquisition graduelle	328 410	16/12/2026
SO - Résidents hors US	16/12/2016	2,19	3 ans - acquisition graduelle	230 000	16/12/2026
SO - Résidents US	19/10/2017	3,33	3 ans - acquisition graduelle	500 000	19/10/2027
SO - Résidents hors US	16/02/2018	2,81	3 ans - acquisition graduelle	14 000	16/02/2028
SO - Résidents US	21/12/2018	1,82	3 ans - acquisition graduelle	40 000	21/12/2028
Actions gratuites	23/03/2015	-	5 ans - acquisition graduelle - étrangers	25 129	NA
Actions gratuites	30/05/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	51 317	NA
Actions gratuites	16/12/2016	-	3 ans - acquisition graduelle, avec conditions de performance sur le cours	504 000	NA
Actions gratuites	03/12/2018	-	2 ans - acquisition graduelle, avec conditions de présence et croissance externe	220 000	NA

Les paiements en actions sont subordonnés à l'accomplissement d'un certain nombre d'années de service (la période d'acquisition des droits). Certains paiements en actions sont exerçables sous réserve

que les actions ordinaires du Groupe atteignent une certaine valeur. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les paiements en actions en numéraire.

Le nombre de bons de souscription d'action en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2018		2017	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre de bons (en milliers)
Au 1er janvier	8,9	10,2	8,9	10,9
Octroyés	-	-	-	-
Caducs	7,7	(7,0)	8,0	(0,8)
Exercés	-	-	-	-
Au 31 décembre	10,0	3,2	8,9	10,2

Aucun bon de souscription d'actions n'a été exercé en 2018, et certains sont devenus caducs en 2018 (pour une valeur de 8 milliers de dollars).

Le nombre d'options en circulation et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-après :

	2018		2017	
	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen en \$ par action	Nombre d'options (en milliers)
Au 1er janvier	2,9	1 416	3,0	1 817
Octroyées	2,1	54	3,4	545
Caduques	4,5	(171)	3,5	(873)
Exercées	2,7	(5)	2,6	(73)
Au 31 décembre	2,8	1 293	2,9	1 416

L'évolution du nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition est présentée ci-dessous :

	2018	2017
	Nombre d'actions gratuites (en milliers)	
Au 1er janvier	1 653	1 696
Octroyées	220	-
Acquises	(919)	-
Caduques	(154)	(44)
Au 31 décembre	800	1 653

La charge constatée au cours de l'exercice 2018 s'est élevée à 710 milliers de dollars (520 milliers de dollars pour la période 2017).

17. Report à nouveau et autres réserves

Le report à nouveau, le résultat de la période et les autres réserves se décomposent de la manière suivante :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Au 1er janvier	(183 429)	(186 382)
Résultat de l'exercice	3 418	(1 076)
Première application IFRS15	-	3 137
Paielements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	710	520
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	13	(6)
Couverture des flux de trésorerie	(293)	315
Attribution définitive d'actions	-	-
Différences de conversion	(40)	(165)
Rachat d'actions propres	(195)	227
Au 31 décembre	(179 816)	(183 429)
Dont :		
Report à nouveau	(193 396)	(196 814)
Réserve légale	-	-
Réserve indisponible	2 618	2 618
Résultat global accumulé	(125)	155
Paielements fondés sur des actions	13 621	12 911
Différences de conversion	(2 063)	(2 023)
Rachat d'actions propres	(471)	(277)
Au 31 décembre	(179 816)	(183 429)

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

18. Fournisseurs et dettes rattachées

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs	3 284	3 424
Charges à payer	1 111	1 581
Salaires et charges sociales	4 608	3 663
Acomptes reçus des clients	-	111
Total	9 003	8 779

19. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2017	Flux de trésorerie	Variations sans incidences sur la trésorerie			31 décembre 2018
			Intérêts	Effet de change	Juste valeur	
Dettes financières long-terme	575	(170)	-	(7)	-	399
Obligations convertibles en actions	13 971	(1 150)	2 049	(661)	-	14 209
Dettes financières court-terme	382	(227)	-	-	-	154
Dérivé passif	4 759	-	-	(173)	(3 796)	790
Dettes financières	19 686	(1 547)	2 049	(841)	(3 796)	15 552

Obligations convertibles en actions (OCEANE)

Les OCEANE (voir note 2.15) portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnaient droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure, à raison d'une action pour une OCEANE. En date du 31 décembre 2018 et conformément aux stipulations des modalités des OCEANE, le ratio de conversion et / ou d'échange a été définitivement porté à 1,25 action ordinaire pour une OCEANE pour tenir compte de l'évolution du cours des actions de la Société. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la société, sous certaines conditions.

Cette option de conversion incorporée à l'obligation doit faire l'objet d'un enregistrement séparé en normes IFRS. Les OCEANE sont émises dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la Société, l'option se fera ainsi par l'échange d'un montant variable de trésorerie contre un nombre fixe d'actions. Par conséquent, cette option qualifie en normes IFRS de dérivé passif et non d'instrument de capitaux propres.

L'intégralité des OCEANE est enregistrée en dettes au passif :

- Une composante « instrument dérivé passif » évaluée à la juste valeur par résultat (produit ou charge financier). Cette composante a fait l'objet d'une évaluation initiale à partir des caractéristiques de l'option, qui est revue lors de chaque clôture. Les principales hypothèses ayant une incidence significative sur l'estimation de valeur de l'option sont :
 - Le cours de l'action Inside Secure à date de valorisation ;
 - La volatilité historique observée du cours de l'action : la période d'observation retenue dans le cadre de l'évaluation de la composante dérivée est la période postérieure à la cession de l'activité semi-conducteurs en septembre 2016.

Sur ces bases, l'évaluation de la juste valeur de la composante dérivé s'élève à 790 milliers de dollars au 31 décembre 2018 (4 759 milliers de dollars au 31 décembre 2017). La variation de la juste valeur qui résulte essentiellement de la variation du cours de l'action est un produit financier de 3 969 milliers de dollars.

La quote-part des frais d'émission revenant au prorata à la composante dérivé passif a été enregistrée en charges financières pour 259 milliers de dollars au 31 décembre 2017.

- Une composante dette financière dont les variations de change (calculées au cours spot) sont enregistrées en résultat financier. La juste valeur initiale de cette composante a été déterminée par différence entre la juste valeur de l'option et le prix d'émission des OCEANE, soit 13 700 milliers de dollars en date d'émission brut de frais d'émission. Cette composante dette est

ultérieurement enregistrée au coût amorti, avec calcul d'un taux d'intérêt effectif (TIE) intégrant :

- les coupons d'intérêt ;
- la quote-part de frais d'émission lui revenant ;
- la valeur de remboursement des OCEANE.

La valeur au bilan de la composante dette est ainsi progressivement augmentée afin de reconstituer à l'échéance sa valeur de remboursement. La charge d'intérêts au 31 décembre 2018 est de 2 049 milliers de dollars (989 milliers de dollars au 31 décembre 2017).

20. Engagements de retraite et avantages assimilés

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Au Royaume-Uni, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

21. Provisions pour autres passifs

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Contrats onéreux	Litiges commerciaux	Litiges salariés	Indemnités de départ à la retraite	Autres provisions et risques	Total
Au 1er janvier 2018	266	1 905	1 738	164	296	4 369
Impact sur le compte de résultat						
- Dotation aux provisions	23	-	176	10	13	222
- Reprises de provisions non utilisées	(147)	-	-	-	(26)	(173)
- Reprises de provisions utilisées	(119)	(255)	(159)	-	-	(533)
Ecart de conversion	-	-	(83)	(8)	(26)	(117)
Au 31 décembre 2018	23	1 650	1 672	166	257	3 768

Litiges sociaux et commerciaux

Le Groupe est sujet à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction du Groupe considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière consolidée du Groupe, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Litiges salariés

La provision de 1 672 milliers de dollars au 31 décembre 2018 est relative à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

22. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se détaillent de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Maintenance	2 706	2 362
Licences	236	446
Redevances	638	565
Autres	158	173
Au 31 décembre	3 737	3 547

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations de maintenance reconnues linéairement sur la durée des contrats (généralement 12 mois). Le solde des produits constatés d'avance au 31 décembre 2017, a été reconnu en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2018 sans écart significatif.

23. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Frais de recherche et développement	16 053	12 686
Amortissements des immobilisations transférées lors des acquisitions	1 573	894
Paielements fondés sur des actions	4	52
Crédit d'impôt et autres subventions liées à la recherche	(970)	(958)
Total	16 660	12 674

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées et des pays où les travaux sont réalisés.

24. Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Coûts non récurrents liés aux restructurations	(299)	(2 137)
Coûts non récurrents liés aux acquisitions	(1 688)	(532)
Gains / (pertes) de change opérationnels, nets	291	947
Reprise de provision liée au complément de prix SMI (note 5.2)	1 000	-
Autres	33	365
Total	(663)	(1 357)

Les pertes et gains de change opérationnels sont relatifs aux écarts de change réalisés sur des transactions à caractère opérationnel dénouées sur l'exercice ainsi qu'à l'impact de la réévaluation au taux de clôture des actifs et passifs d'exploitation libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle des sociétés consolidées.

25. Charges par nature

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Achats de wafers, service en production y compris variations de stocks	61	(73)
Amortissements et dépréciations	998	1 059
Amortissements et dépréciations des actifs acquis	1 886	2 426
Salaires et traitements	25 563	20 678
Sous-traitance	270	293
Service extérieurs	4 709	4 497
Frais de voyage et d'animation	1 815	1 913
Loyers des bâtiments et des bureaux	1 140	785
Marketing et publicité	701	782
Honoraires, commissions sur ventes et redevances	3 981	4 047
Subventions et crédit d'impôt recherche	(970)	(958)
Coûts non récurrents liés aux restructurations	299	2 137
Coûts non récurrents liés aux acquisitions	1 688	532
Reprise de provision liée au complément de prix SMI	(1 000)	-
(Gains) / pertes de change opérationnels, nets	(291)	(947)
Total	40 850	37 171

26. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Salaires et traitements	20 100	15 803
Charges sociales	4 732	4 451
Paielements fondés sur des actions	710	521
Engagements de retraite	21	(97)
Total	25 563	20 678

Au 31 décembre 2018, l'effectif du Groupe s'élevait à 163 salariés.

27. Produits / (charges) financiers, nets

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Charges d'intérêts financiers	(2 076)	(1 250)
Intérêts reçus sur les placements de trésorerie	859	275
Coût de l'endettement financier net	(1 217)	(975)
Gains / (pertes) de change, net	617	1
Frais d'émissions des emprunts obligataires convertibles en actions	-	(259)
Variation de la juste valeur du dérivé passif lié aux obligations remboursables en actions	3 796	(73)
Variation de la juste valeur des obligations et résultat sur cessions d'actions Wisekey	(16)	(573)
Autres produits et charges financiers	4 397	(904)
Résultat financier	3 180	(1 879)

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations à caractère financier ainsi qu'à l'impact de la réévaluation en dollar au taux de clôture de la trésorerie libellée en euros.

28. Charge d'impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays :		
- France	(661)	(297)
- Pays-Bas	(104)	(97)
- Etats-Unis	(163)	(113)
- Finlande	(64)	(56)
	(992)	(564)

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Résultat avant impôt	4 410	(798)
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (34,43%)	(1 518)	230
Impact des différences de taux d'imposition	179	(158)
Effet d'impôt sur		
Utilisation d'actifs d'impôts non constatés / (actifs d'impôts non constatés)	672	(440)
Crédit d'impôt recherche non assujetti à l'impôt	84	306
Paievements fondés sur des actions non déductibles	(244)	(179)
Retenue à la source	(404)	(250)
Autres différences	240	(73)
Impôt effectif	(992)	(564)

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 220 milliers de dollars au 31 décembre 2018 (contre 232 milliers de dollars au 31 décembre 2017).

29. Résultat par action

(a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	3 418	(1 076)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	44 001 770	43 168 566
Résultat net par action (en dollar)	0,078	(0,025)

La variation du résultat par action provient des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et de l'amélioration du résultat net.

(b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède quatre catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des actions gratuites, des bons de souscription d'actions, des options sur actions et des obligations convertibles en actions (OCEANE).

Lorsque la conversion des options a pour effet de porter la perte diluée par action à un montant supérieur à la perte de base par action, l'effet de la dilution n'est pas pris en compte.

Le résultat dilué se présente de la manière suivante :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
(Perte) / Profit attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dollars)	3 418	(1 076)
Effet net d'impôt d'actions ordinaires potentiellement dilutives (OCEANE)	(1 920)	N/A
(Perte) / Profit dilué attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers de dolla	1 498	N/A
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	44 001 770	43 227 821
Effets de dilution provenant des :		
- Actions gratuites	619 275	-
- Obligations convertibles en actions	5 391 406	-
- Options sur actions	606 468	-
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	50 618 920	43 168 566
Résultat dilué par action (en dollar)	0,030	-

30. Engagements

Engagements au titre des contrats de location simple

Le Groupe loue des bureaux dans le cadre de contrats de location simple non résiliables. La majorité de ces contrats de location sont renouvelables à la fin de la période de location aux prix du marché.

Le Groupe loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

Les paiements futurs minimum concernant les contrats de location non résiliables sont les suivants :

(En milliers de dollars)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
A moins d'un an	1 235	1 625
Entre 1 et 5 ans	1 206	2 140
A plus de cinq ans	-	-
Total	2 441	3 765

La Société a signé en août 2012 un contrat de bail portant sur un bâtiment qui abrite son siège social. La durée initiale de ce contrat de location est de six ans à compter de juillet 2013. Les paiements de loyers résiduels sont inclus dans le tableau ci-dessus.

31. Transactions avec les parties liées

(a) Transactions avec les entreprises liées

Une convention règlementée a été autorisée par le conseil de surveillance le 19 octobre 2017, et amendée le 19 décembre 2017, avec la société Catherine Blanchet Conseil, contrôlée par Madame Catherine Blanchet, membre indépendant du conseil d'administration de la Société. Le contrat, d'une durée d'un an, renouvelé pour une nouvelle période d'un an par le conseil d'administration le 18 octobre 2018, porte sur des prestations de conseil en matière de communication financière et de relations investisseurs. Au titre de l'année 2018, le montant facturé s'est élevé à 36 milliers d'euros (14 milliers d'euros en 2017).

(b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du comité de direction du Groupe et du conseil d'administration. Les rémunérations prises en charge au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

En milliers de dollars	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Salaires et traitements	1 853	1 599
Jetons de présence (*)	76	59
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	290	432
Total	2 219	2 089

() Conseil de surveillance en 2017*

Les charges sur les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres correspondent au coût des attributions d'options de souscription d'actions et/ou d'actions gratuites. Aucune nouvelle attribution n'a été effectuée en 2018.

32. Événements postérieurs à la date de clôture

Le Groupe a réalisé le 28 février 2019 l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. (voir note 1).

33. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	PwC	Experte
Honoraires de certification des comptes	154	41
Services autres que la certification des comptes	239	9
	392	51

34. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Inside Secure, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/ création
		31 décembre 2018	31 décembre 2017			
France	Inside Secure France	100%	100%	2012	Global	Création
Etats-Unis	Inside Secure Corporation	100%	100%	2002	Global	Création
Royaume Uni	Inside Secure UK (ex.Vault-IC UK Ltd)	100%	100%	2010	Global	Acquisition
Pays-Bas	Inside Secure B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Pays-Bas	Inside Secure Amsterdam B.V	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Inside Secure Oy	100%	100%	2012	Global	Acquisition
Finland	Meontrust Oy	100%	100%	2017	Global	Acquisition
Japon	Inside Secure K.K	100%	100%	2013	Global	Création
Royaume Uni	Metaforic Ltd	-	100%	2014	Global	Fusionné dans UK
Etats-Unis	Verimatrix, Inc.	100%	-	2018	Global	Création

Annexe 4
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Expertea Audit
60 boulevard Jean Labro
13106 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
Inside Secure
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Inside Secure relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants : Rapport sur les informations financières pro forma, rapport sur les estimations de bénéfices, rapports prévus par la réglementation dans le cadre des émissions d'instruments de dette et de capitaux propres, et travaux de due diligences financière pour les besoins des banques dans la cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du revenu

Risque identifié :

Inside Secure commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de revenu sont décrits dans la note 2.21 des états financiers consolidés.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu'il existe un risque que le revenu soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée.

Le chiffre d'affaires représente également un poste significatif du compte de résultat consolidé : en l'absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat net de la période.

Nous avons donc considéré la reconnaissance du revenu comme un point clé d'audit en raison de l'importance de cet agrégat dans les états financiers et de la sensibilité de cette information dans la communication financière d'Inside Secure.

Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de reconnaissance du revenu mis en place par Inside Secure afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de revenu en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux états financiers consolidés ;

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Inside Secure pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;

- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice.

Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié :

Dans le cadre de son développement, Inside Secure a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Chaque année, la direction veille à ce que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition (29 530 milliers de dollars), ne soit pas supérieure à leur valeur recouvrable et qu'elle ne présente pas de risque de perte de valeur. Les détails des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et l'analyse de sensibilité effectuée sont présentés dans la note 4 (c).

La valeur recouvrable est basée sur des projections de trésorerie. En raison de sa taille, du nombre limité de ses clients et de la nature de ses activités, il peut être difficile pour Inside Secure de faire des projections fiables et les données réelles peuvent différer significativement des objectifs fixés (la variation de l'hypothèse de chiffre d'affaires pour un client donné peut avoir un impact significatif sur les projections globales).

Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé d'audit dans la mesure où valeur recouvrable repose fortement sur le jugement de la direction.

Notre réponse :

Nous avons effectué un examen critique de la mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons notamment :

- Apprécié la fiabilité du processus d'estimations en examinant le processus budgétaire et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- Évalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- Apprécié la cohérence des hypothèses principales identifiées par comparaison avec les performances passées d'Inside Secure ;
- Analysé la sensibilité de la valeur recouvrable aux hypothèses principales ;
- Apprécié le caractère raisonnable du taux d'actualisation appliqué en relation avec le taux de rémunération que les acteurs du marché exigeraient actuellement de cette activité (procédure effectuée par notre service d'évaluation).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Inside Secure par votre assemblée générale du 10 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption (dont 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Expertea Audit

Didier Cavanié

Jérôme Magnan

Annexe 5
Comptes annuels de la société Inside Secure au 31 décembre 2018

BILAN

ACTIF en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	46 830	30 792	16 037	18 838
Immobilisations corporelles	3.1	1 805	1 105	699	798
Immobilisations financières	3.2	24 030	8 121	15 909	21 154
Actif immobilisé		72 665	40 019	32 646	40 790
Stocks		42	-	42	84
Avances et acomptes versés sur commandes		43	-	43	50
Créances clients	3.4	13 262	112	13 149	12 833
Autres créances	3.4	3 240	-	3 240	2 979
Disponibilités	3.5	39 991	-	39 991	37 285
Actif circulant		56 578	112	56 466	53 232
Charges constatées d'avance	3.11	456	-	456	495
Ecarts de conversion actifs	3.12	584	-	584	605
Comptes de régularisation		1 039	-	1 039	1 100
TOTAL ACTIF		130 282	40 131	90 151	95 123

PASSIF en milliers d'euros		31 décembre 2018	31 décembre 2017
Capital	3.6	17 648	17 280
Prime d'émission et d'apport	3.6	163 934	164 303
Réserve indisponible	3.6	9 960	9 960
Report à nouveau	3.6	(131 434)	(131 060)
Résultat	3.6	(3 192)	(373)
Capitaux propres		56 916	60 110
Provisions pour risques et charges	3.7	5 628	6 728
Emprunts et dettes financières divers	3.4	16 354	16 484
Avances et acomptes reçus	3.4	0	93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4	2 512	2 327
Dettes fiscales et sociales	3.4	2 075	2 350
Autres dettes	3.4	2 640	4 067
Dettes		29 210	32 049
Produits constatés d'avance	3.11	3 315	2 363
Ecarts de conversion passifs	3.12	710	601
Comptes de régularisation		4 025	2 964
TOTAL PASSIF		90 151	95 123

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Note	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	4.1	35 379	36 508
Reprises sur dépréciations et provisions	3.7	371	4 062
Transferts de charges	4.7	732	673
Autres produits		622	883
Total produits d'exploitation		37 104	42 126
Achats matières et marchandises		2	23
Variations de stocks		42	(25)
Autres achats et charges externes		30 563	26 051
Impôts taxes et versements assimilés		661	685
Salaires et traitements	4.2 et 4.3	3 483	4 539
Charges sociales		1 196	1 528
Dotations aux amortissements et dépréciations			
- Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	3.1	2 127	1 554
- Sur actifs circulants : Dotations aux dépréciations	3.7	37	76
Dotations aux provisions	3.7	166	2 032
Autres charges		1 265	2 847
Total charges d'exploitation		39 542	39 310
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 438)	2 816
Produits financiers	4.5	7 817	4 386
Charges financières	4.5	8 336	7 944
RESULTAT FINANCIER		(518)	(3 558)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4.6	546	1 142
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4.6	0	1 500
Total produits exceptionnels		546	2 642
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4.6	636	410
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4.6	1	1 917
Total charges exceptionnelles		636	2 327
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(90)	315
Impôt sur les bénéfices	4.4	(345)	(202)
Crédit d'impôt recherche		199	256
RESULTAT NET COMPTABLE		(3 192)	(373)

Notes annexes aux comptes annuels

Le bilan, avant répartition du résultat de l'exercice, présente un total de 90 151 milliers d'euros et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, un chiffre d'affaires de 35 379 milliers d'euros, pour une perte de 3 192 milliers d'euros. L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1. Informations générales sur la Société

1.1 Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

Inside Secure (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») conçoit, développe et commercialise des logiciels embarqués et des composants de propriété intellectuelle dédiés à la sécurité des transactions, des contenus et de l'identité numérique.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris sous le code Isin FR0010291245.

La Société est une société anonyme. Son siège social se situe à l'Arteparc Bachasson, rue de la carrière de Bachasson à Meyreuil (13590), France.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 17 avril 2019.

Obligations convertibles en actions Inside Secure

Afin de renforcer sa capacité à financer des projets d'acquisition, la Société avait émis le 29 juin et le 5 septembre 2017 des obligations convertibles en actions Inside Secure nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 16,1 millions d'euros nets de frais (voir note 3.4).

1.2 Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Acquisition de Verimatrix après la clôture en février 2019

Le 28 février 2019, Inside Secure a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Verimatrix qui emploie plus de 300 personnes dans 20 pays et dont le siège social est à San Diego, Californie, est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement.

Verimatrix a réalisé un chiffre d'affaires de 82,1 millions de dollars (selon les principes comptables américains – US GAAP) et 15,6 millions de dollars d'EBITDA sur la période des douze mois se terminant le 31 décembre 2018.

A la réalisation de l'opération, Inside Secure a versé un montant 138,1 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix. Par ailleurs, un montant additionnel de 9,8 millions de dollars a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix, estimé à 8 millions de dollars, dont le montant définitif sera connu au deuxième trimestre de 2019 après la finalisation de l'audit des résultats annuels de Verimatrix.

L'opération a été financée par la combinaison de l'utilisation d'une partie de la trésorerie disponible d'Inside Secure (pour un montant de 37 millions de dollars, hors les dépenses et honoraires liés à l'acquisition), la mise en place d'une dette privée auprès d'Apera Capital (d'un montant de 54 millions

de dollars) et un renforcement des fonds propres réalisé en janvier 2019 composé d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant brut de 22,5 millions d'euros et de l'émission réservée au fonds One Equity Partners (« OEP ») d'obligations remboursables en actions pour 30 millions d'euros.

2. Règles et méthodes comptables

(a) Principes comptables et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

(b) Monnaie de présentation

L'essentiel des transactions d'achat et de vente de la Société est réalisé en dollars américains (« dollars »). Cependant, conformément aux dispositions du Code de Commerce, la Société présente ses comptes sociaux en euros. Le cours de clôture du dollar par rapport à l'euro est passé de 1,1993 dollar pour 1 euro au 31 décembre 2017 à 1,1450 dollar au 31 décembre 2018.

(c) Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Le chiffre d'affaires figure nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises.

La Société comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à la Société et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société décrite ci-après.

La Société commercialise des logiciels et des composants de propriété intellectuelle, ainsi que les services associés.

Vente de licences d'utilisation de logiciels sans développements spécifiques

La Société commercialise des licences « statiques » (correspondant à un droit d'utiliser la technologie telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée) que ses clients intègrent directement dans la conception de leurs produits, plateformes semi-conducteurs et/ou logiciels. Lorsque les licences sont vendues sans développements spécifiques, le chiffre d'affaires est constaté lors de la cession du droit d'utilisation de la licence.

Vente de licences d'utilisation de logiciels avec développements spécifiques (moins de 5% du chiffre d'affaires)

La Société analyse chacun des contrats concernés pour déterminer s'il y a une seule obligation de performance (vente d'un logiciel personnalisé pour répondre spécifiquement aux demandes et besoins du client) ou deux obligations séparées (vente d'un logiciel standard et réalisation de prestations simples assistance). Lorsqu'il y a une seule obligation de performance, le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancement des développements selon un critère appliqué de manière systématique. Le pourcentage d'avancement jusqu'à l'achèvement est fonction des coûts réels engagés comparés au coût total estimé du projet. Les pertes sur contrats sont reconnues dans la période où elles deviennent probables et dans la mesure où

elles peuvent être estimées de manière fiable. Lorsqu'il y a plusieurs obligations de performance, la vente de licence est reconnue selon les principes décrits ci-dessus.

Redevances

Les redevances correspondent aux revenus provenant de technologies licenciées à certains clients de la Société. Les redevances peuvent être fixes et / ou variables. Les redevances variables sont en général fonction des ventes réalisées par les clients.

Les redevances fixes sont reconnues lors de la mise à disposition du droit d'utilisation au client. Pour ce qui est des redevances variables fonction des ventes réalisées par les clients, le revenu est comptabilisé lorsque la vente a été réalisée par le client. Lors de chaque clôture, la Société estime les volumes de ces ventes, sans attendre la réception des confirmations périodiques des clients. S'agissant des redevances variables en fonction des ventes des clients, la Société estime les redevances à recevoir sur la base (i) de l'historique des rapports de redevances reçus lors des trimestres précédents et (ii) des informations détenues par la direction commerciale.

Prestations de maintenance

En règle générale, la vente de licences d'utilisation de logiciels est accompagnée d'un contrat de maintenance incluant une prestation de support technique. Les revenus correspondant aux activités de maintenance sont reconnus linéairement sur la période couverte par les prestations, dans la mesure où les prestations sont rendues de façon continue. Lorsque la prestation de maintenance est vendue avec la licence, la portion du prix du contrat qui revient à la partie maintenance est déterminée en tenant compte à la fois des prix observables sur les renouvellements de maintenance et des prix habituellement pratiqués sur le marché.

Recouvrabilité

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

Produits constatés d'avance et facturation à établir

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période en application des principes décrits ci-dessus.

(d) Immobilisations

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont essentiellement composées de droits d'utilisation de licences de logiciels et de coûts de développements en interne d'applications informatiques amortis sur leur durée d'utilité, estimée à trois années.

Les dépenses de recherche et développement financées par des avances remboursables sont inscrites à l'actif du bilan dans la mesure où la Société dispose des ressources nécessaires afin de mener à bien la mise au point des programmes de développement précisément définis et qu'elle bénéficiera d'avantages économiques futurs, soit du fait de l'abandon de l'avance remboursable, soit du fait des flux de trésorerie générés par les ventes futures de produits développés dans ce cadre.

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont pratiqués selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens :

- 3 à 5 ans pour le matériel de recherche et développement,
- 3 à 10 ans pour les agencements et aménagements de constructions,
- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau,
- 3 à 8 ans pour le mobilier.

3) Dépréciation

La valeur nette comptable d'une immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle lorsque la valeur nette comptable de l'actif est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée.

(e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, après analyse, au cas par cas, lorsque la valeur recouvrable est jugée inférieure à la valeur comptable.

(f) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour pertes sur contrats sont comptabilisées lorsque :

- L'entreprise est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

(g) Opérations libellées en devises

Comme indiqué précédemment, l'essentiel des transactions d'achats et de ventes de la Société est réalisé en dollars.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euros à la date de l'opération.

Le résultat de change est enregistré en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations l'ayant généré. Ainsi sont enregistrés en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Le poste gains et pertes de change apparaissant en résultat financier est réservé aux opérations ayant un caractère financier (liquidités en devises...).

La Société a recours à des opérations de couverture de change pour couvrir son exposition dans sa monnaie fonctionnelle, le dollar contre l'euro.

Ces opérations sont qualifiées de macro-couverture et constituent par conséquent des positions ouvertes isolées. Les pertes et les gains dénoués sur ces opérations sont comptabilisés en résultat financier.

Les pertes et les gains latents à la clôture sont comptabilisés au bilan.

Les dettes, créances et disponibilités figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de la réévaluation de ces actifs et passifs en devises est portée au bilan dans le poste « Ecarts de conversion actifs » ou « Ecarts de conversion passifs ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

(h) Subventions et crédit d'impôt recherche

Des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Société enregistre ces subventions dans le compte de résultat « Subventions d'exploitation » (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Une avance remboursable sous conditions est traitée comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat) s'il est établi que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, elle est classée en dettes.

Les crédits d'impôt recherche octroyés pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique sont comptabilisés en crédit d'impôt sous la rubrique « Impôts sur les bénéfices » conformément à la recommandation de l'ANC du 11 janvier 2011. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en "Autres actifs".

3. Compléments d'informations relatifs au bilan

3.1 Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles se décomposent de la façon suivante:

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2017	Augmentations par achats	Reclassements de postes	Diminutions	31 décembre 2018
Licences et logiciels	35 683	-	-	(147)	35 536
Relations commerciales	1 052	-	-	-	1 052
Fonds commercial	11 103	-	-	(862)	10 241
Total des immobilisations incorporelles	47 839	-	-	(1 009)	46 830
Agencements aménagements des constructions	1 001	-	-	-	1 001
Installations techniques matériel et outillage industriel	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	690	113	-	-	803
Immobilisations en cours	27	-	-	(27)	-
Total immobilisations corporelles	1 720	113	-	(27)	1 805

La diminution des licences et logiciels correspond à la mise aux rebuts des logiciels que la Société n'utilisait plus suite à la cession de l'activité semi-conducteurs.

Le 6 novembre 2017, la Société a réalisé l'acquisition des actifs de la société californienne SypherMedia International, Inc. (« SMI ») et la reprise des salariés par une filiale du Groupe, pour un prix de 7 millions de dollars, entièrement réglé en numéraire, dont 2.578 milliers d'euros ont été affectés au fonds de commerce.

Le prix d'acquisition pouvait être majoré d'un complément de prix pouvant aller jusqu'à 3 000 milliers de dollars en fonction de l'atteinte d'objectifs de chiffre d'affaires pour les années 2018, 2019 et 2020 (un million de dollars par an). A la date d'acquisition et sur la base du plan d'affaires de l'activité reprise, le management de la Société estimait que l'intégralité du complément de prix serait dû. Cependant, l'objectif de chiffre d'affaires pour l'année 2018 n'a pas été atteint et aucun complément de prix n'est dû pour cet exercice. La Société a repris la provision correspondante et a réduit à due concurrence la valeur du fonds de commerce. Selon le management de la Société il est toujours probable que les 2 000 milliers de dollars restants seront dus et ce décalage ne remet pas en cause la valeur des actifs incorporels acquis.

Au 31 décembre 2018, le fond commercial de cette société s'élève à 4 504 milliers d'euros, contre 5 366 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Les amortissements se décomposent comme suit :

Montants bruts en milliers d'euros	31 décembre 2017	Dotations	Dotations aux provisions	Reprises	31 décembre 2018
Licences et logiciels	28 970	1 728	-	(147)	30 551
Relations commerciales	31	210	-	-	242
Capitalisation des frais de R&D	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	29 001	1 939	-	(147)	30 792
Agencements aménagements des constructions	406	98	-	-	502
Installations techniques matériel et outillage industriel	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	516	90	-	(4)	603
Total immobilisations corporelles	922	188	-	(4)	1 105

Les valeurs nettes comptables se décomposent comme suit :

Valeurs nettes comptables	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Licences et logiciels	5 796	7 734
Capitalisation des frais de R&D	-	-
Fonds Commercial	10 241	11 103
Total immobilisations incorporelles	16 037	18 838
Agencements aménagements des constructions	499	595
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	200	174
Immobilisations en cours	-	27
Total immobilisations corporelles	699	797

3.2 Etat des immobilisations financières

Les immobilisations financières se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2017	Augmentations ou dotations	Diminutions ou reprises	31 décembre 2018
Titres de participation	13 252	-	-	13 252
Creances rattachés à des participations	11 551	-	(1 421)	10 130
Dépôts et cautions versées	271	14	(70)	214
Autres	201	233	-	434
Immobilisations financières brutes	25 275	247	(1 491)	24 031
Provisions sur titres de participation	(4 122)	(4 000)	-	(8 122)
Immobilisations financières nettes	21 153	(3 753)	(1 491)	15 909

Afin de financer l'acquisition de la société Metaforic par sa filiale Inside Secure UK Ltd en 2014 (anciennement Vault IC UK Ltd), la Société a accordé un prêt intragroupe à sa filiale qui s'élevait à 10 415 milliers d'euros au 31 décembre 2014. À la suite de remboursements partiels, le montant du prêt s'élève à 7 627 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

En 2017, la société Metaforic a transféré ses actifs à la Société et à Inside Secure UK Ltd et ensuite été liquidée. Une provision pour dépréciation de 4 millions d'euros a été comptabilisée au 31 décembre 2018 afin de refléter la juste valeur de la filiale au bilan de la Société.

En 2017, afin de financer l'acquisition de la société Meontrust par sa filiale Inside Secure BV, la Société a accordé un prêt intragroupe à sa filiale qui s'élevait à 4 millions d'euros. A la suite de remboursements partiels, le montant du prêt s'élève à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3.3 Etat des crédits-baux

Au 31 décembre 2018, la Société a levé toutes les options et ne dispose plus de contrat de crédit-bail en cours.

3.4 Etat des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances sont les suivantes :

Échéance des créances en milliers d'euros	Montant au 31 décembre 2018	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	10 130	-	10 130
Créances clients	13 262	9 223	4 039
Personnel et comptes rattachés	29	29	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9	9	-
Crédit d'impôt recherche et CICE	460	460	-
Taxe sur la valeur ajoutée	677	677	-
Divers Etat et autres collectivités publiques	612	612	-
Groupe et associés	293	293	-
Dépôts et cautions versés	649	649	-
Débiteurs divers	1 161	1 161	-
Total	27 282	13 112	14 169

Les échéances des dettes sont les suivantes :

Échéance des dettes en milliers d'euros	Montant au 31 décembre 2018	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Cautions recues	122	122	-
Financement adossé sur le CICE	92	92	-
Emprunts et dettes financières divers	16 140	16 140	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 512	2 512	-
Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	637	637	-
Autres impôts et taxes assimilés	238	238	-
Groupe et associés	2 004	2 004	-
Autres dettes	636	636	-
Total	23 582	23 582	-

Les emprunts et dettes financières correspondent aux obligations convertibles en actions Inside Secure nouvelles ou existantes (OCEANE).

Les OCEANE portent intérêt à un taux nominal annuel de 6% payable semi annuellement à terme échu les 29 juin et 29 décembre de chaque année à compter du 29 décembre 2017. Les OCEANE ont été émises au pair le 29 juin 2017 et le 5 septembre 2017 et seront remboursées au pair le 29 juin 2022.

Les OCEANE donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes Inside Secure, à raison de 1,25 action pour 1 obligation. Les OCEANE pourront faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de la Société, sous certaines conditions.

3.5 Trésorerie

La trésorerie de la Société s'élève à 39 991 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (contre 37 285 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Liquidités en banques	39 991	37 285
Total	39 991	37 285

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

3.6 Variation des capitaux propres et composition du capital social

La variation des capitaux propres se présente comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2017	Affectation	Autres mouvements	31 décembre 2018
Capital	17 280	-	368	17 648
<i>Nombre d'actions</i>	<i>43 200 393</i>		<i>918 769</i>	<i>44 119 162</i>
<i>Valeur nominale</i>	<i>0,40 €</i>			<i>0,40 €</i>
Primes	164 303	-	(369)	163 934
Réserves réglementées	9 960	-	-	9 960
Report à nouveau	(131 060)	(373)	-	(131 433)
Résultat de l'exercice (perte)	(373)	373	(3 192)	(3 192)
Capitaux propres	60 110	-	(3 194)	56 916

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a été affecté au report à nouveau débiteur par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2018.

- Le capital a évolué comme suit :

	Capital	Prime d'émission	Prime d'apport	Bons de souscription	Réserve indisponible
A l'ouverture au 1er janvier 2018	17 280	163 436	461	407	9 960
Augmentation de capital	-	-	-	-	-
Exercice des options de souscription d'actions	368	(369)	-	-	-
A la clôture au 31 décembre 2018	17 648	163 067	461	407	9 960

- Les bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Date émission BSA	Nombre BSA souscrits	Prix souscription en euros	Nombre maximal d'actions à souscrire en exercice des BSA	Prix unitaire d'exercice unitaire en €	Date Expiration
2-oct.-08	3 200	Gratuit	12 800	9,54	24/3/2019
TOTAL	3 200		12 800		

- Les actions gratuites émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Date d'attribution des actions gratuites	Nombre d'actions gratuites pouvant être définitivement attribuées au 31/12/2018	Nombre d'actions attribuées définitivement en 2018	Nombre maximum d'actions à souscrire sur levée des Options	Nombre d'actions gratuites perdues au cours de l'année 2018
23-mars-15	-	-	-	109 573
23-mars-15	25 129	-	-	3 159
2-févr.-16	-	864 000	-	-
30-mai-16	51 317	-	-	-
16-déc.-16	504 000	49 502	-	41 231
3-déc.-18	220 000	-	-	-
Total	800 446	913 502	-	153 963

- Les options de souscription d'actions émises par la Société et en cours de validité au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

Date d'attribution des options	Nombre d'options attribuées en cours de validité au 31/12/2018	Prix de souscription des options (en €)	Nombre maximum d'actions à souscrire sur levée des options	Nombre des options levées au cours de l'année 2018	Prix de souscription des actions sur levée des options (en €)	Date d'expiration des options
26-juil.-12	15 266	Gratuit	15 266	-	2,9	26-févr.-22
20-févr.-13	42 136	Gratuit	42 136	-	2,7	20-févr.-22
20-févr.-13	5 267	Gratuit	5 267	5 267	2,7	20-févr.-23
27-août-13	33 396	Gratuit	33 396	-	2,3	27-août-23
27-août-13	5 268	Gratuit	5 268	-	2,3	27-févr.-23
22-juil.-14	31 600	Gratuit	31 600	-	4,3	22-juil.-24
28-août-14	47 400	Gratuit	47 400	-	4,0	28-août-24
16-déc.-16	328 410	Gratuit	328 410	-	2,2	16-déc.-26
16-déc.-16	230 000	Gratuit	230 000	-	1,9	16-déc.-26
19-oct.-17	500 000	Gratuit	500 000	-	2,9	19-oct.-27
16-févr.-18	14 000	Gratuit	14 000	-	2,5	16-févr.-28
21-déc.-18	40 000	Gratuit	40 000	-	1,6	21-déc.-28
Total	1 292 743		1 292 743	5 267		

- Actions propres détenues au 31 décembre 2018

Hormis les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, la Société ne détient pas d'autres actions propres.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice 2018, le solde du contrat de liquidité était de 141 571 actions au 31 décembre 2018. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 181 759 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2018, soit 1,283 euros.

3.7 Etat des provisions

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2017	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	31 décembre 2018
Provisions pour pertes de change	(605)	(584)	605	-	(583)
Autres provisions pour risques	(3 408)	(166)	211	160	(3 202)
Provision pour complément de prix	(2 578)	-	880	-	(1 698)
Provisions indemnités retraites	(137)	(8)	-	-	(145)
TOTAL I	(6 728)	(758)	1 697	160	(5 628)
Provisions pour dépréciation					
Sur titres de participation	(4 122)	(4 000)	-	-	(8 122)
Sur comptes clients	(138)	-	26	-	(112)
TOTAL II	(4 260)	(4 000)	26	-	(8 234)
TOTAL GENERAL (I) + (II)	(10 988)	(4 758)	1 723	160	(13 862)

Provisions pour pertes de change et indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour pertes de change correspondent aux pertes latentes de change nettes sur les positions bilancieller.

La Société comptabilise des provisions pour indemnités de départ en retraite sur la base de calculs et d'hypothèses actuariels.

Autres provisions pour risques

La Société est sujette à des procédures juridiques en relation avec le cours normal des affaires. La direction de la Société considère que les coûts finaux engendrés par ces litiges n'auront pas d'impact négatif significatif sur la situation financière de la Société, sur le résultat des opérations et sur les flux de trésorerie.

Les autres provisions pour risques incluent également les provisions relatives à des procédures prud'homales en cours à la date de clôture.

Provision pour complément de prix

Voir la note 3.1.

3.8 Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

3.9 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se répartissent comme suit au bilan :

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Crédit impôt recherche	442	240
CICE	18	24
Clients factures à établir	8 192	4 232
Autres produits à recevoir	37	51
Total	8 690	4 547

3.10 Charges à payer

Les charges à payer se répartissent comme suit au bilan :

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs et comptes rattachés	1 575	1 315
Dettes fiscales et sociales	1 616	1 708
Total	3 190	3 023

3.11 Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges d'exploitation	456	495
Total	456	495

En milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits d'exploitation	3 315	2 363
Total	3 315	2 363

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges courantes d'exploitation engagées et comptabilisées avant leur fait générateur.

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des facturations des maintenances dont le chiffre d'affaires est constaté au fur et à mesure que les critères de reconnaissance sont remplis.

3.12 Ecart de conversion sur opérations en devises

L'écart de conversion sur opérations en devises se détaille comme suit au 31 décembre 2018 :

Nature des écarts en milliers d'euros	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Créances	-	-	-	(710)
Dettes d'exploitation	(584)	-	(584)	
Total	(584)	-	(584)	(710)

4. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En 2018, la Société a réalisé 95% de son chiffre d'affaires à l'export et 5% en France.

4.2 Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants se composent des membres du comité de direction du Groupe et du conseil d'administration. Les rémunérations prises en charge au titre des principaux dirigeants sont les suivantes :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017
Salaires et traitements	1 099	1 253
Jetons de présence (*)	64	52
Charge comptable liée aux paiements fondés sur les actions	407	432
Total	1 570	1 737

(*) Conseil de surveillance en 2017

4.3 Ventilation de l'effectif

L'effectif se détaille comme suit au 31 décembre 2018 :

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	14	-
Agents de maîtrise et techniciens	6	-
Contrat professionnalisation	1	-
		-
Total au 31 décembre 2018	21	-

4.4 Impôts

- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société est fiscalement bénéficiaire pour 419 milliers d'euros. La Société a imputé une partie de ses déficits reportables sur ce bénéfice, de telle sorte que le déficit reportable au 31 décembre 2018 s'élève à 186 770 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018, le report déficitaire est le suivant :

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2018
Total des déficits restant à reporter avant integration fiscale de janvier 2011	71 299
Total des déficits restant à reporter avant l'integration fiscale	71 299
Déficits reportables pour les exercices 2011 à 2015	116 423
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2016	(1 602)
Déficits reportables pour l'exercice 2017	1 069
Déficits utilisés au titre de l'exercice 2018	(420)
Total des déficits restant à reporter dans le cadre de l'integration fiscale	115 471
Total des déficits restant à reporter	186 770

Conformément aux règles et méthodes comptables applicables pour les comptes sociaux des sociétés françaises, la Société ne comptabilise pas d'actifs d'impôts différés sur ce déficit.

- Intégration fiscale

Le 1^{er} janvier 2013, la Société a mis en place une convention d'intégration fiscale avec sa filiale Inside Secure France SAS.

4.5 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

Produits financiers	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Produits financiers de participations	1 797	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	206	-
Différences positives de change	4 444	2 457
Reprise de provisions pour risques et charges financières	605	52
Intérêts et charges	764	1 876
Total	7 817	4 386
Charges financières	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 584	605
Intérêts et charges	1 037	2 241
Différences négatives de change	2 715	5 097
Total	8 336	7 944
Résultat financier	(518)	(3 558)

Les produits financiers de participations de l'exercice 2018 correspondent à des distributions de dividendes pour un montant de 1 797 milliers d'euros.

Les dotations financières aux amortissements et provisions de l'exercice 2018 incluent une provision sur titres de participation pour un montant de 4 000 milliers d'euros.

4.6 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Produits 2018	Charges 2018	31 décembre 2018, Net	31 décembre 2017, Net
Sur exercice antérieur	546	(165)	381	(342)
Sur cession d'immobilisations	-	(1)	(1)	(75)
Sur dépréciation des titres (voir note 3.2)	-	-	-	-
Sur créances irrécouvrables	-	-	-	-
Sur risques et charges exceptionnels	-	(460)	(460)	745
Pénalités diverses	-	(10)	(10)	(13)
Total	546	(636)	(90)	315

4.7 Transferts de charges

Les transferts de charges ont un caractère d'exploitation et s'élèvent à 732 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Ils sont principalement constitués des refacturations des frais à la société Presto Engineering et WISEKey dans le cadre refacturation de loyers et charges associées.

4.8 Montant des dépenses de recherche et développement

Le montant des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges en 2018 s'élève à 17 324 milliers d'euros (12 773 milliers d'euros en 2017).

5. Engagements financiers et autres informations

5.1 Dettes garanties par des sûretés réelles

Il n'y a pas de dettes garanties par des sûretés réelles au 31 décembre 2018.

5.2 Montant des engagements financiers

Les engagements financiers de la société sont les suivants :

Engagements donnés (en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Contrats de location	1 079	1 355
Couvertures de change USD/EUR	20 750	9 700
Couvertures de change USD/GBP	1 006	-
Total	22 835	11 055

5.3 Liste des filiales et participations

Les filiales et participations se détaillent comme suit au 31 décembre 2018 :

Société	Pays	% détention	Monnaie	Capital	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	Valeur comptable des titres détenus en k€		Avance consentie (+) reçue (-) en k€	Prêts intragroupe en k€
								brute	nette		
Inside Secure Corporation	Etats-Unis	100%	Dollars US	50	159	8 544	328	50	50	(584)	-
Inside Secure UK Ltd	Ecosse	100%	Livre sterling	0	(6 096)	2 948	(183)	8 630	508	(598)	7 627
INSIDE Secure B.V	Pays-Bas	100%	Euros	100	161	3 380	712	4 570	4 570	191	2 504
Inside Secure France SAS	France	100%	Euros	1	4	1	0	1	1	(3)	-
Inside Secure KK	Japon	100%	Yen	100	4 765	106 230	492	1	1	63	-
Vanadium Acquisition Inc.	Etats-Unis	100%	Dollars US	-	-	-	-	-	-	-	-

Au cours de l'exercice 2018, dans le cadre du projet d'acquisition de Verimatrix Inc., la Société a créé la société Vanadium Acquisition, Inc.

5.4 Relations intra-groupe

Les opérations intra-groupe réalisées au cours de l'exercice avec les sociétés du Groupe se récapitulent de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Produits		
Produits d'exploitation	-	-
Produits financiers	2 004	190
Total	2 004	190
Charges		
Charges d'exploitation	21 146	17 455
Total	21 146	17 455

Les charges d'exploitation correspondent principalement aux différents coûts supportés par les filiales et refacturés à la Société conformément aux contrats en vigueur.

* *

*

Annexe 6
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Expertea Audit
60 boulevard Jean Labro
13106 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
Inside Secure
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Inside Secure relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants : Rapport sur les informations financières pro forma, rapport sur les estimations de bénéfices, rapports prévus par la réglementation dans le cadre des émissions d'instruments de dette et de capitaux propres, et travaux de due diligences financière pour les besoins des banques dans la cadre du financement de l'acquisition de Verimatrix.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Risque identifié :

Inside Secure commercialise des logiciels, des éléments de propriété intellectuelle et des services. Les principes comptables relatifs à chaque type de chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2.(d) de l'annexe aux comptes annuels.

Compte tenu du caractère immatériel des biens et services vendus, les contrôles relatifs à la preuve de leur transfert au client, et de manière générale de séparation des exercices, pourraient être plus facilement contournés ou défaillants. Par conséquent, nous considérons qu'il existe un risque que le chiffre d'affaires soit comptabilisé à tort ou sur une période comptable inappropriée.

Le chiffre d'affaires représente également un poste significatif du compte de résultat : en l'absence de coût des ventes associé, une erreur de comptabilisation du revenu a un impact direct et total sur le résultat de la période.

Nous avons donc considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires comme un point clé d'audit en raison de l'importance de cet agrégat dans les comptes annuels et de la sensibilité de cette information dans la communication financière de la société.

Notre réponse :

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles relatifs au processus de comptabilisation du chiffre d'affaires mis en place par Inside Secure afin d'apprécier s'ils permettent de prévenir des ajustements significatifs.

Nous avons testé un échantillon de transactions pour chaque type de chiffre d'affaires en examinant les contrats, factures, paiements clients, confirmations internes des informations de téléchargement de licences envoyées au client, preuves d'acceptation du client (uniquement lorsque prévue au contrat) ainsi que les confirmations périodiques des clients dans le cas des redevances de licences, afin de vérifier que les revenus ont été comptabilisés conformément aux principes comptables décrits dans les notes aux comptes annuels ;

Nous avons testé les transactions effectuées à des dates proches de part et d'autre de la clôture afin de vérifier que le chiffre d'affaires a été comptabilisé sur le bon exercice.

Nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues par Inside Secure pour les revenus provenant de redevances variables, par :

- Entretien avec les opérationnels et la direction financière afin de comprendre le processus de remontée et de validation des informations commerciales détenues par la direction commerciale ;
- Contrôle des modèles d'estimations retenues (pertinence et exactitude du calcul) ;
- Comparaison des estimations avec les montants réels facturés sur le trimestre suivant (à réception de la confirmation client) sur un échantillon de transactions.

Nous avons demandé des confirmations de soldes/transactions aux clients les plus significatifs ; nous avons rapproché les réponses aux confirmations reçues avec la comptabilité pour vérifier notamment l'exactitude du chiffre d'affaires comptabilisé et sa comptabilisation sur le bon exercice.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Inside Secure par votre assemblée générale du 10 juin 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 juin 2017 pour le cabinet Experte Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption (dont 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Experte Audit était dans la 2^{ème} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Expertea Audit

Didier Cavanié

Jérôme Magnan

Annexe 7

Facteurs de risques

Dans le cadre de la préparation du rapport financier annuel et du rapport de gestion, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Il n'est cependant pas exclu que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, au jour du présent rapport, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives, puissent ou pourraient exister.

En outre, la Société procède actuellement à une revue des risques propres à la société Verimatrix, acquise le 28 février 2019, et à son activité ; il ne peut être exclu que des risques complémentaires et/ou spécifiques puissent être identifiés à cette occasion.

1. Risques liés à l'activité

Le Groupe opère dans un environnement très concurrentiel. Si le Groupe n'était pas compétitif, il pourrait ne pas augmenter ou maintenir son chiffre d'affaires ou ses parts de marché.

Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clients plus étendue que celle du Groupe. Leur présence historique sur ces marchés leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les tendances et les demandes futures. Les ressources accrues de ces concurrents de plus grande taille leur permettent de gagner en réactivité dans la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. Enfin, certains concurrents pourraient offrir aux clients une offre intégrée avec des produits complémentaires ou adopter une politique de prix agressive. Cela pourrait affecter la capacité du Groupe à étendre ou même maintenir ses parts de marché.

Sur les marchés visés par ses produits logiciels et de propriété intellectuelle, le Groupe est en concurrence avec des sociétés comme, ARM, Synopsys, Arxan, notamment. Sur les marchés visés par ses logiciels de sécurité embarquée, le Groupe est en concurrence avec des sociétés de taille inférieure et moins connues à ce stade. D'autres sociétés pourraient entrer en concurrence directe avec le Groupe si elles développaient leur propre technologie, ou si elles venaient à signer des contrats de licence de technologie, de logiciels et de propriété intellectuelle avec des tiers.

La compétitivité du Groupe dépend de plusieurs facteurs, dont :

- sa capacité à anticiper les besoins du marché (notamment en identifiant de nouveaux) et à développer des produits qui y répondent ;
- sa capacité à comprendre rapidement les niveaux de prix et de performances des produits concurrents sur le marché ;
- la performance et le rapport qualité-prix de ses produits comparés à ceux de ses concurrents ;
- sa capacité à maintenir et développer ses relations avec ses principaux clients ; et
- sa capacité à se conformer aux standards du secteur tout en développant de nouvelles technologies brevetées, afin de proposer des produits nouveaux.

Si le Groupe n'est pas en mesure de rester compétitif face à ses concurrents actuels ou futurs, ou s'il est confronté à des concurrents qui ont plus de succès que lui, notamment en raison de leur taille, cela impactera défavorablement ses parts de marché, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de développer et de vendre des produits nouveaux dans des délais et des conditions économiques acceptables ou ne pas parvenir à conquérir de nouveaux marchés.

Les marchés sur lesquels le Groupe opère ainsi que les marchés qu'il vise sont caractérisés par l'évolution rapide des technologies et des standards, la rapide obsolescence des technologies existantes et les lancements fréquents de produits nouveaux. Ils sont également caractérisés par une forte concurrence en termes de prix, l'introduction de produits nouveaux étant un facteur différenciant qui permet d'obtenir de meilleurs prix. Le Groupe doit donc, pour maintenir sa position concurrentielle, être en mesure d'anticiper les évolutions technologiques et concevoir, développer, améliorer et commercialiser de nouveaux produits dans des délais courts et à des coûts acceptables.

Le développement de technologies et produits nouveaux commercialisables est complexe et nécessite généralement des investissements significatifs sur le long terme. Le Groupe pourrait prendre du retard dans la réalisation de ces développements et arriver sur le marché avec une technologie obsolète ou sur laquelle l'un de ses concurrents est déjà très bien implanté ou encore développer des produits sur la base d'un standard qui ne serait finalement pas celui retenu par l'industrie. Les coûts de développement pourraient par ailleurs être trop élevés par rapport au prix auquel le Groupe pourrait commercialiser ses produits. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, la situation financière et le développement du Groupe.

Le développement des technologies et produits de sécurité du Groupe dépend du développement général du marché des solutions de sécurité pour les réseaux et les objets connectés, de son acceptation par les utilisateurs ainsi que de la demande des clients.

Le marché des solutions de sécurité des mobiles, des objets connectés et des réseaux du Groupe dépend notamment de :

- leur capacité perçue à résoudre les problèmes réels des clients ;
- leur qualité perçue, leur prix, leur facilité d'utilisation et leur interopérabilité avec les solutions des concurrents du Groupe ;
- la perception par le marché de la facilité ou la difficulté qu'il y a à les intégrer et les déployer, en particulier dans des environnements réseaux complexes ;
- le développement du commerce électronique comme un moyen durable de faire des affaires ;
- l'acceptation par le marché de ces nouvelles technologies et normes ;
- la perception par les consommateurs de la nécessité de sécurisation du commerce électronique et des communications via les réseaux câblés et les réseaux mobiles ;
- la capacité du Groupe à s'adapter aux changements technologiques, et
- la conjoncture économique générale, qui, entre autres, influe sur les montants que les clients et clients potentiels sont prêts à investir sur ces technologies.

Si le Groupe ne parvenait pas à faire face à de telles circonstances, son chiffre d'affaires, ses résultats, sa situation financière et son développement s'en trouveraient impactés négativement.

Le succès du Groupe repose notamment sur une augmentation de la demande pour les technologies et les solutions de sécurité embarquée.

Les clients du Groupe peuvent reporter l'achat, cesser d'utiliser ou décider de ne pas renouveler la licence d'utilisation de solutions de sécurité embarquée du Groupe, certains contrats de licence pouvant d'ailleurs être résiliés par les clients du Groupe à tout moment. Les contrats avec les clients du Groupe prévoient généralement des droits de licence de base, des frais d'accès aux technologies et/ou des redevances fondées sur une base unitaire, des frais d'utilisation ou un pourcentage du chiffre d'affaires provenant des solutions intégrant la technologie du Groupe, ainsi que des prestations de service et des frais de maintenance. Un certain nombre de contrats significatifs prévoient en outre des redevances à percevoir plafonnées quand les volumes déclarés par les clients dépassent certains seuils. En conséquence, une partie des revenus du Groupe n'est pas récurrente, ce qui rend ceux-ci plus difficiles à prévoir. Les niveaux de dépenses reposant, en partie, sur les anticipations de revenus futurs et étant

pour la plupart fixes à court terme, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'ajuster ses dépenses en temps opportun afin de compenser une baisse non anticipée de ses revenus, ce qui pourrait impacter négativement ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le succès du Groupe dépendra notamment de l'introduction en temps opportun de nouvelles solutions de sécurité avec des fonctionnalités enrichies ou nouvelles.

La performance financière future du Groupe dépendra notamment de sa capacité à répondre aux besoins et aux spécifications de ses clients en améliorant ses solutions de sécurité pour les mobiles, les objets connectés et les réseaux et en développant des solutions avec des fonctionnalités enrichies et nouvelles. Le Groupe consacre d'importantes ressources à l'identification de nouvelles tendances du marché et au développement de solutions pour anticiper la demande pour les solutions de sécurité. Les clients pourraient cependant se détourner des solutions du Groupe si bien que le Groupe ne peut garantir que la demande pour ses solutions continuera à se développer comme il le prévoit. Le Groupe doit développer de nouvelles solutions et améliorer ses solutions existantes pour répondre aux besoins des clients qui évoluent rapidement. Le succès de nouvelles fonctionnalités dépend de plusieurs facteurs, y compris leur introduction en temps opportun et leur acceptation par le marché. Le Groupe pourrait ne pas réussir à développer des améliorations ou de nouvelles solutions ou ne pas réussir à les mettre sur le marché en temps voulu. Le Groupe pourrait subir des retards dans le développement et l'introduction de ces solutions qui pourraient les rendre, une fois introduites, obsolètes et invendables. Les clients pourraient également différer leurs achats en attendant l'introduction de nouvelles solutions. Si les solutions du Groupe n'étaient pas jugées compétitives notamment parce qu'il ne parvenait pas à les améliorer ou à en introduire de nouvelles en temps voulu, le Groupe pourrait ne plus être perçu comme un leader dans son domaine, sa réputation pourrait être atteinte, la valeur de sa marque diminuée, et ses performances financières impactées négativement. En outre, les incertitudes concernant le calendrier de disponibilité et la nature des fonctionnalités de nouvelles solutions pourraient entraîner une augmentation des dépenses de recherche et développement sans avoir l'assurance de générer des revenus dans l'avenir.

De telles circonstances impacteraient négativement le chiffre d'affaires du Groupe et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

La plupart des marchés sur lesquels le Groupe opère sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et/ou d'un pouvoir de négociation significatifs et pouvant faire appel à d'autres sociétés afin de développer et fournir des solutions remplissant des fonctions similaires à celles des produits du Groupe, ou pouvant chercher à développer eux-mêmes des solutions similaires.

Plusieurs des marchés sur lesquels le Groupe est présent et/ou entend se développer sont marqués par la présence de clients importants, bénéficiant d'une part de marché et d'un pouvoir de négociation significatifs. Dans certains cas, tels que les solutions de propriété intellectuelle, les clients peuvent chercher à développer eux même des composants de sécurité pour leurs propres produits.

Sur certains marchés où le nombre de clients est restreint et où les clients s'approvisionnent auprès de plusieurs fournisseurs, les concurrents du Groupe pourraient accroître leurs volumes d'affaires au détriment du Groupe, et les clients de ce dernier pourraient être incités à renégocier à la baisse les conditions financières des contrats.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Les clients du Groupe pourraient ne pas intégrer les solutions du Groupe dans leurs produits ou applications, ou les produits ou applications de ses clients pourraient ne pas rencontrer de succès commercial avec leurs produits.

Le Groupe licencie des solutions de sécurité sous forme de logiciels et de composants de propriété intellectuelle que les clients intègrent dans leurs produits ou applications. Une part significative des revenus du Groupe repose sur les redevances perçues des clients quand ceux-ci commercialisent leurs produits intégrant notamment les solutions de sécurité fournies par le Groupe.

Le Groupe doit, dans un premier temps, investir des sommes significatives pour le développement de nouveaux produits, sans aucune assurance que des clients les sélectionneront puis les intégreront dans leurs produits (*design win*). Obtenir un *design win* est d'autant plus important qu'il est ensuite très difficile pour le client de changer de fournisseur de circuits intégrés. L'absence de *design wins* a donc un impact négatif sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe.

Une fois sélectionnés, les produits du Groupe sont habituellement inclus dans les produits des clients au stade de la conception et avant leur mise sur le marché. Le Groupe n'a aucune assurance que les produits du client seront commercialisés avec succès. Par ailleurs, si les produits du Groupe présentent des défauts affectant leurs performances ou leur conformité aux normes de certification après la sélection et l'intégration dans les produits des clients, outre l'impact direct sur les ventes des produits en question, il n'est pas certain que ces clients sélectionnent à nouveau les solutions du Groupe lors de la conception de leurs nouveaux produits. Si les produits du Groupe ne répondent pas aux attentes de ses clients, ou si les produits des clients du Groupe ne répondent pas aux attentes de leurs propres clients ou ne sont pas acceptés par les utilisateurs, le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière du Groupe en seraient affectés.

Le Groupe fournit des solutions qui offrent des fonctionnalités de sécurité à ses clients que des tiers pourraient essayer de contourner.

Le cœur de l'offre du Groupe est la fourniture de logiciels et de composants de propriété intellectuelle conçus notamment afin de protéger l'intégrité des informations contenues dans les produits ou applications des clients du Groupe. Ces solutions sont axées sur la protection des revenus, des modèles économiques, des actifs ou plus généralement des intérêts des clients. Il s'agit, par exemple, de prévenir des opérations bancaires frauduleuses, d'assurer que seuls les clients payant pour un contenu numérique le reçoivent ou de maintenir la sécurité d'informations confidentielles.

Des efforts considérables peuvent être déployés par ceux qui tentent de contourner la sécurité des systèmes au sein desquels les solutions du Groupe sont intégrées. Toute violation de la sécurité des produits du Groupe ou des systèmes au sein desquels ils sont intégrés (du fait de la violation de la sécurité des produits ou applications des clients du Groupe ou autrement) pourraient causer des dommages à ses clients, ce qui pourrait nuire à la réputation et aux activités du Groupe.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à retenir ses clients principaux ou à étendre ses relations commerciales.

Une part significative des ventes du Groupe est réalisée auprès d'un nombre relativement limité de clients et le Groupe prévoit que cette situation pourrait perdurer bien qu'il ait réussi à réduire son exposition entre 2016 et 2018. Ces clients pourraient décider de ne plus intégrer les technologies du Groupe dans leurs produits, de ne plus acheter les solutions du Groupe, d'en acheter moins ou d'en renégocier les conditions financières. Dans la mesure où chaque client représente un pourcentage significatif de ses comptes clients, le Groupe se trouve par ailleurs davantage exposé au risque d'insolvabilité ou de retard de paiement de l'un d'eux, étant précisé qu'à la date d'établissement du présent rapport, le montant des créances échues non-recouvrées n'est pas significatif.

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient, respectivement, 11%, 29% et 43% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, et 26%, 46% et 57% de son chiffre d'affaires pour l'exercice 2017.

La perte d'un client important, une réduction importante du chiffre d'affaires ou un problème de recouvrement de créances clients avec l'un d'entre eux pourraient affecter la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

Le Groupe pourrait ne pas réussir à valoriser son portefeuille de brevets.

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation de son portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle, Inside Secure peut être conduit à conclure des accords de licence, notamment lorsqu'il détient des droits de propriété intellectuelle qu'il considère importants, tels que certains de ses brevets dans le domaine du NFC.

Principalement, le Groupe a lancé en 2012 un programme de licence de brevets NFC avec la société France Brevets (se reporter également au chapitre 22 du Document de Référence), ayant donné lieu à la signature par France Brevets de plusieurs accords de licence.

Le Groupe pourrait néanmoins éprouver des difficultés dans la poursuite de cette stratégie. Le Groupe ne peut notamment garantir de manière certaine que sa stratégie de valorisation de ses droits de propriété intellectuelle donnera lieu à la conclusion de nouveaux accords de licence, que s'ils étaient conclus, de tels accords généreront les revenus escomptés, qu'ils ne seront pas violés par les cocontractants du Groupe ou que le Groupe disposera de solutions appropriées contre de telles violations. Par ailleurs, il ne peut être exclu que les tiers, auxquels les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle du Groupe seraient opposés, ne remettent en cause le bien-fondé de telles actions ou l'opposabilité ou la validité des droits opposés. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

2. Risques liés à la propriété intellectuelle

Le Groupe compte, dans une large mesure, sur les droits d'exploitation exclusifs conférés par sa propriété intellectuelle. Cependant, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir, pour chacun de ses droits, l'étendue de protection adéquate lui garantissant un avantage concurrentiel.

Le Groupe dépend, dans une large mesure, de ses droits de propriété intellectuelle afin de protéger ses produits et ses technologies contre les détournements de tiers.

Le Groupe, à l'instar des autres déposants ou demandeurs de titres de propriété intellectuelle, pourrait connaître des difficultés dans l'obtention de brevets, l'enregistrement de marques ou l'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle. La délivrance d'un brevet ou l'enregistrement d'une marque, même après examen de la demande par un Office de brevets ou de marques, n'en garantit pas de manière absolue la validité, ni l'opposabilité. En effet, les concurrents du Groupe pourraient à tout moment contester avec succès la délivrance, la validité ou l'opposabilité des brevets, demandes de brevet, marques enregistrées ou demandes d'enregistrement de marques du Groupe devant un tribunal ou dans le cadre d'autres procédures, ce qui, selon l'issue desdites contestations, pourrait empêcher leur délivrance, aboutir à leur révocation ou invalidation ou réduire leur portée et ainsi permettre leur contournement par des concurrents.

De plus, le Groupe n'a pas, à ce jour, déposé de demande de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle dans tous les pays dans lesquels il opère. La protection par le Groupe de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations versées aux inventeurs et à la gestion de ses autres droits de propriété intellectuelle, conduisant le Groupe à procéder au cas par cas à une sélection des États où une protection est demandée, en fonction des perspectives d'exploitations envisagées.

En conséquence, les droits obtenus pourraient se révéler insuffisants afin d'assurer une protection adéquate ou un avantage concurrentiel. En particulier, le Groupe ne peut pas garantir que :

- le Groupe parviendra à développer un savoir-faire brevetable ;
- le savoir-faire développé par le Groupe pourra être breveté ;
- les demandes de brevets, d'enregistrement de marques ou d'obtention d'autres droits de propriété intellectuelle du Groupe qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à des délivrances de titres ou à des titres ayant la même portée que celle initialement demandée ;
- les brevets délivrés et les marques enregistrés au nom du Groupe, ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle obtenus, ne seront pas contestés, invalidés, révoqués ou contournés ou n'auront pas leur portée réduite ;
- l'étendue de la protection conférée par les brevets, marques et autres droits de propriété intellectuelle du Groupe est et restera suffisante pour le protéger face à la concurrence et aux brevets ou autres droits des tiers couvrant des dispositifs similaires ;
- des salariés du Groupe ne revendiqueront pas des droits ou le paiement d'un complément de rémunération ou d'un juste prix en contrepartie des inventions ou autres œuvres à la création desquelles ils ont participé.

Les situations auxquelles le Groupe pourrait être confronté, qui l'empêcheraient d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur son savoir-faire, ses signes distinctifs et/ou ses créations, ou qui l'empêcheraient de les exploiter paisiblement, pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement. Il pourrait en outre être demandé au Groupe de concéder des licences sur ses brevets du fait de sa participation dans diverses organisations normatives.

Il ne peut être exclu que le Groupe intente des actions judiciaires.

Des tiers pourraient utiliser ou tenter d'utiliser les éléments du savoir-faire du Groupe protégés par un droit de propriété intellectuelle, ce qui créerait une situation dommageable pour le Groupe et pourrait amener le Groupe à intenter des actions judiciaires pour faire respecter ses droits. Cependant, la détection des contrefaçons est difficile, et le Groupe ne peut être certain qu'il pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de son savoir-faire, notamment dans des pays étrangers où ses droits seraient moins étendus ou absents ou leur violation moins facilement détectable.

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les brevets du Groupe peuvent être opposés à des tiers par le Groupe ou par ses licenciés exclusifs (se reporter également à la section 20.6 du Document de Référence). Le Groupe ne peut donc pas garantir que ses licenciés exclusifs ou lui-même n'intenteront pas de nouveaux contentieux judiciaire ou administratif afin de faire valoir le monopole conféré par ses droits de propriété intellectuelle (notamment ses brevets) et qu'à l'issue de ces actions ses droits de propriété intellectuelle ne seront pas révoqués, invalidés ou ne verront leur portée réduite.

Tout litige pourrait entraîner des dépenses considérables et éventuellement ne pas apporter la protection ou la sanction recherchée, ce qui pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Il ne peut être exclu que le Groupe fasse l'objet d'actions judiciaires.

Dans la mesure du possible, le Groupe continue de diligenter, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, des études préalables qui lui semblent nécessaires afin d'identifier des éventuels droits antérieurs et limiter tout risque contentieux avant d'engager des investissements en vue de mettre sur le marché ses différents produits.

Toutefois, il ne peut être exclu qu'existent des brevets antérieurs ou d'autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à l'encontre du Groupe, de ses partenaires industriels ou de ses clients.

Les personnes auxquelles le Groupe a accordé des licences ou fourni des produits ou services pourraient ainsi être impliquées dans des litiges concernant la violation par ces licences, produits ou services de brevets ou droits de tiers. Certains clients du Groupe ont déjà reçu des notifications écrites de tiers faisant valoir leurs droits sur certaines technologies et les invitant à obtenir une licence. Conformément aux contrats signés avec ses clients et partenaires industriels, le Groupe pourrait être amené à défendre et indemniser ses clients ou partenaires industriels en cas d'action intentée à leur encontre et fondée sur une violation alléguée de droits de propriété intellectuelle de tiers par ses licences, produits ou services.

Le Groupe ne peut ainsi pas garantir de manière certaine que ses produits ne contrefont ou ne violent pas de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers, ni que les standards adoptés par l'industrie et mis en œuvre par le Groupe ne violent pas des droits de tiers.

Un litige intenté contre le Groupe, quel qu'en soit l'issue, pourrait entraîner des coûts considérables et compromettre sa réputation et sa situation financière. En effet, si de telles poursuites devaient être menées à leur terme, le Groupe pourrait être tenu :

- de cesser de vendre ou utiliser l'un quelconque de ses produits qui dépendrait de la propriété intellectuelle contestée dans une zone géographique donnée, ce qui pourrait réduire ses revenus,
- de prendre licence au détenteur des droits de propriété intellectuelle, licence qui pourrait ne pas être obtenue ou bien l'être à des conditions défavorables,
- de revoir le design de ses produits ou services ou, dans le cas de revendications concernant des marques déposées, renommer ses produits, afin de ne pas violer des droits de tiers.

De tels litiges pourraient aussi entraver l'activité du Groupe ou de celle de ses clients ou partenaires industriels et, par conséquent, provoquer une baisse de la vente de ses technologies et de ses produits. Ceci pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

Limites à la protection des secrets commerciaux et du savoir-faire du Groupe.

Il est également important pour le Groupe de se prémunir contre l'utilisation et la divulgation non autorisées de ses informations confidentielles et de ses secrets commerciaux.

Dans le cadre de la conduite de ses affaires, le Groupe doit fréquemment donner accès à des tiers à de l'information sensible, protégée ou non par des brevets. Dans ces hypothèses, le Groupe s'assure que ces tiers s'engagent à ne pas détourner, utiliser à des fins non autorisées ou communiquer à des tiers ces informations, au moyen d'accords de confidentialité. En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que le Groupe tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité.

Cependant, les accords de confidentialité n'offrent qu'une protection limitée et pourraient ne pas empêcher une utilisation illicite par des tiers des technologies détenues par le Groupe. Le Groupe ne peut donc garantir que ces tiers respectent ces accords, qu'il sera informé d'une violation de ces accords, ou encore que la réparation qu'il pourrait éventuellement obtenir soit suffisante au regard du préjudice subi, ne serait-ce qu'en raison des délais avant son obtention.

De tels accès aux informations sensibles du Groupe exposent donc le Groupe au risque de voir des tiers (i) revendiquer le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des éléments du savoir-faire du Groupe, (ii) ne pas respecter la confidentialité du savoir-faire brevetable ou non-brevetable du Groupe, (iii) divulguer les secrets commerciaux du Groupe à ses concurrents ou utiliser ces secrets commerciaux pour développer des technologies concurrentes et/ou (iv) violer de tels accords, sans que le Groupe n'ait de solution appropriée contre de telles violations.

En conséquence, les droits du Groupe sur ses secrets commerciaux et son savoir-faire pourraient ne pas conférer la protection attendue contre la concurrence et le Groupe ne peut pas garantir de manière certaine :

- que son savoir-faire et ses secrets commerciaux ne pourront être usurpés, contournés, transmis sans son autorisation ou utilisés ;
- que les concurrents du Groupe n'ont pas déjà développé un savoir-faire semblable ou similaire dans sa nature ou sa destination à ceux du Groupe ; et
- qu'aucun cocontractant ou tiers ne revendiquera le bénéfice de droits de propriété intellectuelle sur des inventions, connaissances ou résultats du Groupe.

La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait avoir un impact défavorable pour le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

3. Risques liés à l'organisation du Groupe

3.1 Risques de dépendance vis-à-vis du personnel clé

Le Groupe pourrait perdre du personnel clé et ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.

La réussite du Groupe dépend, en partie, de sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel de direction, de recherche et développement, d'ingénierie, de vente et de marketing hautement qualifié. Le personnel lié à la recherche et au développement du Groupe représente notamment un atout important et constitue la source de ses innovations et le Groupe prévoit de recruter des ingénieurs de conception et d'application supplémentaires. Le Groupe pourrait ne pas réussir à retenir ou à attirer suffisamment de personnel technique et d'ingénierie pour soutenir la croissance prévue. En outre, pour élargir sa clientèle et augmenter ses ventes auprès de ses clients existants, le Groupe aura besoin de renforcer l'équipe commerciale. La concurrence pour le recrutement du personnel qualifié est intense, compte tenu du manque de personnes qualifiées dans ce secteur et le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les retenir ou de les attirer.

Si le Groupe ne parvenait pas rapidement à recruter et former un personnel qualifié, sa croissance en serait affectée. En outre, si le Groupe était dans l'incapacité de retenir son personnel existant, il lui serait difficile de poursuivre son développement. Ceci aurait un impact défavorable sur son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses perspectives.

3.2 Risques liés à la gestion de la croissance

Le Groupe pourrait ne pas arriver à faire face aux défis organisationnels et opérationnels liés à son évolution.

Le Groupe a poursuivi son développement, tant par croissance organique que par acquisitions, et a considérablement fait évoluer son activité ces dernières années (y compris en 2016 avec le désengagement de l'activité de conception et commercialisation de puces électroniques et, postérieurement à la clôture de l'exercice 2018, avec l'acquisition de Verimatrix Inc. en février 2019).

Pour satisfaire les besoins d'une structure internationale demeurant complexe et multi-sites et déployer sa stratégie, le Groupe doit veiller à l'adaptation constante de son organisation, de ses politiques de gestion et de ses systèmes internes. Il doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité, tout en parvenant à fidéliser ses salariés et ses nouveaux clients et à intégrer les sociétés nouvellement acquises. Le Groupe doit par ailleurs continuer à se concentrer sur la qualité d'exécution tout en maintenant sa capacité d'innovation. Dans la mesure où son organisation évolue, le Groupe doit également s'assurer que le profil et les compétences de ses salariés sont constamment réévalués et adaptés.

Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, de ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient s'en trouver affectés ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

Le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés et activités acquises.

Le développement du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés et/ou d'activités complémentaires. Le Groupe ne peut garantir le succès de l'intégration des sociétés et activités récemment acquises, l'intégration des services et du personnel et, enfin, l'impact des synergies attendues. Bien que le Groupe entreprenne des diligences préalablement aux acquisitions et prenne des mesures d'intégration en amont de l'acquisition, il pourrait notamment être confronté à des difficultés d'intégration et de création de synergies, tant au niveau opérationnel qu'humain ; des mises en jeu de la responsabilité de la Société, notamment en raison d'un accroissement des contentieux salariaux ou de propriété intellectuelle ; la perte de clients historiques, la non réalisation des objectifs fixés dans le cadre des acquisitions ; et des difficultés à assurer une continuité de services aux clients des activités acquises.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

En particulier, le Groupe a réalisé les acquisitions suivantes depuis 2015 :

- *Meontrust*

Le 28 août 2017, le Groupe a acquis la totalité des actions de la société Meontrust Oy, jeune société finlandaise qui a développé une technologie flexible d'authentification, d'identification et d'autorisation. Le prix d'acquisition s'élève à 4,0 millions d'euros (4,8 millions de dollars), auquel pourrait s'ajouter un complément de prix éventuel pouvant aller jusqu'à 0,4 million d'euros (0,5 million de dollars). Il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui ont été acquis dans le cadre de la reprise de la société Meontrust, et qui ont été reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur (en particulier, les technologies brevetées qui y figurent pour un montant net de 1,3 million de dollars au 31 décembre 2018).

- *SypherMedia*

Le 6 novembre 2017, le Groupe a acquis les actifs et repris les salariés de la société californienne SypherMedia International, Inc. (« SMI »), fournisseur de solutions et de services de sécurité. Le prix d'acquisition s'élève à 7 millions de dollars, auquel pourrait s'ajouter un complément de prix éventuel pouvant aller jusqu'à 2 millions de dollars. Il existe un risque de dépréciation des actifs identifiés qui ont été acquis dans le cadre de la reprise des actifs repris de la société SMI, et qui ont été reconnus dans les comptes consolidés à leur juste valeur (en particulier, les technologies brevetées qui y figurent pour un montant net de 1,7 million de dollars au 31 décembre 2018).

- *Verimatrix*

Le 28 février 2019, Inside Secure a finalisé l'acquisition de la société Verimatrix, Inc. Verimatrix qui emploie plus de 300 personnes dans 20 pays et dont le siège social est à San Diego, Californie, est un leader mondial indépendant de la sécurité logicielle pour les services vidéo auxquels font confiance tous les principaux propriétaires de contenus pour l'industrie du Divertissement.

A la réalisation de l'opération, Inside Secure a versé un montant 138,1 millions de dollars en numéraire pour l'acquisition de 100% des actions de Verimatrix. Par ailleurs, un montant additionnel de 9,8 millions de dollars a été mis sous séquestre pour couvrir (i) les ajustements post-closing éventuels et (ii) un complément de prix, estimé à 8 millions de dollars, dont le montant définitif sera

connu au deuxième trimestre de 2019 après la finalisation de l'audit des résultats annuels de Verimatrix.

Par ailleurs, il existe un risque de dépréciation des goodwill résultant de ces acquisitions (à l'exception de Verimatrix qui est une acquisition intervenue postérieurement à la clôture et dont le goodwill n'est pas comptabilisé dans les comptes clos le 31 décembre 2018). Ces goodwill sont soumis à un test annuel de dépréciation. Ils figurent au bilan consolidé pour un montant de 29,5 millions de dollars au 31 décembre 2018 (se reporter également la note 8 « *Goodwill* » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Des opérations de croissance externe futures pourraient se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe, diluer les actionnaires existants ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe pourrait envisager, dans le cadre de sa stratégie de croissance externe, de procéder à des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés. Le Groupe ne peut garantir que de telles opportunités d'acquisition se présenteront, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables et/ou répondront aux objectifs attendus. Leur réalisation pourrait de surcroît nécessiter de lever des capitaux et diluer les actionnaires existants ou se traduire par des difficultés d'intégration des nouvelles entités, mobiliser l'équipe dirigeante et la distraire de l'activité du Groupe ou impacter négativement les résultats financiers du Groupe et, ainsi, avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe.

Si le Groupe ne parvient pas à gérer son développement, il pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre son plan d'affaires et ses résultats opérationnels pourraient en être affectés.

Les résultats opérationnels futurs dépendent largement de la capacité du Groupe à gérer son développement et son retour à la croissance.

Pour rester compétitif et gérer son développement, le Groupe doit constamment améliorer ses équipements et ses technologies, et fournir des efforts importants en matière de recherche et développement, ce qui requiert des investissements importants mais aussi des investissements en matière de vente et de marketing. Le Groupe est susceptible de devoir supporter les coûts liés à l'augmentation de ses investissements plus rapidement que certains des avantages anticipés procurés par ses investissements. Le retour sur investissement, s'il y en a, pourrait être plus faible, moins rapide que prévu à se faire ressentir, ou ne pas se matérialiser, ce qui pourrait nuire au résultat opérationnel du Groupe.

En outre, le Groupe doit procéder à une adaptation constante de ses politiques de gestion, de ses outils et systèmes administratifs, financiers et opérationnels, ainsi que de ses procédures de contrôle. Il doit en outre adapter son organisation aux évolutions des technologies et des marchés ciblés et, plus généralement, de sa stratégie, et recruter et former des personnels qualifiés.

Si le Groupe ne parvient pas à gérer son développement efficacement, il pourrait ne pas être en mesure de saisir les opportunités du marché ou ne pas développer les produits attendus par le marché, ne pas pouvoir maintenir la qualité de ses produits, ne pas pouvoir mettre en œuvre son plan d'affaires et, ne pas s'adapter suffisamment rapidement à l'évolution de son environnement technologie, concurrentiel et de marché. Tout ceci pourrait avoir un impact défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats et son développement.

La sécurité des installations et des systèmes internes pourrait être compromise.

Les installations de recherche et développement (« R&D ») du Groupe sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques, généralement intégrés. Il n'est toutefois pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Les virus informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. L'usage croissant de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables) connectés à certains systèmes informatiques du Groupe est de nature à augmenter le risque d'accès non autorisés en cas de perte ou de vol.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel, sa situation financière et sa réputation.

Pour réduire ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une sauvegarde des données stockées *hors site* et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Le Groupe a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 4.8 « *Assurances et couverture des risques* » ci-après).

4. Risques réglementaires et juridiques

4.1 Risques réglementaires

Le Groupe fournissant des moyens et des prestations de cryptologie, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital pourraient notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.

Le Groupe fournit des moyens et des prestations de cryptologie. De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « Investisseur Non Communautaire ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui y est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « Investisseur Communautaire ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier). De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

4.2 Risques juridiques

A la date du rapport financier annuel il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe.

5. Risques financiers

5.1 Risque de change

Une part prépondérante du chiffre d'affaires du Groupe et des paiements à ses fournisseurs est libellée en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et nombre de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros.

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar, devise également retenue pour la présentation de ses états financiers consolidés. Les ventes du Groupe, tout comme les paiements à ses fournisseurs les plus importants, sont, de façon prépondérante, libellés en dollars alors qu'une grande partie de ses dépenses opérationnelles et une partie de ses actifs et passifs le sont dans d'autres devises, principalement en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, le résultat opérationnel et les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

L'impact d'un renforcement du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à améliorer le résultat opérationnel ajusté de 2 220 milliers de dollar US. En effet, si plus de 90% du chiffre d'affaires est réalisé en dollar US, une part significative des frais de recherche et développement, des frais commerciaux et de marketing et des frais généraux et administratifs est libellée en euros, ces activités étant largement réalisées en France et dans d'autres pays européens.

Inversement, l'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à dégrader le résultat opérationnel ajusté de 2 220 milliers de dollars US.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change est considérée comme non matérielle, à l'exception de l'emprunt obligataire convertible émis en euros. L'impact d'une baisse du dollar de 10% par rapport à l'euro aurait conduit à reconnaître une perte de change de 1 499 milliers de dollars US.

Afin d'atténuer le risque de change, le Groupe conduit depuis 2009 une politique de couverture du risque de change pour préserver sa rentabilité et sa trésorerie. Le Groupe ne peut toutefois garantir que sa politique de couverture le protégera efficacement contre les variations des changes (se reporter également à la note 3.1(a) « *Risque de change* » de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018).

5.2 Risques de crédit, de taux d'intérêt et relatif à la gestion de la trésorerie

Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas contracté d'endettement bancaire significatif. En juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022, pour un montant nominal de 16,1 millions d'euros ; les OCEANE portant intérêt au taux fixe de 6% par an. Le Groupe estime, en conséquence, ne pas être exposé à un risque significatif de variation de taux d'intérêt. Le Groupe pourrait néanmoins, à l'avenir, diversifier ses sources de financement en recourant progressivement à des emprunts bancaires, si bien qu'il pourrait être exposé, à terme, à ce risque.

Le Groupe exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités et les instruments financiers courants détenus par le Groupe (essentiellement des SICAV monétaires et des dépôts à terme). Au 31 décembre 2018, les disponibilités

et valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe étaient placées dans des produits ayant une maturité inférieure à douze mois. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La direction du Groupe surveille la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

5.3 Risques liés aux engagements hors-bilan

Le montant total des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2018 s'élève à 2,4 millions de dollars (contre 3,8 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ces engagements hors bilan sont décrits à la note 30 de l'annexe aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et correspondent essentiellement à des engagements liés à des locations simples.

5.4 Historique des pertes opérationnelles - Risques liés aux pertes prévisionnelles

Malgré un retour à la rentabilité opérationnelle depuis 2016, le Groupe a un historique de pertes et il pourrait ne pas être en mesure d'assurer ou de maintenir la rentabilité de son activité à l'avenir.

Le Groupe a accumulé des pertes malgré un retour à la rentabilité opérationnelle depuis 2016.

En, 2018, le Groupe a constaté un résultat opérationnel (en normes IFRS) de 1,2 million de dollars et un résultat net consolidé de 3,4 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, les pertes cumulées depuis juin 2005, date de la réduction de capital à zéro suivie d'une augmentation de capital de 1 million d'euros, sont de 196,8 millions de dollars.

Le Groupe s'attend à devoir engager des dépenses significatives pour développer ses produits et assurer l'expansion de son activité, y compris des dépenses en recherche et développement et des dépenses commerciales, marketing et administratives. En tant que société cotée, le Groupe encourt en outre des dépenses juridiques et comptables supplémentaires ainsi que d'autres dépenses liées à la cotation. Par ailleurs, le Groupe pourrait rencontrer des difficultés imprévues, des complications, pouvant occasionner des dépenses supplémentaires. En raison de ces dépenses supplémentaires, le Groupe devrait dégager et maintenir un chiffre d'affaires plus important pour maintenir sa rentabilité. La tendance de croissance des deux derniers exercices pourrait ne pas être durable si bien que le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'assurer ou de maintenir la rentabilité de son activité et pourrait donc continuer à subir des pertes dans le futur.

5.5 Risques de variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel du Groupe

Les variations du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel trimestriels ou annuels et les difficultés à les anticiper pourraient entraîner la chute du cours des actions du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe et son résultat opérationnel sont historiquement sujets à d'importantes variations, et cela devrait se poursuivre dans le futur. Même si le Groupe a mis en place des outils de prévisions et de reporting adaptés à la nature de son activité et à sa taille, il peut connaître des difficultés à établir des prévisions fiables et les données réelles peuvent s'avérer significativement différentes des objectifs et des attentes.

Le processus visant à convaincre les clients du Groupe d'adopter ses produits peut être long. Même en cas de succès, rien ne garantit que les technologies du Groupe seront utilisées dans des produits qui seront finalement mis sur le marché par les clients du Groupe, qui seront commercialement acceptés ou qui procureront au Groupe des redevances importantes. De plus, bien que certains des contrats de licence du Groupe prévoient des paiements de redevances fixes et trimestrielles, bon nombre des contrats de licence prévoient des redevances basées sur des volumes et peuvent également être assujettis à des

plafonds sur les redevances au cours d'une période donnée. Le volume des ventes et les prix des produits des clients du Groupe au cours d'une période donnée peuvent donc être difficiles à prévoir.

En conséquence, la comparaison des chiffres d'affaires et des résultats opérationnels sur des périodes successives, a fortiori trimestrielles, ne saurait être un indicateur des performances futures. A l'avenir, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel du Groupe pourraient être inférieurs aux attentes des analystes et des investisseurs, ce qui pourrait entraîner la chute du cours des actions de la Société.

5.6 Risques liés à l'absence de distribution de dividendes dans un futur immédiat

La Société n'a jamais distribué de dividendes et n'envisage pas de le faire dans un avenir proche.

La Société n'a versé à ce jour aucun dividende à ses actionnaires et ne compte pas le faire dans un avenir proche. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, il est envisagé que les bénéfices éventuels seront réinvestis dans la Société.

5.7 Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires

Le Groupe pourrait avoir besoin de renforcer ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

Historiquement, la Société a financé son développement par un renforcement de ses fonds propres, par voie d'augmentations de capital réalisées auprès de fonds de capital-risque et de partenaires industriels, puis, en février 2012, dans le cadre d'une offre publique concomitante à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et enfin, en avril 2016 dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires significatifs. En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires. En outre, en juin et septembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Inside Secure (« OCEANE ») ayant pour date d'échéance juin 2022 (voir la section 10.1.3 « *Sources de financement* » du Document de Référence 2017). Enfin, en janvier 2019 la Société a émis des obligations remboursables en actions réservées au fonds One Equity Partners pour 30 millions d'euros et février 2019, la Société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 22,5 millions d'euros, ces deux opérations visant à contribuer au financement de l'acquisition de la société Verimatrix, Inc.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe continuera à avoir des besoins de financement pour le développement de ses technologies, la commercialisation de ses produits et la réalisation d'éventuelles opérations de croissance externe. Il se pourrait, dans ces conditions, que les flux de trésorerie opérationnels générés par le Groupe ne soient pas suffisants pour autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais d'augmentations de capital ou plus généralement d'appels au marché.

Le niveau du besoin de financement et son échelonnement dans le temps dépendent d'éléments qui échappent largement au contrôle du Groupe, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques du marché et pour assurer la fabrication et la commercialisation de ses produits ; et

- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés.

Il se peut que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand il en aura besoin, et ces capitaux pourraient ne pas être disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir :

- retarder, réduire ou supprimer des programmes de recherche ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat industriel qui pourraient le contraindre à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits ; ou
- accorder des licences ou conclure des accords qui pourraient être moins favorables pour lui que ceux qu'il aurait pu obtenir dans un contexte différent.

De plus, dans la mesure où le Groupe leverait des capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'obligations convertibles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée. Le financement par endettement pourrait par ailleurs contenir des conditions restrictives et être coûteux. La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives ou le cours de ses actions.

5.8 Risque de dilution

Le Groupe pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société, pour financer son développement ou dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés.

Ainsi que cela est indiqué au paragraphe « Risques de liquidité – Besoins futurs en fonds propres et financements complémentaires » ci-dessus, la Société pourrait recourir à l'émission d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital pour financer son développement.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a, depuis sa création, émis ou attribué des bons de souscription d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites à plusieurs reprises. Ainsi, l'exercice intégral de l'ensemble des instruments donnant accès au capital, ainsi que l'acquisition définitive de toutes les actions gratuites non encore acquises et la conversion uniquement par attribution d'actions nouvelles de la totalité des 4 313 125 OCEANE émises en 2017 entraînerait l'émission de 7 336 025 actions nouvelles générant une dilution de 8,7 % du capital social à la date du rapport financier annuel 2018 (soit un capital « pleinement dilué » de 36 826 362,40 euros, divisé en 92 065 906 actions).

La Société entend continuer à procéder à l'émission ou l'attribution de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société. De telles opérations auront pour effet de diluer la participation des actionnaires.

5.9 Risques liés à la volatilité du cours de l'action de la Société

Les marchés financiers se caractérisent par leur volatilité. C'est le cas du cours de l'action de la Société qui a beaucoup varié depuis son introduction en bourse en février 2012. Dans le futur, son cours pourrait continuer à être sujet à des fluctuations importantes en fonction, notamment, de la perception de la Société par le marché financier et de sa capacité à réaliser ou non, les étapes de son développement.

De telles fluctuations pourraient avoir un impact significatif sur le patrimoine des actionnaires de la Société et sur la capacité de celle-ci à lever de nouveaux capitaux et, ce faisant, sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et son développement.

6. Risques fiscaux

6.1 Défis fiscaux

Les déficits fiscaux reportables des entités françaises qui n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables et s'élèvent à 214 millions de dollars au 31 décembre 2018 (contre 231 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ces déficits sont en principe indéfiniment reportables dans les conditions de l'article 209-I alinéa 3 du code général des impôts. Ce droit au report peut toutefois être remis en cause dans l'hypothèse où la société concernée a fait l'objet d'opérations de restructuration ou a subi une modification de son activité s'assimilant à un changement profond d'activité au sens de l'article 221-5 du code général des impôts, tel qu'interprété par la jurisprudence administrative. Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé au titre des déficits fiscaux reportables. A la date d'établissement du présent rapport, le Groupe ne peut pas exclure que l'administration fiscale cherche à remettre en cause, sur ce fondement, le droit au report de déficits fiscaux. Une telle remise en cause aurait un effet défavorable sur le Groupe, ses résultats, sa situation financière et son développement.

6.2 Risques sur les activités internationales du Groupe

Le Groupe est par nature global et opère dans un grand nombre de pays, principalement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord. 95% et 98% du chiffre d'affaires du Groupe a ainsi été réalisé à l'étranger au cours, respectivement, des exercices 2018 et 2017.

Le Groupe est, par conséquent, soumis à l'impôt dans de nombreuses juridictions fiscales. La charge d'impôt supportée par le Groupe dépend donc, notamment, de l'interprétation de la réglementation fiscale locale, des traités fiscaux internationaux, de la doctrine administrative dans chacune de ces juridictions et de la politique de prix de transfert. L'évolution de ces réglementations fiscales pourrait avoir un impact défavorable sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

Le Groupe s'appuie sur les règles édictées par l'OCDE, notamment en matière de prix de transfert. Le Groupe s'attache ainsi à revoir périodiquement la détermination de ces prix dans l'objectif de s'assurer de la sécurité des opérations réalisées. Toutefois, le Groupe ne peut pas exclure que certaines des administrations fiscales des juridictions concernées puissent chercher à remettre en cause la politique de prix de transfert retenue. La remise en cause de la politique de prix de transfert retenue par le Groupe pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la charge d'impôt supportée par la Société et ses filiales et, ainsi, ses résultats, sa situation financière et son développement.

6.3 Changements dans la législation, les politiques fiscale et réglementaire

Les activités du Groupe sont soumises au risque de changement de législation, de politique fiscale et de réglementation. Ces changements dans la législation, la politique fiscale et la réglementation pourraient avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

7. Assurances et couverture des risques

Dans le cadre de la gestion de ses risques opérationnels, le Groupe a souscrit différents programmes d'assurance auprès d'assureurs de premier rang.

Responsabilité civile : ce programme vise à couvrir le Groupe dans le cadre de ses activités contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité dans tous les cas où elle viendrait à être recherchée du fait de dommages et/ou préjudices corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers. Les limites de cette garantie responsabilité civile (exploitation, après livraison, professionnelle) sont conformes à

celles d'une société internationale dans le secteur dans lequel le Groupe évolue. Les exclusions en vigueur dans ce contrat sont conformes aux pratiques du marché.

Responsabilité des dirigeants : l'assurance responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux vise à couvrir tout type de réclamation pouvant intervenir et mettant en cause les dirigeants de la Société et de ses filiales.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et le cas échéant ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs dans les différentes entités du Groupe.

Le montant des charges enregistrées par le Groupe en 2018 au titre de l'ensemble des polices d'assurance s'élevait à 332 milliers de dollars.

o o o o o

Inside Secure

Arteparc Bachasson • Bât. A
Rue de la carrière de Bachasson
CS 70025 • 13590 MEYREUIL • France

Tél. : +33(0)4 42 90 59 05
Fax : +33(0)4 42 37 01 98

© Inside Secure 2019. All Rights Reserved Inside Secure®. Inside Secure logo and combinations thereof, and others are registered trademarks or tradenames of Inside Secure or its subsidiaries. Other terms and product names may be Trademarks of others.

www.insidesecure.com

© 2019- Document non confidentiel

